

Le MRP vous parle!

Nouvelle série numéros 90-91
3° et 4° trimestres 2001

ISSN 0753-8707
Prix du n° 4,57 euros

BULLETIN DE LIAISON DE L'AMICALE DU MRP-133 bis, RUE DE L'UNIVERSITÉ 75007- Téléphone 01 47 05 84 51



André Diligent ne s'est pas représenté aux sénatoriales de septembre (photo Sénat - Service de la Communication)

Merci André !

Je ne veux rien ajouter au salut fraternel adressé par Maurice Blin à André Diligent à l'occasion de son départ du Sénat sinon pour lui dire notre amitié et notre reconnaissance. Chaque fois que nous avons eu besoin de lui, par exemple pour une réunion au Sénat, il nous a apporté son appui efficace et ses encouragements. Pour la modeste charrue qu'est l'Amicale du MRP il a été, pour reprendre son expression, « une étoile » et il le restera demain.

Jacques Mallet
Président de l'Amicale

ANDRÉ DILIGENT,

ÉLU EXEMPLAIRE

André Diligent a quitté le Sénat. Avec lui, c'est une grande figure et un peu de la mémoire de la Démocratie chrétienne qui s'éloignent. Il nous manquera.

L'homme ne laissait pas indifférent. De l'avocat, il avait à la fois la fougue et l'habileté. A l'expression vigoureuse de ses convictions, il pouvait joindre l'ironie et parfois même la causticité. La naïveté n'était pas son fort.

Il pratiqua au cours de sa longue carrière politique une vertu majeure, la fidélité. Fils du Nord, il en sera l'élu comme député, puis sénateur plus de trente ans. Il garda toujours au cœur la foi qui animait son père, l'un des pionniers du Sillon. De son dernier ouvrage « La charrue et l'étoile » émane la nostalgie d'un temps qui voulait réconcilier la république et l'église et y parvint largement.

Ce fut ensuite, au lendemain de la dernière guerre, l'aventure du Mouvement Républicain Populaire dont il relate, sans complaisance, le problème que lui posèrent non pas les principes, si proches des siens en matière économique et sociale, du général de Gaulle, mais le style et la méfiance qu'inspirait à ce dernier la notion même de parti politique. Vice-président du Centre Démocrate, puis secrétaire général du Centre des Démocrates Sociaux, il consacra aux tâches obscures et souvent ingrates de l'organisation d'une formation politique les plus belles années de sa vie.

Jusqu'au bout, est-il besoin de le dire, il sera un fervent européen de cœur et de raison

Mais ce qui frappait encore, c'est la diversité de ses dons. Très tôt, l'un des premiers, il s'intéresse aux médias. A la presse d'abord, puis à la radio et à la télévision. Il la voulait ouverte et libre, à l'abri de l'emprise et de l'Etat et des intérêts mercantiles qui risquaient de la dévoyer. Le combat qu'il mena à cette fin à l'Assemblée nationale est resté dans les mémoires.

Mais, ce fut aussi, et cela est peut-être moins connu, un élu local exemplaire. Conseiller municipal dès 1947, puis maire de Roubaix pendant neuf ans, il s'attacha au développement social des quartiers et à l'intégration dans la vie de la cité de sa population d'origine immigrée, l'une des plus importantes de France. Là encore, il fit œuvre de pionnier, Membre du Haut conseil à l'intégration, il entreprit de traiter, sans éclat ni bruit, l'un des problèmes les plus difficiles que la France d'aujourd'hui ait à affronter.

Audace et réalisme, détermination et modestie, André Diligent nous laisse l'exemple de vertus rares, et rarement réunies, dont l'homme politique de demain devra plus que jamais s'inspirer.

Maurice Blin
Sénateur des Ardennes

UN NUMÉRO DOUBLE

Nos abonnés ont reçu au mois de juillet le numéro 89 de notre bulletin trimestriel, celui du 2^e trimestre 2001.

Depuis, plus rien ! Pourquoi ?

En raison d'une panne dans notre matériel de composition, qu'il a fallu identifier puis faire réparer, nous n'avons pas pu achever à temps notre numéro 90, celui du 3^e trimestre...et nous risquions d'allonger notre retard au point de ne sortir qu'en 2002 notre bulletin du 4^e trimestre 2001.

Voilà pourquoi nous avons décidé de publier en décembre 2001 un numéro double, 90-91, réunissant les 3^e et 4^e trimestres 2001.

Nous espérons obtenir ainsi la compréhension de nos abonnés et nous les en remercions.

SOMMAIRE

	Pages
• Hommage à André Diligent, qui vient de quitter le Sénat, par Maurice Blin	1
EDITORIAL. L'après 11 septembre, par Jacques Mallet	3
PETIT JOURNAL DE NOTRE COLLECTE. Depuis trois ans, vos dons tiennent la première place dans nos recettes	4
ACTUALITÉS. Les associations issues de la démocratie chrétienne ont tenu une 3^{ème} réunion le 19 septembre au Sénat. Message d'André Diligent. Le banquet annuel de l'Amicale a réuni 41 convives, le 17 novembre.	
A propos de Roger Poudonson	5
DISPARITIONS. Liste des décès. Gaston Bousquet. « Adieu l'ami ! » (Philippe Courboin), par Cyriaque Decamme. « Yvon Bruant : 60 ans au service des autres ». Claude Mont, « un vrai républicain chrétien », selon Fernand Chaussebourg	6 et 7
CAMPAGNE ÉLECTORALE ET ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 17 JUIN 1951	
• La bombe du Vatican	19 et 20
• Le MRP entre l'échec et la chance	21 et 22
• Comment ont fonctionné les apparentements (analyse jamais faite jusqu'ici)	23 et 24
• Les résultats, en chiffres	24
N.B. Voir aussi les réunions du groupe durant le 2^e trimestre	
HISTOIRE SECRÈTE DES PARLEMENTAIRES MRP	
• Le 2^e trimestre 2001 : calendrier et réunions du groupe	8 à 18
• De l'installation de la nouvelle assemblée élue le 17 juin à la formation du Gouvernement Pleven, du 5 juillet au 11 août : le calendrier, les réunions du Groupe (du 5 juillet au 21 août), les ministres MRP	25 à 38
• Du 22 août au 25 septembre : la loi Barangé, les salaires et les prix, la date des élections cantonales, la situation internationale exposée par Robert Schuman ; préambule et réunions du groupe	39 à 48
• Le 4^{ème} trimestre 1951 : sa publication est reportée au prochain numéro	
TÉMOIGNAGES	
• Retrouvailles avec l'abbé Pierre	38
• Les militants qui firent vivre le MRP dans le Rhône, par Léonard Brossy	51
A LIRE	
• Les éditoriaux de Georges Bidault dans « l'aube », 1939 et début 1940, par Bernard Billaud	50
• Jean Lecanuet, par Philippe Priol : présenté par Jacques Mallet	50
ON NOUS INTERROGE... NOUS RÉPONDONS	49
LIBRES PROPOS	
• Après le 11 septembre : pourquoi cette sauvagerie ? par Henri Poumerol	52

L'APRÈS 11 SEPTEMBRE

Tout le monde l'a dit. Il y aura un « avant » et un « après » 11 septembre 2001. Ce jour là, une nouvelle page très noire s'est ouverte dans l'histoire de l'humanité. « L'histoire est tragique », disait Raymond Aron. On l'avait oublié. Les attentats horribles, monstrueux, qui ont frappé New-York, cette « ville monde » - et que nous avons vus presque en temps réel sur nos écrans - , ont changé le monde. Pour ne point parler de la destruction d'une aile du Pentagone, les 5700 victimes du World Trade Center étaient issues de 77 pays. Ces deux symboles de la puissance américaine ont été frappés avec une terrible efficacité par des terroristes remarquablement organisés.

Les Français et les européens, dans leur immense majorité, ont exprimé aussitôt leur solidarité avec nos amis et alliés américains. Nous devons être et nous avons été à leurs côtés dans cette épreuve comme ils ont été à nos côtés dans les nôtres au cours de deux guerres mondiales, puis face à la menace stalinienne. Aujourd'hui, comme hier, ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise.

Dès lors qu'il paraît clairement établi qu'Ossama Ben Laden et que les Talibans, ce régime abominable qui le cache et le soutient, et asservit le peuple afghan, sont responsables de ces actes criminels, il faut les mettre hors d'état de nuire. Le droit à la légitime défense, reconnu par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, justifie une riposte « proportionnée et ciblée », épargnant autant qu'il est possible les populations civiles. Il serait dangereux de l'étendre au delà de l'Afghanistan. Il faudra ensuite, et sans tarder, aider à la reconstruction de ce malheureux pays, ruiné par vingt années de guerre, des années de sécheresse et de pouvoir taliban, et menacé d'une catastrophe humanitaire, menace déjà perceptible dans les camps de réfugiés du Pakistan.

Mais il est clair que la lutte contre « l'internationale terroriste » - qui a utilisé à son profit toutes les facilités offertes par la mondialisation libérale -, ne peut être uniquement militaire. Elle exige non seulement la coordination étroite des services de renseignement et des polices nationales mais une coopération internationale plus large et de longue durée, juridique, financière et

politique, sous l'égide des Nations Unies (qui ont déjà adopté douze conventions contre le terrorisme encore inappliquées ...).

Ces événements tragiques ont suscité un grand débat. Ils ont restauré le primat du politique sur l'économique, ce qui ne veut pas dire, bien entendu, que les graves conséquences économiques et sociales des attentats du 11 septembre nous laissent indifférents.

Puis-je avancer dans ce débat quelques réflexions personnelles ?

La première c'est qu'il faut éviter tout amalgame entre l'Islam et le terrorisme. Ce serait tomber dans le piège que nous tendent les terroristes islamistes. Adorateurs fanatiques d'un dieu de haine, ceux-ci veulent transformer leur combat en un choc de civilisations, en une guerre de religions. Ne commettons pas cette erreur ! Elle serait très dangereuse, et sans doute mortelle pour les pays arabes modérés, nos partenaires et souvent nos amis. Sans verser dans l'angélisme - car des dérives vers un islamisme radical sont toujours possibles - ne diabolisons pas l'Islam !

Deuxième réflexion : il faut se demander pourquoi les Etats-Unis et d'autres pays occidentaux suscitent dans beaucoup de pays musulmans, et dans le tiers monde, des réactions d'hostilité, voire de haine. Le soutien inconditionnel qu'a apporté la politique américaine à Israël est une des explications. Plus généralement, la misère et l'humiliation face à des riches égoïstes et parfois arrogants constitue le terreau de la haine. C'est Paul VI, je crois, qui définissait la paix comme étant « la splendeur de la justice ». Il aimait à dire que le « développement » était le « nouveau nom de la paix ». Le monde est à reconstruire. Rendons-le plus juste et plus solidaire !

Enfin, cette crise, qui ne fait que commencer, me remet en mémoire un mot de Jean Monnet : « L'Europe se fera dans les crises ». Face à des dangers planétaires, le « souverainisme » n'est plus de saison. L'Europe doit se réveiller. L'heure de son organisation politique a sonné. Le moment me paraît venu où nos peuples voudront ensemble que l'Europe devienne un acteur de premier rang dans le monde de demain.

Du mal pourrait ainsi naître un bien. Telle est mon espérance.

Jacques Mallet

En couverture

Elus députés MRP en 1958 puis sénateurs centristes quelques années plus tard : jusqu'au renouvellement partiel du Sénat en septembre 2001, ils étaient les deux derniers anciens parlementaires MRP à exercer encore un mandat au Parlement ; depuis ce renouvellement, Maurice Blin est le seul.

André Diligent a été député MRP du Nord (Roubaix Nord et Ouest) de 1958 à 1962, puis sénateur centriste de 1965 à 1974.

En 1974, il est battu par une liste gaulliste animée par Maurice Schumann.

Il est réélu en 1983, puis en 1992. Il devient maire de Roubaix en 1983.

Maurice Blin a été député MRP des Ardennes (Charleville) de 1958 à 1962, puis sénateur centriste, élu en 1971, puis réélu en 1980, 1989 et 1998.

Il a présidé le Groupe de l'Union Centriste et a été rapporteur général de la Commission des Finances du Sénat.

Petit Journal de notre Collecte

Au début de l'automne, nous en étions à 228.580 francs.

Entre le 1^{er} mai et la mi-septembre, nous avons reçu 26 dons pour un total de 6860 francs.

Depuis son ouverture en octobre 1998, il y a 35 mois, notre collecte, destinée à assurer la survie du bulletin, nous a rapporté 228.580 francs, dont 128.580 sous la forme de dons individuels. De sa poursuite dépend le sort du « MRP vous parle ».

Voici la liste des donateurs ; elle compte 25 noms, ; le 26^e, qui a versé 40 francs, désire garder l'anonymat.

- Arthur Anger, Chalifert (77), 300, 4^{ème} don
- Monique Badénès, Paris (75), 300, 3^{ème} don
- Michel Baudry, Roubaix (59), 90
- Gilles Bossy, Paris (75), 100
- Pierre Bousquet, Enghien-les-Bains (95), 300
- Jean-Simon Cayla, Ginestas (11), 200
- Charles Chauveton, Villiers-sur-Marne (94), 300
- Jean-Charles Chevalier, Poitiers (86), 100
- André Davoust, Fouras (17), 200, 5^{ème} don
- Georges Denizot, Caen (14), 100
- Jean-Baptiste Dupeyroux, Paris (75), 50
- Aimé Fétrot, Epernay (51), 100, 3^{ème} don
- Bernard Fosset, Pantin (93), 1000
- Edmond Gabouty, Bersac sur Rivalier (87), 400, 3^{ème} don
- René Galisson, Villeneuve Saint-Georges (94), 300, 5^{ème} don
- Jean Houot, Boulogne-Billancourt (92), 300
- Pierre Kerleveo, Houplines (59), 300
- Germaine Lassagne, Le Plessis-Trevisé (94), 200
- Jean Lauret, Paris (75), 180, 4^{ème} don
- Marcelle Liandier, Paris (75), 100
- Madeleine Monteil, Paris (75), 50
- Joseph Moretti, Ajaccio (20), 300, 2^{ème} don
- Lucien Prudhomme, Vitry-sur-Seine (94), 500, 5^{ème} don
- Albert Vecten, Muizon (51), 1000
- Jacques Wouaquet, Fresnes (94), 50

La première place

Ouverte en octobre 1998, notre collecte de dons pour « Le MRP vous parle ! » vient d'entrer dans sa quatrième année. Que nous a-t-elle apporté durant ses trois premières années ?

Les dons reçus tiennent la première place dans nos recettes, à savoir 77% ; le reste, 33% provient des abonnements.

Si l'on considère seulement les dons individuels (le total moins les deux dons collectifs de l'Union Centriste du Sénat), le rapport reste favorable aux dons par rapport aux abonnements : 66% contre 34%.

Et si l'on se réfère au total des recettes de l'Amicale provenant à la fois des cotisations et des abonnements et des dons au bulletin durant la même période, le total des dons au bulletin en représente 58%, les cotisations et les abonnements 42% ; si l'on s'en tient aux dons individuels, le rapport est inversé : 43% pour les dons, 57% pour les cotisations et les abonnements.

Qui sont les donateurs ? L'Union Centriste du Sénat, notre imprimeur (la Société Simédiat) et, individuellement, 271 lecteurs de notre bulletin (adhérents, sympathisants, enseignants, historiens ...) dont les noms ont été publiés régulièrement dans nos numéros (sauf ceux des 29 donateurs désirant garder l'anonymat).

Leur motivation ? Notre collecte de dons a été annoncée sur la couverture de notre numéro 78 dans un grand bandeau transversal : « Collecte de dons pour assurer le financement du bulletin » et nous avons expliqué, toujours en couverture, que nous allions développer encore davantage nos rubriques historiques à partir d'archives authentiques et inédites. Dans le numéro suivant, le 79, en couverture et en page 3, nous avons précisé que notre ambition était de rappeler la mémoire du MRP et de révéler son histoire secrète, comme nous y invite le titre même de notre bulletin, « Le MRP vous parle ! ».

Comment remercier aujourd'hui les participants à notre collecte autrement qu'en restant fidèles à nos engagements ?

C'est ce que nous faisons avec ce numéro double 90-91, exceptionnel en raison d'une panne de notre matériel intervenue l'été dernier...

En espérant, bien sûr, que vos dons vont continuer.

J.P.

Si vous êtes disposé à nous faire un don, faites-le tout de suite ! En utilisant le petit bulletin de la page 18 ou même avec un simple petit mot amical ... Merci !

LES ASSOCIATIONS ISSUES DE LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE ont tenu une troisième réunion le 19 septembre au Sénat

Les associations françaises issues de notre courant de pensée, que l'Amicale du MRP avait souhaité rapprocher, ont tenu une troisième réunion le 19 septembre 2001. Celle-ci a eu lieu au Sénat à l'invitation d'André Diligent. Toutes les associations conviées y étaient représentées (voir liste ci-dessous).

Regrettant de ne pouvoir y assister, en raison de son état de santé, André Diligent m'a demandé de transmettre aux participants un message d'amitié où s'expriment ses convictions et sa fidélité à nos valeurs communes.

Je me bornerai ici à un bref relevé de conclusions.

- M. Jean-Marie Mayeur, président du Conseil scientifique de l'Institut Marc Sangnier, a fait le point sur la préparation au sein d'un petit groupe d'universitaires d'un « guide pour les chercheurs ». Cet ouvrage de cent à deux cents pages, à paraître au milieu de l'année prochaine, présentera de façon méthodique les sources de documentation et la bibliographie relatives à l'ensemble de notre courant de pensée depuis le Sillon en les situant dans leur contexte historique et philosophique. Ce livre contribuera non seulement à susciter des thèses et des mémoires, mais à mieux faire connaître notre famille d'esprit par les jeunes universitaires.

- L'Institut Marc Sangnier a donné son accord pour accueillir dans ses locaux une bibliothèque de base sous réserve d'un inventaire préalable des ouvrages qu'il détient.

- Mme Marguerite Colin a attiré notre attention sur la publication des remarquables éditoriaux de Georges Bidault dans « l'aube » (de 1939 au 1^{er} février 1940).

- De l'avis unanime, nous ne pourrions utilement envisager

l'organisation d'un colloque de réflexion avant les élections présidentielles.

- J'ai présenté à partir d'une note de Bruno Coiraton, qui a été distribuée aux participants, les grandes lignes d'un projet de **site Internet** ouvert à la participation de toutes les associations et fondations issues ou proches de notre courant de pensée. Il mettrait notamment en valeur quelques grandes figures de la démocratie d'inspiration chrétienne en France.

- J'ai évoqué, à la demande d'Henri Poumerol, l'exemple de la création récente par l'OURS (Office Universitaire de Recherche Socialiste), avec le soutien de la Fondation Jean Jaurès, d'un centre informatisé de documentation sur le mouvement ouvrier et social.

- Il a été demandé à toutes les associations présentes de nous faire part à la fin du mois d'octobre de leur décision de participer ou non à ce projet. L'Institut Marc Sangnier et M. Jean-Marie Mayeur sont d'ores et déjà prêts à y contribuer.

Jacques Mallet

Président de l'Amicale du MRP

Liste des associations

- Institut Marc Sangnier
- Association des Amis de Georges Bidault
- Association des Amis du Centre Démocrate Jean Lecanuet
- Institut Alain Poher
- Fraternité Michelet
- Fondation Robert Schuman
- France Forum
- Amicale du MRP

MESSAGE D'ANDRÉ DILIGENT

« S'agissant de l'avenir de notre courant de pensée, il ne peut être question d'entamer une course « à reculons » et de vouloir reconstruire des structures qui ne sont plus d'époque.

En revanche, beaucoup de nos contemporains cherchent à retrouver les sources qui permettraient d'apporter une réponse spirituelle à la crise de civilisation que nous traversons. Il ne s'agit pas de recopier nos grands Anciens, mais de retrouver le sens du message qu'ils ont apporté et de l'exemple qu'ils ont donné.

Quant à moi, si je suis convaincu que le chemin est loin d'être tracé, je suis persuadé que cette direction reste la bonne. J'espère que cette rencontre apportera son lot de réflexions constructives et je sais, d'après des expériences récentes, que bien des jeunes les attendent. »

LE BANQUET ANNUEL DE L'AMICALE A RÉUNI 41 CONVIVES, LE 17 NOVEMBRE

Comme chaque année, le bureau de l'Amicale a organisé un banquet, auquel il conviait tous les adhérents.

Ce déjeuner a eu lieu au restaurant de l'Assemblée Nationale, le 17 novembre, sous la présidence de Jacques Mallet.

Le secrétaire général, Cyriaque Decamme, avait adressé 333 invitations. Il a reçu 123 réponses, parmi lesquelles 44 « oui » et 79 « non » ; s'ajoutaient aux « oui » six épouses d'adhérents. Finalement, autour des tables, on se retrouva à 41.

« Ambiance sympa, bavardes retrouvailles, bonne allocution de Mallet ». devait commenter à la sortie Cyriaque, qui connaît bien son monde ...

A propos de Roger Poudonson

Dans notre numéro 89, page 4, Fernand Chaussebourg rendait hommage à Roger Poudonson, récemment décédé. Il indiquait qu'aux élections législatives de 1958, dans le Pas-de-Calais, notre ami avait dû retirer sa candidature au second tour, à la demande expresse de Pflimlin, pour éviter l'échec de son concurrent Guy Mollet.

La revue l'Ours, qui se consacre à la mémoire de la SFIO, nous signale qu'en réalité Roger Poudonson s'est maintenu au second tour et a été battu par Guy Mollet. Dont acte.

Deux observations après cette rectification : nul n'est à l'abri d'une erreur de mémoire ; il y a chez les socialistes des lecteurs attentifs de notre bulletin ; preuve qu'il est intéressant pour tous ceux qui font des travaux historiques.

Nous avons appris avec peine le décès de :

- Roger Boileau, membre de l'Amicale, sénateur de la Meurthe-et-Moselle de 1974 à 1992.
- Gaston Bousquet, décédé en juin 2001 (voir ci-après)
- Yvon Bruant, qui fut conseiller municipal de Vitry-le-François de 1947 à 1971 (voir ci-après)
- Henri Claireaux, qui apporta au MRP le seul siège de conseiller de la République de Saint-Pierre et Miquelon dès 1947 et qui le conserva comme sénateur jusqu'en 1968. Il est décédé le 31 juillet 2001 à 90 ans.
- Philippe Courboin, membre du Bureau de l'Amicale du MRP (voir ci-après)
- Michel Dhelemmes, X 36, ancien pilote de chasse, frère de Madame Jean Letourneau
- André Romieu, co-fondateur de l'Union Fédérale des Consommateurs – Que choisir ? ...
- Pierre Delavernhe (Saint-Maur)
- Madeleine Perrot (Avignon)
- Simone Huet (Cannes)
- Claude Mont (Noirétable) (voir ci-après)

Comme jeune militant MRP dès la Libération, Gaston Bousquet participa activement aux actions de la fédération du Tarn qui firent de ce département du Sud-Ouest un fief du MRP pendant dix ans : sur quatre députés, deux étaient des siens : François Reille-Soult et Clément Taillade. Fut élu ensuite Edmond Rieunaud.

Bousquet, qui était le beau-frère de Taillade, fut élu en 1953 conseiller municipal de Castres et exerça les fonctions de maire adjoint de cette ville de 1959 à 1971. Installé ensuite à Burlats, un village de 1700 habitants, il en devint maire et y dirigea de nombreuses réalisations.

Adieu l'ami ...

C'est avec une grande tristesse que le Bureau de l'Amicale du M.R.P. a appris le décès de notre ami **Philippe Courboin**, qui animait nos réunions de ses interventions musclées.

Ce fils d'agriculteur, septième de neuf enfants, après de bonnes études (licence en droit, DES de sciences économiques), ne déroge pas à la tradition agricole familiale en entrant à la F.N.S.E.A. à l'appel de Marcel Bruel et Albert Génin, où il sera chargé des relations avec le Parlement avant d'en devenir le sous-directeur pour les questions économiques.

Installé à Chantilly en 1962, acquis à la vision européenne de Robert Schuman après un temps de sympathie pour le mouvement gaulliste, il rejoint le M.R.P..

Elu en 1977 au conseil municipal de sa ville sur la liste de François Pradier, il lui succède comme maire en 1983. Maire de Chantilly de 1983 à 1995 il marquera sa magistrature d'une indiscutable empreinte sociale.

Malgré ses responsabilités au sein de l'UDF, n'ayant pas obtenu l'investiture de la majorité départementale, il est battu en 1995 par une liste conduite par l'un de ses anciens conseillers municipaux. Demeuré néanmoins conseiller municipal, il exercera six années durant avec habileté, conviction et circonspection un rôle d'opposant attaché aux valeurs de la démocratie chrétienne.

En mars dernier, lors des dernières élections municipales, refusant de figurer sur une liste quelconque, il dit adieu à la politique cantilienne mettant fin à plus de vingt années de mandat mais laissant une trace dont ses successeurs devront tenir compte.

Philippe Courboin était père de trois filles et plusieurs fois grand-père.

Il s'est éteint brusquement dans sa 63^e année le 13 juillet dernier des suites d'une hémorragie cérébrale, laissant un vide dans le Bureau de notre Amicale. Que sa famille trouve ici l'expression de nos condoléances attristées.

Cyriaque Decamme

YVON BRUANT : SOIXANTE ANS AU SERVICE DES AUTRES

L'engagement politique d'Yvan Bruant, qui s'est éteint le 13 juin dans sa 93^e année, remonte à la naissance du MRP : c'est lui qui, avec son camarade Aimé Frétot (un de nos lecteurs d'Épernay), crée la section MRP de Vitry-le-François, dans la Marne après la Libération.

Né le 21 janvier 1909 à Corbeil (Marne), il est entré dès l'âge de 15 ans aux établissements Lamort, où il deviendra ingénieur de fabrication. Pendant la guerre, il a participé à l'action sociale de la Ligue ouvrière chrétienne, animée par l'abbé Jean Lannes.

Il est élu conseiller municipal de Vitry en 1947, il se consacre à la reconstruction de sa ville et aux constructions scolaires ; c'est à lui que l'on doit la cité scolaire et le collège « Les Indes ». Il crée la Maison des Jeunes et de la Culture.

Battu aux élections municipales de 1971, il consacre une grande partie de ses activités à cette maison, dont il va assurer la présidence de 1974 à 1989. Il complète cette MJC avec une salle de spectacles et de danse. Il s'occupe également des clubs sportifs de la ville, du tourisme, du jumelage avec des villes étrangères.

CLAUDE MONT, UN VRAI RÉPUBLICAIN CHRÉTIEN



Jeune député MRP
en 1946

Claude Mont, né le 30 juin 1913 à Pouilly-sous-Charlieu, dans l'arrondissement de Roanne (Loire), est le troisième et dernier enfant de la famille fondée par Joanny Mont et Anne-Marie Tacher ; dernier enfant car son père est tué au combat en 1915 à Crouy, près de Soissons, il ne le connaîtra jamais. Sa mère devient chef de famille ...

Au lycée de Roanne, Claude remporte une coupe d'éloquence et le journal local perçoit en lui un futur orateur digne du Parlement ! Il gardera un souvenir respectueux et affectueux pour ses professeurs, en particulier pour ceux qui lui enseignent l'histoire, l'anglais, la philosophie ... Même sentiment à l'égard de ses professeurs de la Faculté des Lettres de Lyon, notamment de Léonie Villard, spécialiste de la littérature américaine.

Licencié en Lettres modernes, licencié et diplômé d'études supérieures d'anglais, il enseigne à son tour, dans des lycées, à Saint-Etienne, à Lyon, à Tunis, à Tanger. Déjà très engagé, il introduit la CFTC dans l'enseignement public. Il souhaite poursuivre ses études et pense à entreprendre une carrière préfectorale. Mais éclate alors la deuxième guerre mondiale, en 1939.

Mobilisé dans l'infanterie, il monte au front et il est fait prisonnier. Il s'évade, gagne l'Afrique du Nord, qu'il connaît bien, et travaille au Comité de libération nationale à Alger, où l'on prépare le « voyage du retour », un voyage qui le conduira, le jour venu, de Mers-El-Kébir à Naples et à la Côte méditerranéenne en août 1944...

Il s'engage alors dans la grande aventure du MRP, avec Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères et candidat aux élections de 1945 (la première Constituante) ; il est le second sur la liste et il est élu député ; il a 32 ans. Et il épouse sa colistière, Marie Mousseu, qui est de Noirétable.

Il s'installe alors dans ce village du Forez. Il deviendra conseiller général du canton (Noirétable en est le chef-lieu) de 1950 à 1994 et sera maire du village pendant trente ans. Sa méthode pour être aussi populaire ? Sa porte est toujours ouverte à tous. Ses résultats à Noirétable ?

Après une carrière politique exemplaire au Parlement, dans la Loire, dans sa chère commune de Noirétable, Claude Mont nous a quittés le 30 octobre, à l'âge de 88 ans. C'était aussi un fidèle de notre Amicale et un lecteur assidu de notre bulletin « Le MRP vous parle ! »¹

A ses obsèques, à l'église de Noirétable, le 2 novembre, sa fille Claude lui a rendu un bel hommage, dont elle a bien voulu nous donner le texte pour notre bulletin.

Ce texte nous permet d'apporter quelques compléments à la page que nous avons consacrée à notre ami après sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur (numéro 69, page 20).

Fernand Chaussebourg

Considérables pour une commune de moins de 2000 habitants : une maison de retraite médicalisée, un collège d'enseignement général, création de nouveaux quartiers (Villette et la Condamine), un plan d'eau, une salle des fêtes, l'agrandissement du cimetière, une école forestière ... Sans oublier des aides aux onze autres communes du canton, qui apprécient toutes aujourd'hui la bretelle d'autoroute des Salles.

Il est élu sénateur (MRP) de la Loire en 1955 et le restera jusqu'en 1992. Trente-sept ans au Palais du Luxembourg ! En lui remettant les insignes de la Légion d'honneur, en 1996, René Monory président du Sénat, dira : « Le Conseil de la République puis le Sénat ont trouvé en Claude Mont un membre de qualité, connaissant parfaitement ses dossiers. Il fut un sénateur exigeant. Bien des ministres se souviennent de ses questions toujours pertinentes, jamais complaisantes. »

Il fut notamment rapporteur de nombreux textes à la Commission des Affaires étrangères, notamment de la Convention de Lomé sur l'aide au Tiers Monde et du projet d'élection du Parlement européen au suffrage universel.

« De son origine chrétienne » dit sa fille Claude, « il avait tiré une impérieuse éthique républicaine. Il portait de façon exemplaire, avec la simplicité du naturel - voire avec naïveté -, la vertu de probité. Comme tant d'autres de sa génération - et ils étaient nombreux -, il eut la chance d'ignorer ces tristes affaires qui salissent la vie publique et ses manœuvres, au vilain nom de magouilles, qui envahissent la politique ... »

« Il avait l'élégance des personnages de grande culture ... qui ont fréquenté les allées du pouvoir sans jamais s'y perdre ... »

« Il a quitté la vie politique tard, à 82 ans. Il ne s'était pas accroché par défi, par ambition personnelle, mais par réelle passion de la chose publique ... »

« Durant ces années de retraite, sa vie c'était surtout ses archives, si riches, ses livres, l'actualité. C'était aussi et surtout sa famille et ses promenades faites tard le soir dans la campagne, où il aimait discuter avec ses anciens administrés ... »

¹ « Un grand merci pour le vaillant et indispensable « MRP vous parle ! »... » nous avait-il écrit dans un courrier, en juin 2000.

CALENDRIER 2^è TRIMESTRE 1951

• **1^{er} avril** Henri Queuille consulte les dirigeants de la majorité sur la date des prochaines élections législatives. Une entente sur le 10 juin paraît possible.

• **2 avril.** A la conférence des suppléants (les Quatre) qui poursuit laborieusement ses travaux à Paris, Gromyko accepte « l'examen des causes et effets de la tension » mais réclame que l'on y fasse une mention explicite du Pacte Atlantique. Il apparaît peu à peu que l'ajournement du réarmement allemand incite l'URSS à modérer ses exigences et à réduire son impatience.

• **3 avril.** Edouard Daladier lance un nouveau défi à Edouard Herriot : il réaffirme son hostilité au tour unique de scrutin et aux apparentements.

A la questure du Palais-Bourbon, chez Noël Barrot (Haute-Loire), le Bureau du Groupe MRP, présidé par Robert Lecourt (Seine), reçoit la presse parlementaire pour lui exposer la proposition de loi que le Groupe vient de déposer visant à faciliter la réforme de l'entreprise par l'octroi de dégrèvements fiscaux et de diverses facilités aux entreprises qui font participer leur personnel à leurs bénéfices. Le président du Groupe est entouré de Joseph Dumas, André Denis, Charles Barangé et Pierre Abelin.

• **4 avril** Devant la Commission de l'Agriculture, Pierre Pflimlin déclare que le Secrétariat général du Conseil de l'Europe a transmis aux gouvernements des dix-huit Etats membres l'invitation du Gouvernement français à une conférence sur l'organisation européenne des marchés agricoles, qui doit se tenir à Paris dans quelques semaines.

• **5 avril.** Dans un scrutin public à la tribune, l'Assemblée Nationale adopte en première lecture l'ensemble du projet de réforme électorale (tour unique et apparentements) par 263 voix contre 251 (61 députés ne prennent pas part au vote, 6

sont absents par congé). Les radicaux restent divisés comme d'habitude : 9 pour, 21 contre, 11 abstentions volontaires.

• **9 et 11 avril** L'ambassadeur d'Egypte à Paris, puis les représentants à Paris de l'Irak, de la Syrie, de la Jordanie et de l'Arabie Séoudite remettent au Quai d'Orsay une note commune : « Le Maroc, à qui fut imposé le 30 mars 1912 le statut de protectorat, n'a pas cessé d'être soumis à des prescriptions qui suppriment sa souveraineté extérieure et restreignent son autonomie, de sorte que la situation présente est proche de l'administration directe. »

Du 15 au 22 avril, le général Juin fait un séjour à Paris : il affirme qu'il poursuit l'examen des projets de réformes qu'on lui a soumis ; il obtient la prolongation de son mandat de Résident général ; il rencontre Eisenhower.

• **11 avril.** Truman destitue Mac Arthur et le remplace par Ridgway. Le commandant des forces de l'ONU en Corée a réclamé avec insistance l'extension de la guerre à la Mandchourie pour répliquer au regroupement de 650.000 soldats chinois en Corée du Nord, alors que Ridgway, chef de la VIII^è armée américaine, a dit qu'il n'y avait pas de solution militaire en vue dans la guerre de Corée. Le 7 avril, à Ottawa, Robert Schuman a déclaré : « Le moment

est venu où l'on ne peut ni rester passif ni se taire » Le 22 avril, les Chinois vont lancer leur plus forte offensive de la guerre jusqu'aux abords de Séoul.

• **11 et 12 avril.** Le Groupe MRP consacre deux longues réunions à la politique générale du Gouvernement et au rôle du président du Conseil dans la campagne électorale. Georges Bidault, Pierre-Henri Teitgen et Charles Barangé se disent favorables à des élections anticipées au printemps, à la condition que le Parlement ait pu voter le budget 1951 et que le Gouvernement présente au pays dans la clarté les résultats obtenus par la majorité.

En outre, le Groupe MRP demande que le collège électoral unique (européens et autochtones) soit étendu à l'AEF (il est déjà appliqué en AOF). Les radicaux y sont hostiles et demandent l'application du double collège en AOF.

• **13 avril.** A la Commission des Boissons de l'Assemblée Nationale, le président socialiste, Georges Guille, démissionne. Il est remplacé par l'abbé Albert Gau, élu de l'Aude, comme son collègue.

• **17 avril.** Le Gouvernement Queuille obtient la confiance de l'Assemblée par 311 voix contre 240 (28 députés MRP s'abstiennent

Le même jour, le Conseil des ministres adopte un projet de loi de finances qui majore les dépenses et les recettes prévues pour l'exercice budgétaire de 1951. Petsche, ministre des Finances, estime que le déficit budgétaire serait de 120 milliards si rien n'était fait ; il réclame 52 milliards d'impôts nouveaux (taxe à la production, impôt sur les sociétés, taxe sur les cartes grises, cotisation patronale à la Sécurité Sociale.

L'explication du vote du MRP à la tribune a été faite par Robert Lecourt sous la forme d'un bilan de la législature et d'un schéma de programme.

• **18 avril** Signature au Quai d'Orsay du Traité créant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (Plan Schuman).

• **18 et 19 avril** Henri Queuille, qui a obtenu la confiance de l'Assemblée le 17, pose de nouveau la question de confiance (4 fois) sur l'ajournement des débats : 1° instituant une fête nationale le 8 mai ; 2° sur le Code du Travail outre-mer ; 3° sur les zones de salaires ; 4° sur l'expulsion des locataires de bonne foi.

• **21 avril** Le Conseil de la République se prononce pour le scrutin d'arrondissement à deux tours par 206 voix contre 37 (18 communistes, 18 MRP, 1RPF) et 57 abstentions.

• **25 avril.** L'Assemblée vote la confiance au Gouvernement Queuille dans les quatre scrutins prévus les 18 et 19, par 320 voix contre 239, 350 contre 198, 344 contre 195, 320 contre 247.

Le même jour, le Conseil des ministres établit un projet de « douzièmes provisoires » pour assurer le fonctionnement des services de l'Etat au mois de mai (l'ensemble du budget n'est pas encore voté). Ce texte sera adopté au Palais-Bourbon et au Palais du Luxembourg le 30 avril.

• **27 avril** Examinant le projet de réforme électorale en seconde lecture, l'Assemblée Nationale reprend son texte adopté en première lecture par 308 contre 270. Chez les radicaux, il y a 25 pour et 13 contre. Cependant, le texte n'est pas adopté ; le Conseil de la République ayant voté le sien à la majorité

absolue, l'Assemblée, en vertu de la Constitution, doit en faire autant (311 voix). Henri Queuille se dirige vers la sortie mais Herriot, se référant à la jurisprudence, dit que le vote qui vient d'être émis vaut renvoi du texte en commission.

• **28 avril.** Le Gouvernement dépose un nouveau projet de réforme électorale, identique au précédent, en y ajoutant seulement le maintien des élections partielles dans la Seine et la Seine-et-Oise. A l'Assemblée Nationale, le président du Conseil pose la question de confiance pour son adoption.

• **30 avril.** Par 339 voix contre 251, l'Assemblée vote la confiance au Gouvernement et adopte le nouveau projet de réforme électorale ... Qui, parce qu'il est nouveau, repart au Conseil de la République.

• **Fin avril ou début mai.** Les organisateurs de la Croisade de l'amabilité invitent les journalistes parlementaires à désigner les parlementaires les plus aimables. Arrivent en tête, dans l'ordre : Paul Hutin-Desgrèes, Robert Buron et Charles Barangé. Tous les trois MRP !

• **1^{er} mai.** A Bagatelle, au Bois de Boulogne, de Gaulle déclare : « Quand le peuple aura parlé, je lui donnerai rendez-vous pour inaugurer l'entreprise. Où donc ? Mais aux Champs-Élysées ! »

• **Du 3 au 7 mai** à Lyon, congrès national du MRP. Pierre-Henri Teitgen soulève l'enthousiasme de la salle en répliquant au discours de Bagatelle : « Nous n'irons plus au Bois, les lauriers sont coupés ! »

• **8 mai.** En seconde lecture, l'Assemblée reprend intégralement le texte du nouveau projet de réforme électorale, tel qu'elle l'a voté le 30 avril.

S'agissant de la date des élections, le Groupe MRP exprime sa préférence pour le 24 juin.

• **12 mai.** L'Assemblée adopte un projet gouvernemental fixant au 4 juillet 1951 l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée élue le 10 novembre 1946, par 362 voix contre 219 (communistes et progressistes, 3 « Messalistes » (Algériens), 3 Indépendants de gauche (ex-MRP), 6 socialistes, 6 Rassemblement Démocratique Africain, 11 Indépendants d'outre-mer (qui réclament le vote de la loi électorale relative aux TOM), 4 UDSR, 7 MRP.

Le même jour, le Conseil des ministres approuve un décret convoquant les électeurs pour le 17 juin.

• **22 mai.** Séance d'ouverture de la nouvelle Assemblée algérienne. Le nouveau Gouverneur général, M. Léonard, qui a pris ses fonctions le 16, affirme son intention de réprimer énergiquement toutes les tentatives visant à troubler l'ordre qui règne en Algérie, tentatives qui se multiplient depuis plusieurs semaines.

A Tunis, le Vieux-Destour lance le Front National Tunisien pour l'Indépendance.

De son côté, M. Salah Ben Youssef, secrétaire général du Néo-Destour, rappelle la promesse faite par la France de mener la Tunisie à l'autonomie.

• **23 mai.** A 22 heures 30, sous la présidence de Lionel de Tinguy (Vendée), les députés MRP (élus le 10 novembre 1946) tiennent leur dernière réunion. C'est la 59^e de l'année 1951. A l'ordre du jour : une nouvelle tentative –

qui sera vaine comme les précédentes -, pour obtenir des dégrèvements fiscaux en faveur de l'enseignement libre.

• **23 et 24 mai.** L'Assemblée adopte en seconde lecture le projet de budget pour 1951. Edouard Herriot prononce le discours de clôture. Evoquant le discours de de Gaulle à Bagatelle, il déplore qu'un soldat respecté ait lancé un défi au régime, c'est-à-dire « à la République ». L'Assemblée vote l'affichage de ce discours dans toutes les communes de France. La rentrée parlementaire (de la future Assemblée) est fixée au 5 juillet.

Les dépenses de l'Etat prévues pour 1951 s'élèvent à 2648 milliards de francs, dont 743 de dépenses militaires.

Les recettes sont évaluées à 2104 milliards dont 646 de « contributions directes » et 723 de taxe à la transaction (la TVA de l'époque). A ces recettes devraient s'ajouter l'aide (économique) Marshall, pour 115 milliards, et l'aide militaire américaine, pour 140 milliards.

• **25 mai.** L'Osservatore Romano, organe hebdomadaire du Vatican (Pie XII étant pape), publie un long article sur les prochaines élections législatives en France. L'Agence France-Presse en donne le lendemain de larges extraits. La Croix du 31 mai va le publier in extenso. L'auteur de l'article, Federico Allessandrini, manifeste une grande méfiance à l'égard du RPF et souhaite que le MRP garde la confiance de ses électeurs.

• **31 mai.** Incident à l'Hôtel de Ville de Paris entre Pierre de Gaulle, frère du général et président du Conseil municipal, et Mgr Roncalli, nonce apostolique et futur Jean XXIII (suite à l'article de l'Osservatore Romano).

• **11 juin.** Mac Cloy, haut-commissaire américain en Allemagne occidentale, apporte à Washington un plan de réarmement établi à Bonn par les experts militaires allemands et alliés occidentaux. Il s'agirait de créer douze divisions allemandes dont trois blindées, intégrées dans l'armée atlantique à l'échelon du corps d'armée. On est loin des combat-teams (5000 hommes) intégrés à une armée européenne, imaginés par René Pleven.

En fait, les Américains s'impatientent de nouveau en raison des lenteurs de l'organisation des forces atlantiques et de la création d'une armée européenne.

La France maintient son refus d'une nouvelle armée allemande (Hervé Alphand le 29 juin devant la presse diplomatique) et sa position se trouve renforcée par les exigences d'une partie de l'opinion allemande, notamment du Parti Social-Démocrate. Celui-ci réclame la disparition des contrôles alliés et s'oppose à la ratification du Plan Schuman.

Le problème du réarmement allemand est de nouveau différé.

• **17 juin. Elections législatives.** Scrutin de liste départemental à un tour avec possibilité d'appareillages. Si une liste ou un groupement de listes obtient la majorité absolue, tous les sièges lui sont attribués, à la représentation proportionnelle entre les listes appareillées (dans le cas d'un appareillage, cela va de soi) ; faute de majorité absolue, les sièges sont attribués à la représentation proportionnelle entre les listes et les groupements de listes.

Le MRP obtient 2.369.778 voix, soit 12,6% au lieu de 25,9% le 10 novembre 1946 ; 28,2% le 2 juin 1946 ; 23,9% le 21 octobre 1945.

• **21 juin** Au Palais Rose, à Paris, la Conférence des Suppléants (représentants des ministres des Affaires étrangères français, britannique, américain et soviétique) tient sa 74^e séance ; après quatre mois de vaines discussions sur le problème de l'ordre du jour, elle considère qu'il est inutile de les poursuivre.

HISTOIRE SECRETE DES PARLEMENTAIRES MRP

Deuxième trimestre 1951

MARDI 3 AVRIL à 14H30
37è réunion de l'année 1951
La situation économique et financière vue par Georges Bidault, vice-président du Conseil

Henri Queuille, président du Conseil, est pressé de faire adopter une série de projets, parmi lesquels la réforme électorale, avant les élections

législatives. Il estime nécessaire d'obtenir un nouveau vote de confiance de l'Assemblée clôturant un débat de politique générale, qu'il demande de fixer au 12 avril. Dans cette perspective, le Groupe MRP donne la priorité à la situation économique et financière ; il se réunit sur ce sujet le 3 avril, sous la présidence de Lionel de Tinguy ; le débat est ouvert par un exposé de Georges Bidault, en sa qualité de vice-président du Conseil.

Georges Bidault. - La situation financière est mauvaise. Au début de l'exercice budgétaire 1951, la différence entre les dépenses et les recettes étaient de 420 milliards de francs. Depuis, le vote d'une série de lois a entraîné des surcharges de 85 milliards environ. S'y ajoutent 11 milliards pour les vieux, 40 pour les fonctionnaires, 7 pour la SnCF, 52 pour l'Indochine, 3 pour la mobilisation civile et 40 pour le fonds de stabilisation des prix (notamment subventions pour le charbon, l'électricité, les engrais...). Au total une surcharge de 657 milliards.

Pour y faire face, le Gouvernement dispose de quelques ressources, minimes d'ailleurs. Il est donc amené à demander des ressources nouvelles, qui ramèneraient le déficit à environ 125 milliards. A savoir : augmentation du prix de l'essence, taxe exceptionnelle sur les revenus supérieurs à 500.000 francs, taxe sur les exportations qui peuvent subir la concurrence étrangère, taxe sur le gas-oil, taxe sur les automobiles, taxe légère sur les transports routiers...

A mon avis, la moitié seulement de cet effort est acceptable et je crois peu au vote par l'Assemblée des 25 milliards d'économies prévus. Je prévois donc un déficit difficilement surmontable de quelque 60 milliards.

François Reille-Soult (Tarn).- Le Gouvernement est le premier responsable de l'inflation, en majorant lui-même les prix publics dans tous les domaines... Je préfère l'expansion économique à l'équilibre budgétaire.

Jean Catrice (Nord).- Je ne voterai aucun impôt nouveau aussi longtemps que le Gouvernement s'en tiendra à une politique de comptable. Je réclame la coordination des services économiques et financiers de l'Etat, l'expansion économique et la répression de la fraude fiscale.

Louis Siefridt (Seine Inférieure).- L'équilibre budgétaire est nécessaire à la confiance du pays dans la monnaie. Personnellement je souhaite même un super-équilibre du budget.

MERCREDI 4 AVRIL à 18H
38è réunion
Henri Queuille va-t-il persévérer dans l'empirisme ?

Le débat se poursuit à la réunion du Groupe du lendemain, sous la présidence de François de Menthon. Les membres du Bureau viennent

d'avoir un entretien avec le président du Conseil.

François de Menthon.- Le président du Conseil entend demander au Parlement un nouvel effort fiscal, limité à l'indispensable. Interrogé sur la décision du Groupe SFIO de plaider pour des élections en octobre et non pas en juin, il a répondu : « Si elle insiste, la SFIO prendra la suite. » Il reste donc partisan d'élections en juin. A cet effet, il a demandé à ses amis du Conseil de la République (où ils sont nombreux) de ne modifier que sur des détails le texte voté par l'Assemblée sur la réforme électorale.

Pierre Abelin.- Le réarmement provoque dans tous les pays des perturbations économiques et financières. Mais ils réagissent en définissant des objectifs (développement de la production et de la productivité) et des moyens, ce que devrait faire lui aussi le gouvernement français...

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne).- La doctrine de Queuille, c'est l'empirisme. Or une économie de guerre suppose une organisation économique. L'équilibre budgétaire est à rejeter s'il doit aboutir à l'asphyxie économique.

Jean Catrice.- Le MRP doit dire ce qu'il veut et non pas seulement ce qu'il n'a pu faire en raison des défauts de ses partenaires. Je m'élève contre l'affirmation du Gouvernement selon laquelle l'expansion économique est désormais impossible. Je dénonce la politique du ministère des Finances et des banques, qui tend à favoriser les grandes entreprises produisant des matières de base au détriment des petites et moyennes entreprises qui produisent les biens de consommation. Si le volume des produits de base est effectivement à l'indice 140 par rapport à 1938, celui des biens de consommation est inférieur à 105.

Comment s'opère le redressement de l'industrie allemande ? Grâce à l'octroi de crédits importants aux entreprises.

François Reille-Soult.- Des décisions répétées prises par les instances du Mouvement en vue d'organiser une économie de guerre et de faire obstacle à toute hausse des prix, aucune n'a été appliquée !

Marcel Poimboeuf (Vosges).- Je crois nécessaire le vote d'une loi anti-trust..

Robert Buron, secrétaire d'Etat aux Affaires économiques (auprès de Maurice Petsche).- Dans les pays étrangers, les solutions à ces problèmes sont variables. En Grande-Bretagne, on diminue la consommation pour permettre la poursuite des investissements et des exportations. En Allemagne, c'est un libéralisme bien pensé, avec aide à la production et réduction de la consommation par une hausse des prix. En France, c'est l'empirisme, l'hésitation, les mesures fragmentaires. Une autre politique pourrait être celle de l'inflation, qui a des dangers bien connus. Je rappelle qu'en janvier j'ai proposé une politique de subventions, mais que le gouvernement a préféré donner la priorité à la réforme électorale. Parmi les moyens à notre disposition, il y a :

1° la facilité, qui consisterait à assurer la trésorerie jusqu'en juillet et à faire les élections en juin ;

2° le dirigisme à la manière socialiste, équilibrant le budget jusqu'en décembre.

Je suis sceptique sur la possibilité de la seconde voie en raison des circonstances politiques et de l'opinion publique, qui est très différente de celle qu'on trouve en Grande-Bretagne.

Je me demande s'il existe dans l'Assemblée une majorité pour faire le choix. Je ne le crois pas.

François Reille-Soult.- Si le MRP avait mis autant d'énergie à faire adopter sa politique qu'il en a mis pour faire voter le tour unique de scrutin, il l'aurait emporté !

Robert Buron.- Pas sûr ! Je ne crois pas que le Groupe MRP soit capable de s'entendre sur un programme économique... Je suis convaincu que la situation ne sera pas meilleure en octobre je pense même qu'elle sera pire.

Jean Catrice.- Pas d'accord ! Je crois le MRP capable de faire un plan économique et je souhaite qu'il le fasse. Je n'accepte pas le dilemme « austérité ou facilité ». Je demande l'expansion économique grâce aux crédits accordés aux petites et moyennes entreprises productrices de biens de consommation.

Maurice Guérin (Rhône).- Le MRP a-t-il le droit de ne pas aller au fond des vrais problèmes et de ne pas faire les choix nécessaires ?

JEUDI 5 AVRIL à
14h30
39^e réunion
**Quelle date pour
les élections ?**

Brève réunion, sous la présidence de Gabriel Valay, consacrée à la date des élections législatives.

François Reille-Soult, Jean Hubert (Seine) et **Joseph Defos du Rau** (Landes) déclarent qu'à leur avis les dirigeants du Mouvement

ont pris des engagements à l'égard d'Henri Queuille sur la date des élections, alors que le Groupe n'a pas encore délibéré sur le sujet. Ils demandent que cette question de la date soit examinée clairement dans une réunion du Groupe.

Marc Schérer (Haute-Marne) pense qu'on peut avancer ces élections au mois de juin à la condition que le Parlement en termine avec les travaux entrepris. Il ajoute « Quoi qu'on en dise, la législature actuelle apparaîtra dans l'avenir comme une grande législature. »

Gabriel Valay confirme, au nom du Bureau, que la réunion du Groupe demandée est prévue.

En séance, au scrutin public à la tribune (vote personnel), l'Assemblée adopte en première lecture le projet de réforme électorale (avec tour unique et apparentements) à la majorité relative de 263 voix contre 251.

Parmi les 144 membres du Groupe MRP, 128 votent pour ; 6 s'abstiennent volontairement : Charpin (Rhône), Dominjon (Ain), Duforest (Sarthe), Le Sciellour (Maine-et-Loire), Poimboeuf (Vosges), Schaff (Moselle) ; 10 sont absents.

MARDI 10 AVRIL à 14h30
40^e réunion
**Budget de la Reconstruction,
ouvriers de l'Etat ; quelle
confiance au Gouvernement ?**

Cette réunion, présidée par Eugène Delahoutre (Oise), est consacrée à des sujets techniques (le budget) et à des

problèmes politiques (Queuille veut-il limiter la confiance qu'il sollicite à la date des élections ?) Bidault et Pflimlin d'accord pour des élections en juin.

Georges Coudray (Ille-et-Vilaine) fait un rapport sur le budget de la Reconstruction, où le montant des crédits lui paraît très insuffisant.

- Si le rythme actuel devait être poursuivi, dit-il, le retard pour atteindre les objectifs prévus pour 1960 serait de cinq à sept ans.

Parmi les dispositions diverses du texte, il demandera que les primes à la construction soient accordées aussi dans le cas de logements pour des ouvriers agricoles,

même lorsque le logement constitue seulement un accessoire du contrat de travail.

Francine Lefebvre (Seine).- A Paris seules les HLM peuvent résoudre la crise atroce du logement.

.....
Jean Labrosse (Var) et **Paul Guilbert** (Manche) rappellent que les ouvriers de l'Etat (dans les arsenaux) sont en grève parce qu'ils n'obtiennent pas l'augmentation de salaire à laquelle leur contrat leur donne droit.

Selon Paul Guilbert, le Gouvernement fait ainsi porter une lourde responsabilité à André Monteil, secrétaire d'Etat à la Marine.

André Colin (Finistère) note que la grève n'a lieu qu'à Brest, ce qui laisse penser qu'elle n'est pas uniquement professionnelle. Il va rencontrer ce soir même les ministres MRP.

.....
L'intention du président du Conseil de faire une déclaration de politique générale et de solliciter la confiance de l'Assemblée uniquement sur « un renvoi à la suite » des interpellations soulève de vives critiques au sein du Groupe. Oui ou non s'agit-il dans cette affaire de laisser le Gouvernement fixer la date des élections alors que le Parlement n'a pas encore voté la réforme électorale ?

Marc Schérer.- Ce serait dangereux.

Jean Catrice.- La procédure qui nous est proposée est intolérable.

Pierre Dhers (Drôme).- Je demande que les ministres MRP viennent s'expliquer.

Jean Hubert.- Je crains un piège : nous faire admettre une date pour nous enlever une arme dans le cas où nous serions seuls à voter le tour unique en deuxième lecture.

Pierre Dominjon (Ain).- Le Gouvernement veut surtout masquer son impuissance dans le domaine économique et financier.

Paul Coste-Floret (Hérault).- Il faut un débat économique au fond et une question de confiance sur un ordre du jour explicite, dans la clarté.

François de Menthon répond aux observations qui viennent d'être faites : la question de confiance est déjà déposée sur le « renvoi à la suite » ; Queuille posera plusieurs questions de confiance, implicites ou explicites ...

Jean Catrice.- Refusons l'ordre du jour qui nous est proposé pour la semaine afin d'obtenir un débat économique sur le fond.

Edouard Moisan.- La position du Gouvernement est indéfendable.

(La séance est suspendue. Elle est reprise à 18 heures).

François de Menthon.- L'ordre du jour désormais prévu ne préjuge pas de la discussion ou non des interpellations. Donc, il reste au Groupe à dire s'il désire une discussion au fond des interpellations.

Francine Lefebvre votera contre l'ordre du jour si elle sait que Queuille proposera une date pour les élections.

Paul Coste-Floret.- Le Gouvernement aurait intérêt à accepter un débat économique au fond. S'il ne l'accepte pas, beaucoup de députés de la majorité voteront contre le renvoi, en disant qu'ils sont favorables à des élections rapprochées tout en cherchant à les éviter.

Edouard Moisan.- Avertissons le Gouvernement de nos désirs, sinon la journée de jeudi sera perdue pour tout le monde.

Mohamed Bentaieb (Alger).- En Algérie, l'annonce d'élections rapprochées donne un argument au RPF.

Georges Bidault (Vice-Président du Conseil) rapporte ces propos de Queuille :

• il s'agit pour moi de faire pression sur le Conseil de la République pour lui montrer la nécessité d'aboutir sur la réforme électorale ;

• ma déclaration portera sur tous les problèmes de gouvernement.

L'orateur ajoute qu'il est prêt à informer Queuille du désir du Groupe de discuter les interpellations au fond.

Il déclare que la majorité est divisée, à l'Assemblée et au Gouvernement ; il en conclut qu'il est salutaire d'avancer les élections ; un changement de gouvernement, en effet, ne changerait rien aux divisions...

Pierre de Chevigné (Basses-Pyrénées).- J'interviendrai à la tribune en faveur d'élections en juin.

Pierre Dominjon.- Je crains que le Gouvernement ne cherche à nous empêcher de discuter sérieusement des problèmes économiques...

Robert Lecourt (Seine).- Le Gouvernement pourrait trouver une solution en posant la question de confiance sur le renvoi à la suite des interpellations, comme il le souhaite, mais seulement après la discussion générale des projets financiers.

Jean Cayeux (Seine).- Mais est-il vraiment nécessaire que le président du Conseil fasse une déclaration de politique générale dès jeudi ?

Fernand Bouxom (Seine).- Bonne question ! Les vrais problèmes ne seront pas discutés avant mardi avec l'examen des projets financiers.

Pierre Dominjon (Ain).- Oui, on veut obliger le MRP à s'engager sur une date, ce qui sera impossible à tenir, de façon à pouvoir l'accuser de prolonger la session...

François Reille-Soult.- Pas question de voter la confiance sans débat préalable !

Pierre Dominjon.- Le Gouvernement n'a pas le droit de faire s'engager l'Assemblée sur une date alors que sa politique n'est pas encore définie...

Pierre Pflimlin.- Je suis un partisan résolu d'élections les plus rapprochées possible. La politique économique est intimement liée à la date des élections. Les délibérations qui ont eu lieu au Conseil des ministres l'ont démontré suffisamment, s'il en était besoin. Je me demande s'il est raisonnable et même conforme à l'orthodoxie démocratique, pour une majorité, de voter des mesures impopulaires dont se servira la majorité suivante, éventuellement différente de la majorité actuelle.

Ce 10 avril, Gabriel Valay, Philippe Farine et Maurice-René Simonnet effectuent une démarche auprès de M. André Morice, secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, au sujet de la répartition des subventions aux mouvements de jeunesse.

MERCREDI 11 AVRIL à 14h
41^e réunion

Loi électorale outre-mer : oui à l'extension du corps électoral, à l'augmentation du nombre des députés, au collège unique

toires d'outre-mer. Dans cette affaire, comme dans beaucoup d'autres, le MRP est en avance sur ses partenaires de la majorité et, bien sûr, sur l'opposition gaulliste et modérée.

Cette réunion est préparée par le Conseil politique du Groupe, le 6 avril, sur le rapport de Jean-Jacques Juglas, président de la Commission des Terri-

Jean-Jacques Juglas (Seine).- Le Conseil politique du Groupe propose :

• l'extension du corps électoral (par exemple aux pères de famille payant le minimum fiscal, aux femmes ayant quatre enfants vivants ou des enfants morts pour la France) ;

• l'augmentation du nombre des députés d'outre-mer, de 37 à 46 ;

• l'extension du collège unique en AEF et au Cameroun et le maintien du collège unique en AOF.

Georges Le Brun-Kéris (chargé de l'outre-mer au Secrétariat général du MRP et membre de l'Assemblée de l'Union Française).- Le double collège est en soi indéfendable. Il fait naître le racisme en opposant deux fractions de la population. Le problème d'aujourd'hui n'est donc qu'un problème d'opportunité : faut-il étendre le collège unique dès maintenant ?

Je pense qu'il ne faut plus attendre pour trois raisons :

• l'autonomie accordée par la Grande-Bretagne à la Gold Coast a eu un grand retentissement en Afrique ;

• il nous serait plus facile de répondre aux critiques qui nous sont faites à l'ONU ;

• le double collège pousse à la formation de l'Etat associé, ce qu'il nous faut éviter au profit d'une union véritable.

Pierre de Chevigné.- Je suis favorable à l'extension au maximum du corps électoral ... J'ai constaté dans les territoires anglais d'Afrique une situation beaucoup plus difficile qu'en Afrique française : les soulèvements y sont nombreux ... Au contraire de Le Brun-Kéris, je pense que le double collège évite le racisme. En effet, avec un collège unique, les candidats se séparent en deux blocs, noirs et blancs ; la lutte politique se fera uniquement sur la race des candidats. Au surplus, le premier collège n'est pas composé uniquement d'Européens, de telle sorte qu'il ne doit pas apparaître comme le collège « étranger ».

Joseph Dumas (Seine).- J'approuve Le Brun-Kéris. J'accepterais le double collège si chaque collège avait un nombre de représentants en rapport avec son nombre d'électeurs.

Paul Coste-Floret.- Mieux vaut faire la réforme que la subir sous la pression d'événements irréversibles. D'autant qu'il s'agit de trois députés seulement et qui ne sont pas de nos amis. Je conteste l'argument de Pierre de Chevigné sur le racisme : au Sénégal, le collège unique a supprimé toute trace de racisme.

Lionel de Tinguy (Vendée).- Je crains que le collège unique en AEF n'entraîne des revendications en Afrique du Nord.

Jean-Jacques Juglas.- Moi aussi.

Joseph Dumas.- Dès 1948, le Congrès national du MRP s'est prononcé pour le collège unique.

François de Menthon rappelle que le Groupe est appelé à se prononcer sur l'opportunité de faire la réforme sans délai.

Par 11 voix contre 4 et 3 abstentions, le Groupe se prononce pour l'extension du collège unique en AEF et au Cameroun.

La réunion se termine avec une communication d'**André Monteil**, Secrétaire d'Etat à la Marine, sur le salaire des ouvriers des arsenaux maritimes : un acompte provisionnel sur l'augmentation prévue a été accepté par les Finances, à valoir à compter du 15 mars.

MERCREDI 11 AVRIL à 17H
42^e réunion
Controverse Barangé-Bidault sur la meilleure méthode pour préparer les élections

Présidée par François de Menthon, c'est la seconde de la journée et elle va

durer trois heures. Elle fait apparaître de nouveau deux visions différentes : 1° pourquoi ne pas organiser un grand débat économique, puisque le bilan de la législature est positif ? (thèse Barangé) ; 2° plus on attendrait pour faire les élections, plus la majorité se diviserait (thèse Bidault et Teitgen)

Texte très résumé

Pierre Abelin (Vienne) fait un exposé sur la situation économique et financière, au nom de la Section d'études Affaires économiques du Mouvement : la production continue d'augmenter mais les prix aussi, de même que les dépenses budgétaires, civiles et militaires, si bien que sans impôts nouveaux la charge de la Trésorerie passerait à 520 milliards ; dans la situation actuelle, elle peut faire face aux échéances jusqu'en septembre.

L'obstacle principal à un développement très fort, et nécessaire, des investissements et de la production de biens de consommation, c'est le crédit qui est beaucoup trop cher ; et, s'il est trop cher, c'est en grande partie dû aux besoins de trésorerie de l'Etat.

La controverse Barangé-Bidault

Charles Barangé (Maine-et-Loire), rapporteur général de la Commission des finances.- Je m'adresse à Bidault : pourquoi le gouvernement a-t-il laissé souffler sur le pays un vent de panique ? Pourquoi laisse-t-il dire que la situation économique est catastrophique, alors que la production atteint presque l'indice 140 grâce aux efforts de la majorité gouvernementale ? Les Finances avaient calculé les rentrées fiscales sur la base de l'indice 132. La balance du commerce extérieur est excédentaire. Les ressources en devises sont importantes. Les embarras de la trésorerie ont disparu. Pourquoi, dans ces conditions, laisser courir le bruit d'un déficit de 600 milliards ? Qui le fait courir ? Qu'en attend-on ? Le départ précipité des députés ? Les élections peuvent être rapprochées, mais dans la clarté et non pas dans le mensonge.

Henri Meck (Bas-Rhin).- Moi je crains que la hausse des prix ne continue et j'estime préférable d'avancer les élections, d'autant que je redoute de nouvelles crises ministérielles d'ici à octobre.

François Reille-Soult (Tarn).- Pas d'élections sans armes pour les députés sortants ! La fixation des élections en juin, par décret, n'est-ce pas la menace de faire passer le scrutin à deux tours ? Comme vient de le démontrer Barangé, le Gouvernement peut encore redresser la situation.

Georges Bidault.- Pour le moment, Queuille s'en tient au vote de confiance sur le renvoi à la suite des interpellations. Voici ce que Fauvet écrit dans « Le Monde » : trois votes successifs sont prévus, sur le renvoi à la suite, sur les projets financiers, sur la date des élections ; cela est probable et logique.

Je rappelle les difficultés qui existent au sein même du gouvernement ; les allocations familiales en fournissent un nouvel exemple.

J'estime que des élections rapprochées sont nécessaires en raison des divisions dans la majorité et dans le Gouvernement ; avant les élections, les positions sont évidemment raidies. Je crois cependant que Queuille acceptera un véritable débat. De toute façon, je me demande, avec vous, si une nouvelle crise ministérielle pourrait être résolue.

.....

Pierre-Henri Teitgen.- Je suis favorable à des élections anticipées. Nos concurrents et nos partenaires n'hésitent devant aucune démagogie. La majorité risque de se dissocier de plus en plus. Pour l'avenir, il faut éviter une dissociation totale, pour conserver une chance de la faire renaître.

Si les élections étaient fixées en octobre, il faudrait voter de nouveaux impôts, augmenter le prix du blé, régler le problème du vin. C'est bien le calcul du RPF et du PC, qui désirent plutôt des élections en octobre.

.....
Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne).- Oui mais avec un vote préalable de la réforme des allocations familiales, qui donne satisfaction aux agriculteurs et aux travailleurs indépendants.

Paul Gosset (Nord).- Dommage que les dirigeants de la majorité ne se soient pas attachés à établir un programme commun électoral ! Cela dit, juin ne me paraît pas plus favorable qu'octobre.

Louis Bonnet (Isère).- Le Congrès MRP de l'Isère vient de se prononcer à l'unanimité pour des élections en juin.

Fernand Mauroux (Gers).- Oui à des élections en juin, en raison des problèmes financiers.

JEUDI 12 AVRIL à 21 H
43^{ème} réunion
Encore une tentative d'entente entre
les groupes de la majorité ... et
Queuille dit qu'il a
« l'obstination des doux »

Sous la présidence de François de Menthon, le Groupe examine la situation créée : 1° par la déclaration de politique générale faite par

Queuille dans l'après-midi ; 2° par la réunion des représentants des groupes de la majorité qui s'est tenue à Matignon à la fin de l'après-midi.

Texte résumé

François de Menthon.- Queuille est décidé à poser la question de confiance sur le « renvoi à la suite » des interpellations et l'approbation de sa déclaration concernant notamment les projets financiers de la date des élections (le 10 juin si possible).

Joseph Defos du Rau (Landes).- Je proteste de nouveau contre cette méthode qui consiste à faire voter sur la date des élections avant le vote de la réforme électorale.

François de Menthon.- Il s'agit d'une prise de position de principe. Pratiquement, le projet sur la date ne viendra qu'après le vote de la loi électorale.

Lionel de Tinguy.- Queuille veut un vote de confiance pour renforcer sa position devant l'opinion publique. En fait, ce vote n'engage pas à grand'chose. Le véritable débat viendra après, sur les impôts.

Henri Lacaze (Tarn et Garonne).- Je me demande si cette question de confiance signifie quelque chose. Je l'espère pour le Gouvernement.

Marc Schérer.- Je n'admets pas une question de confiance en conclusion d'un débat qui n'a pas eu lieu, mêlé d'ailleurs à un problème politique sur lequel un débat n'a pas eu lieu non plus.

Pierre Elain (Mayenne).- Je ne comprends pas que le premier groupe de la majorité ne connaisse pas les véritables desseins du président du Conseil.

Robert Buron.- Les voici : après de multiples conseils de cabinet, tous très difficiles, Queuille veut faire ratifier son estimation de la situation du moment qu'elle a enfin été approuvée par le Gouvernement, à peine sorti d'une véritable crise intérieure... Le Groupe MRP surestime le risque qu'il court

en votant la confiance. Ce vote dégonflera le ballon de la panique. Il est utile et ne compromet pas l'avenir.

Fernand Bouxom (Seine).- Peut-être ; il n'empêche que cette question de confiance est sans objet.

Edouard Moisan.- Queuille a répondu à de Menthon et à Lussy qu'il avait l'obstination des doux et que sa décision était irrévocable.

Pierre-Henri Teitgen.- Je comprendrais que l'on renverse le Gouvernement de front et clairement en s'engageant à demander ensuite tous les sacrifices nécessaires, mais je refuse un mouvement de mauvaise humeur expliqué seulement par le désir de provoquer un débat.

Joseph Dumas (Seine).- Je suis favorable à des élections rapprochées, mais je regrette que les dirigeants du Mouvement aient mené des tractations sans éclairer le Groupe.

MARDI 17 AVRIL à 14H
44^e réunion

**Le Groupe votera la confiance
au Gouvernement ... parce que
cela n'a plus beaucoup
d'importance**

*Les jeux sont faits :
à quoi servirait un
autre gouverne-
ment ? Réuni sous la
présidence de Ro-
bert Prigent, le
Groupe va décider
de voter la confiance*

à Queuille après avoir délibéré sur le projet d'explication de vote de Robert Lecourt

Choix des propos les plus marquants

Henri Lacaze.- Avant-hier, on nous demandait cent milliards d'impôts, hier cinquante et aujourd'hui ? S'agit-il de distribuer des surplus budgétaires ? Tout cela ridiculise le Parlement... Que retiendra la presse du discours de Lecourt ? L'accord de principe pour le 10 juin.

Etienne Fauvel (Manche).- D'accord pour le 10 juin si le problème des allocations familiales est réglé avant.

François Reille-Soult.- L'excellent discours de Lecourt devrait être suivi d'actes avant les élections.

Paul Gosset.- Dans son discours, Lecourt présente plutôt un programme qu'il n'établit un bilan. Je le regrette... Il faut un correctif fiscal d'urgence pour les classes moyennes.

Marcel Poimboeuf.- Il est trop tard pour préparer des élections pour le 10 juin... Je regrette que Bidault ne soit pas plus pressé que Queuille de faire voter la loi sur les ententes professionnelles.

Jean Catrice.- Le Groupe devrait accorder plus d'intérêt aux propositions de Jean Labrosse sur les allocations familiales et l'échelle mobile des salaires, ainsi qu'à la proposition d'Henri Meck visant à relever le plafond pour le calcul de la surtaxe progressive.

Henri Meck.- Je suis favorable à des élections en juin, à moins qu'on me donne l'assurance qu'avant octobre il n'y aura plus de hausse de prix et plus de crise ministérielle.

Joseph Dumas.- Je me félicite du texte de Lecourt et je suis favorable à des élections le plus vite possible... Au surplus, je suis surpris du dynamisme, tardif, du Groupe.

Roger Devémy (Saône-et-Loire).- Les militants MRP souhaitent des élections en juin... Il faut établir un bilan de la législature.

Jean Hubert (Seine).- Je constate que les problèmes financiers s'estompent à mesure que le Groupe MRP fait des progrès vers la date du 10 juin.

André Denis (Dordogne).- Il ne faut pas laisser au RPF le temps de préparer sa grande campagne.

Marc Schérer.- Nous acceptons le 10 juin, étant entendu que la réforme électorale sera votée avant.

Jean Terpend.- D'accord avec Denis.

Henri Lacaze.- Je demande à Lecourt d'enlever de son discours le vœu pour le 10 juin.

Georges Bidault.- La chute de Queuille pourrait provoquer la dissolution de l'Assemblée et des élections encore plus proches.

Joseph Defos du Rau.- Je constate que le Gouvernement menace d'expulser les députés s'ils ne consentent pas à partir... Si les élections ont lieu le 10 juin, les électeurs diront : « Oh, mais qu'ils sont bêtes ! »

Robert Lecourt.- En ne votant pas pour juin, nous donnerions l'impression d'avoir peur... Il ne sera pas possible de voter avant les élections, certes, tous les textes que nous voudrions faire voter... Nous sommes menacés, en cas de crise ministérielle, d'un spectacle de surenchère et de démagogie.

Consulté, le Groupe décide de voter la confiance à Queuille par 49 voix contre 9 et 17 abstentions.

NDLR. Quelqu'un parmi nous a-t-il jamais trouvé, à propos du MRP, dans un livre, dans une production audiovisuelle, à la radio, à la télévision, sur Internet, la moindre allusion à ce que se disaient les parlementaires MRP dans leurs réunions au Palais-Bourbon, en écho à ce que leur avaient dit leurs militants, qui avaient la même foi et étaient de la même trempe ?

Quoi ? Leur sincérité, leur naïveté, leur humour, leur ironie, leurs sarcasmes, leurs doutes, leurs colères, leur méfiance à l'égard de tous les pouvoirs, leur conception de la République comme expression du peuple (est-ce par hasard si le MRP avait mis « républicain » et non pas « démocrate » dans son titre ?) ¹, leur sentiment, fier ou douloureux, d'être différents des autres, d'être surveillés, moqués, inadaptés aux farces et attrapes du métier, leur désarroi parfois, toujours suivi d'un renouveau de la foi, leur volonté toujours renaissante et souvent impuissante de ne pas céder à l'inacceptable, leur ignorance des liens -naturels chez leurs concurrents -, qui pouvaient être tissés entre une carrière vers le pouvoir et une carrière vers l'argent...

Quel historien, quel commentateur, même bien payé sur fonds publics, quel rédacteur estampillé de livres scolaires (et sensé faire reculer l'inculture généralisée) a-t-il jamais fait un reportage sur le vif ou une enquête auprès de témoins sur les femmes et sur les hommes du MRP vivant leur engagement politique ?

Des explications à ce phénomène, il y en a ; il y en a même beaucoup car il s'étire sur près de quarante ans. Le sujet vaudrait une étude, des colloques, des controverses... Peut-être inutiles.

¹ La signification des deux mots est inverse aux Etats-Unis

Des excuses pour les chercheurs arrivés à la recherche longtemps après la disparition du MRP ? Oui, il y en a beaucoup aussi. Les témoins étaient devenus rares et, en début du troisième millénaire, ils sont presque tous morts, du moins ceux qui ont vécu les premières années de l'aventure quand elles étaient triomphantes. Autre excuse : les documents leur ont manqué. Exact. Mais ce n'est plus tout à fait vrai depuis que nous publions - nous avons commencé en 1995 -, dans le bulletin de l'Amicale les procès-verbaux (avec des textes annexes pour les situer dans l'actualité de l'époque) des réunions du Groupe parlementaire MRP.

Ce rattrapage dans l'histoire politique de la France au milieu du vingtième siècle - qui reste à faire en totalité dans les programmes scolaires officiels (on y ignore le MRP, premier parti de France en 1946, on y ignore Bidault, chef de la Résistance intérieure à 44 ans)-, nous avons entrepris de l'assumer avec des moyens dérisoires mais avec foi, sans l'aide d'aucune institution privée ou publique, grâce aux dons - souvent répétés -, de nos lecteurs que nous sollicitons, à cette fin, depuis le troisième trimestre 1998 (voir numéro 78).

S'ils continuent, nous pourrions nous aussi continuer. Pour nous, en tout cas, la mémoire des femmes et des hommes qui firent le MRP et le souvenir de leurs sacrifices, c'est sacré.

J.P.

En séance publique, ce 17 avril 1951, lors des explications de vote, Robert Lecourt déclare que le Groupe MRP va voter la confiance mais que ce vote n'approuve par avance ni les projets financiers, ni la date du 10 juin.

L'Assemblée vote la confiance au Gouvernement Queuille par :

- 311 voix : socialistes, la majorité du MRP, des radicaux et de la droite ;
- contre 240 : communistes, groupes gaullistes (RPF), 21 PRL sur 27 ;
- et 38 abstentions volontaires, dont celles de 28 MRP.

Parmi les 12 IOM, 10 ne prennent pas part au vote.

Bilan et objectifs : schéma du discours de Robert Lecourt (extrait du Bulletin d'information du Groupe, n° 34 du 18 avril 1951).

1° Le relèvement de la France accompli par la majorité :

- Stabilité des prix pendant une assez longue période et jusqu'au déclenchement de la guerre de Corée.
- Maintien de la France dans le camp de la liberté.
- Maintien de la France au Vietnam.

- Rôle de la France dans l'organisation de l'Europe.
- Relèvement très accentué de la production et équilibre de la balance des comptes.
- Reconstitution de la marine marchande.
- 750.000 logements réparés et 175.000 construits.
- Déficit budgétaire réduit à moins de 5%
- 150.000 fonctionnaires de moins.
- 24 fois plus de devises à la Banque de France.
- Le louis d'or à 4.300 francs au lieu de 7000.
- Institution d'un salaire minimum garanti.
- Sécurité Sociale étendue.
- Essor des prestations familiales.
- Reclassement des fonctionnaires.
- Mesures scolaires.
- Population accrue de deux millions d'habitants.

2) Les objectifs de l'avenir

- La France redevient jeune et cela comporte des charges accrues en matière d'équipements et de constructions scolaires.
- Il y a des vieux plus nombreux, à secourir mieux encore.
- Il y a des milliers de foyers à abriter.
- Il faut développer l'équipement pour assurer la vie de tous.
- Il faut assurer la défense nationale.

3° Les moyens d'action

- L'expansion économique (crédit, fiscalité et commerce extérieur).
- La productivité partagée.
- L'intégration du travailleur à l'entreprise.
- L'organisation d'un grand budget social.
- L'association de la nation à l'œuvre du Gouvernement. (par une information claire et objective).

4° Les réformes de base

- La réforme des méthodes de travail parlementaire.
- La réforme des méthodes administratives.
- La réforme fiscale.
- La révision constitutionnelle
- La réforme morale.

DU VENDREDI 20 AU
SAMEDI 28 AVRIL de la 45^e
à la 49^e réunion
**Impôts nouveaux, loi
électorale, allocations**

Le jour même du scrutin de confiance, le 17 avril, le Conseil des ministres a modifié le projet de budget pour 1951 : les dépenses augmenteront de 176 milliards et le budget de l'Etat atteindra 2555 milliards, dont 795 de crédits militaires (31%) et 600 d'investissements et de dommages de guerre. Le Groupe MRP presse le Gouvernement de faire voter la nouvelle loi électorale pour les territoires d'Afrique ; il lui demande en outre de s'engager dans la réforme des allocations familiales.

- Vendredi 20 avril à 14h30 : le Groupe examine les projets financiers sur le rapport de Maurice-René Simonnet.
- Mardi 24 à 14h30 : discussion du rapport de Roger Duveau (Madagascar) sur la loi électorale outre-mer. Duveau est

défavorable à l'extension du collège unique en AEF ; le Groupe y reste favorable.

• Mercredi 25 à 17h30 : loi électorale pour la métropole (le Conseil de la République s'en est tenu, à une forte majorité, à sa position de départ, en dépit des efforts de Queuille : le scrutin d'arrondissement à deux tours. Jacques de Menditte, sénateur MRP des Basses-Pyrénées, a proposé un système à tour unique ; il n'a obtenu que 70 voix socialistes et MRP.

• Vendredi 27 à 18h : réforme du régime des allocations familiales, sur le rapport de Robert Prigent, et loi électorale.

• Samedi 28 : réforme électorale : le Groupe approuve la décision d'Herriot permettant au Gouvernement de déposer un nouveau projet (voir notre calendrier). Il prévoit diverses initiatives propres à faire progresser l'examen d'une réforme et d'une majoration des prestations familiales (tâches confiées à Robert Prigent, Jean Cayeux, Fernand Bouxom, Germaine Poinso-Chapuis, Louis Beugniez).

MERCREDI 2 MAI à 14H
50^e réunion
**Prestations familiales
agricoles**

Comment reviennent dans l'actualité les apéritifs à base d'alcool. Séance présidée par Edouard Moisan.

Pierre Abelin (Vienne) fait un rapport d'information. Pour 1951, le budget des prestations familiales agricoles va passer de 54 à 70 milliards. Reste à le financer. L'Assemblée ayant rejeté l'augmentation d'un décime de la taxe locale, Barangé a fait adopter par la Commission des Finances une taxe sur les apéritifs à base d'alcool. Qu'en pense le Groupe MRP ?

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne).- Non ! Comment peut-on proposer d'affecter au financement des prestations familiales les taxes sur des produits qui tuent la famille ?

René Charpentier (Marne).- Il s'agit d'un complément de financement dont on attend 1,4 milliard (sur 70).

Lionel de Tinguy (Vendée).- Il ne me paraît pas opportun de nous retourner à la veille des élections. A moins que des précautions ne soient prises dans le domaine de l'hygiène.

Jean Terpend-Ordassière (Isère).- Il faudrait que la loi existante soit appliquée ou abrogée !

Jean Cayeux (Seine).- Faut-il rappeler que notre Groupe a décidé à plusieurs reprises de ne pas rétablir la liberté des apéritifs à base d'alcool avant la mise en application d'une politique anti-alcoolique ? De nombreux procès sont en instance, dans l'attente d'une abrogation de la loi. Les pressions exercées par des groupements professionnels sont inadmissibles.

Paul Coste-Floret (Hérault).- J'ai déposé une proposition de loi tendant à réglementer la vente des apéritifs à base d'alcool. A l'heure actuelle, cette vente fait l'objet d'une énorme fraude fiscale. L'impôt, avec l'interdiction de la publicité, sera plus dur pour les fabricants que l'état actuel.

Gabriel Valay (Bouches-du-Rhône).- L'amendement de la Commission des Finances ne comporte pas l'interdiction de la publicité.

Henri Lacaze.- Il faut la réintroduire.

Edouard Moisan (Loire-Inférieure).- Il serait regrettable d'abandonner notre position à la veille des élections.

Consulté, le Groupe décide :

• par 11 voix contre 7 et 1 abstention de s'opposer « au rétablissement du pastis » ;

• par 9 voix contre 8 et 7 abstentions de voter une taxe sur les salaires (après un premier vote à égalité (8 contre 8))

Le débat rebondit sur le pastis, Paul Coste-Floret étant revenu sur l'intérêt de sa proposition.

Henri Lacaze.- Je maintiens la mienne.

Charles Barangé.- Il faudra bien trouver une solution : augmenter les taxes ou les cotisations.

Joseph Dumas (Seine).- On boit du pastis partout !

Henri Lacaze.- Pourquoi l'autoriser ?

Paul Coste-Floret.- Les fabricants réclament la publicité. Refusons de la leur accorder. Et ils seront pénalisés par l'impôt.

Consulté, le Groupe décide, par 24 voix contre 1, de voter un amendement interdisant la publicité. Puis, par 14 voix contre 11, il décide de « s'opposer au rétablissement du pastis ».

Pierre Gabelle (Loiret).- Et le financement du budget ? Je propose 0,1% sur la taxe locale.

Selon Abelin et de Tinguy, l'Assemblée voterait contre. La suite du débat est renvoyée à la semaine suivante.

Le lundi 7 mai, le Groupe MRP tient une brève réunion (la 51^e) à 14h30, la suspend et la reprend pour quelques instants à 19h : Paul Bacon annonce l'accord du Gouvernement pour une réduction, par décret, de 25% des zones de salaires et Pierre Abelin rapporte que le Groupe socialiste accepte cette proposition.

MARDI 8 MAI à 10H
52^e réunion
Date des élections

C'est de justesse que le Groupe MRP accepte d'avancer les élections en juin... Ce qui explique sa division dans le scrutin de confiance du 17 avril.

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne).- Je suis hostile à des élections anticipées car ce serait un aveu d'impuissance. A ce sujet, la situation de la France n'est pas comparable à celle de l'Angleterre. Je crains une campagne sur ce thème. Il reste un certain nombre de choses à faire avant la fin de la législature.

Germaine Peyroles (Seine-et-Oise).- Je regrette que le choix qu'on nous laisse ne soit plus qu'entre le 17 et le 24 juin. Je pense que le Gouvernement a créé une mauvaise impression dans le pays.

Joseph Guyomard (Morbihan).- Je pense comme vous.

Antoine Laurelli (Saint-Pierre-et-Miquelon) fait une communication sur la situation dans ce territoire.

Joseph Yvon (Morbihan).- J'attire votre attention sur les inconvénients de ces dates pour les pêcheurs.

Charles Barangé (Maine-et-Loire).- Oui au 24 juin.

Pierre Dhers (Drôme).- Je m'abstiendrai en raison de la manière dont la question est posée.

Jean Martineau (Loire-Inférieure).- Je signale que ces dates présentent aussi des inconvénients pour les travaux agricoles.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne).- C'est vrai... Personnellement je préférerais octobre mais je voterai pour juin.

Maurice Guérin (Rhône).- L'argument pour juin c'est qu'il est difficile d'aller contre.

Jean Hubert (Seine).- Je constate que les conditions de ces élections ont été créées contre nous.

Pierre Dhers.- Le renvoi du débat sur la date serait une erreur politique. Je rappelle que le Congrès a pris position et que le parti serait dans une impasse si...

Louis Siefridt (Seine-Inférieure).- Juin aurait aussi des inconvénients pour les congés payés.

Edouard Thibault (Gard).- Je suis « octobriste » mais je vois les réalités en face et je dis qu'il faut voter en juin, un courant ayant été créé.

Henri Lacaze.- Je regrette l'impasse où l'on se trouve. Toutes les dates qu'on nous propose sont mauvaises.

Henri Meck (Bas-Rhin).- Mieux vaut voter en juin.
 Jean Errecart (Basses-Pyrénées).- L'argument des grands travaux est à double tranchant... Le temps ne travaille pas pour nous et il serait préférable que les élections aient lieu le plus tôt possible.

Consulté, le Groupe décide, par 15 voix contre 12 et 5 abstentions, de demander : 1° la même date pour la métropole et l'outre-mer ; 2° le 24 juin de préférence.

MARDI 8 MAI à 14h30
 53^e réunion
Préalables

Cette décision prise, il reste à rappeler les préalables que le Groupe MRP juge indispensables.

A l'unanimité, à la demande de Mohamed Bentaieb (Alger), le Groupe décide de proposer que les élections en Algérie aient lieu après le Ramadan. Par 29 voix contre 6, il accepte que la date des élections soit fixée par un décret du Gouvernement et que le mandat de l'Assemblée s'achève le 24 juillet ; il réclamera de nouveau que le Parlement adopte avant les élections le budget et les lois électorales (métropole et outre-mer). Sur ce calendrier, Barangé a obtenu le soutien explicite, à la conférence des présidents, d'Edouard Herriot.

Hachemi Benchenouf (Constantine) fait ses adieux au Groupe avant son départ pour l'Algérie, où il doit siéger à l'Assemblée algérienne.

MERCREDI 9 MAI à 21h
 et VENDREDI 11 à 11h15
 54^e et 55^e réunions
**Nouveau vote de confiance
 au Gouvernement**

Le Gouvernement dépose un projet de loi visant à mettre fin le 11 juillet au mandat des députés ; sur ce texte, Queuille annonce une question de

confiance. Le 11 mai, une délégation du Groupe va le voir au sujet des textes que le Parlement pourrait adopter avant les élections.

• Dans la réunion du 9. Georges Bidault, vice-président du Conseil, se prononce nettement pour le 17 juin. « Les délais courts », dit-il, « favorisent les alliances et ne laissent pas de temps aux francs-tireurs et aux manœuvriers ». Joseph Defos du Rau critique Queuille : « Un chef de la majorité doit la défendre et non pas la trahir », dit-il. Il compare Queuille à Poincaré « qui fit refuser une augmentation des retraites par l'Assemblée pour pouvoir faire élire un mois plus tard une chambre plus favorable ».

• Dans la réunion du 11. Francine Lefebvre (Seine) note que le Conseil de la République refuse de voter la loi électorale outre-mer parce que l'institution du collège unique coûterait leur siège à deux députés RPF. Edouard Moisan (Loire-Inférieure) lui répond qu'il était difficile aux délégués MRP à Matignon de se montrer sur ce sujet plus intransigeants que Senghor lui-même (président du Groupe des IOM). Joseph Dumas dit que sa résolution ne sera pas modifiée par les concessions qu'a faites Senghor. Jacques Fonlupt-Esperaber (Haut-Rhin) aimerait mieux le 24 juin que le 17, veille de l'anniversaire de l'Appel du 18 juin ! Cette coïncidence profiterait à ceux qui, en 1940, chantaient la gloire de Pétain ! Parlant de l'Algérie, André Colin rappelle l'influence grandissante du MRP dans le 2^e collège et ses déboires subis dans le premier collège à Alger. Il affirme que Bidault et lui-même font tout pour assurer à Bentaieb le soutien mérité par sa fidélité au MRP. Joseph Sigrist (Bas-Rhin) dit qu'il faut faire les élections le plus vite possible.

Consulté, le Groupe décide de voter de nouveau la confiance au Gouvernement Queuille par 16 voix contre 5 et 4 abstentions.

MARDI 15 MAI à 14h30 et
 MARDI 22 MAI à 14h30
 56^e et 57^e réunions
**Allocations familiales,
 présalaire étudiant,
 campagne électorale ...**

Le rapport Bouxom visant à réformer le régime des prestations familiales et à augmenter leur montant a été adopté en première lecture. Reste à trouver les moyens de financement. Même problème pour les prestations

familiales agricoles. Edgar Faure, ministre du Budget, tient en main la « loi des maxima »...

• A la réunion du 15. Selon Bouxom, si l'on ne doit aboutir à rien, mieux vaut ne pas faire venir le débat. De l'avis de Guilbert (Manche), le Groupe manque de fermeté dans cette affaire. De Menthon pense que la discussion de la loi de finances permettra de trouver une solution.

• A la réunion du 22. Jean Labrosse (Var) rappelle que sa proposition de loi sur la réforme des prestations familiales prévoit un système de financement. Germaine Poinso-Chapuis regrette que la Commission du travail n'ait pas traité des recettes, précisément, ce qui permet à Edgar Faure d'utiliser la loi des maxima. Selon Barangé, on n'arrivera à rien avant les élections.

Cayeux et Bouxom traitent du financement du pré-salaire étudiant proposé par Raymond Cayol (Bouches-du-Rhône) dans une proposition de loi. Question délicate ! Le socialiste Deixonne a déposé un amendement qui repose – inutilement – le problème de la laïcité.

Pierre Dominjon (Ain) annonce au Groupe qu'il ne se représentera pas aux élections de juin. Il s'explique ainsi, brièvement : « Je regrette de ne plus pouvoir militer dans le Groupe. Mais je le remercie de son amitié ».

- Je regrette votre décision, dit François de Menthon. Le Groupe n'a pas le droit d'avoir mauvaise conscience. Son rôle dans la vie politique française restera considérable.

NDLR. Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent particulièrement à cette rubrique (Histoire secrète des parlementaires MRP) n'ont sans doute pas oublié que depuis 1948 et à l'occasion du dénouement de la plupart des crises ministérielles Pierre Dominjon n'a jamais admis la participation du MRP à des gouvernements dirigés ou animés par des personnages nostalgiques de la Troisième République, au surplus, parfois préoccupés de prendre une revanche sur les conquêtes populaires de la Libération.

André Colin, secrétaire général du MRP, fait un exposé sur la préparation de la campagne électorale au Centre national du Mouvement, rue de Poissy, notamment en ce qui concerne « la propagande ».

- Les conditions dans lesquelles s'engage la campagne, dit-il, prouvent que les militants MRP reconnaissent notre fidélité à l'essentiel. Je veillerai à ce que la règle du courage de préférence à la facilité soit observée par tous les candidats MRP. J'estime que le même esprit anime tous les candidats du Mouvement. Je suis confiant dans l'avenir.

MERCREDI 23 MAI à 14h30
 et à 22h30
 58^e et 59^e réunions
**Dégrèvements fiscaux pour
 l'enseignement libre**

Queuille avait promis à de Menthon d'examiner une solution très partielle et très provisoire à la crise financière des écoles

libres : certains dégrèvements fiscaux justifiés par la situation précaire des enseignants. L'affaire est venue à l'Assemblée lors de la discussion de la loi de finances : le MRP fait des propositions mais la SFIO les refuse toutes et la majorité « laïque » l'emporte.

• A la réunion de 14h30, Lionel de Tinguy annonce que le Gouvernement dépose un nouveau projet, d'où l'article relatif aux dégrèvements a été disjoint, et que les ministres ont liberté de vote. Il propose au Groupe de voter contre l'ensemble de la loi de finances si le rétablissement de l'article n'est pas adopté. « Le vote de cette loi n'est pas essentiel », dit-il. Francine Lefebvre et Fernand Bouxom s'étonnent que les ministres MRP aient accepté la disjonction de l'article sous la pression de leurs collègues socialistes. « Il aurait mieux valu qu'ils démissionnent », disent-ils.

• A la réunion de 22h30

Paul Hutin-Desgrées (Morbihan).- Queuille a fait une promesse à de Menthon, qui nous a fait une promesse...

Jean Blocquaux (Ardennes).- Les allègements fiscaux ne résoudraient pas le problème scolaire ! Le MRP s'est fait le champion de l'orthodoxie financière. Sans loi de finances, la législature finirait dans le marasme. Le MRP a été battu par une majorité « laïque » ; il n'y peut rien.

Georges Bidault.- Le Gouvernement avait prévu une réunion des groupes de la majorité, qui n'a pas eu lieu, la SFIO estimant impossible une transaction. Il serait déraisonnable de ne pas voter la loi de finances.

Germaine Peyroles.- Non ! La SFIO n'a pas cédé ; pourquoi le MRP céderait-il ?

Henri Bouret (Côtes-du-Nord).- Le MRP a été battu chaque fois. Il ne pouvait en être autrement. Le MRP a fait tout ce qu'il a pu.

Joseph Guyomard (Morbihan).- J'approuve Germaine Peyroles.

Jean Blocquaux.- Le rejet de la loi de finances n'apporterait absolument rien à l'enseignement libre.

Marc Schérer (Haute-Marne).- D'accord avec Bidault ! La campagne électorale va se faire sur le bilan de la législature. Pourquoi la clore aussi mal ?

Lionel de Tinguy.- L'éloquence de Monsieur Queuille était aussi valable pour la SFIO dans la matinée que pour le MRP dans la soirée ! Je déplore les transactions qui ont eu lieu, au sein du Gouvernement pour amener le vote hostile des Indépendants d'outre-mer à nos propositions ... Cela dit, mieux vaut sans doute voter la loi de finances.

Consulté, le Groupe décide, par 17 voix contre 11, de voter la loi de finances.

Paul Hutin-Desgrées.- Cette décision montre que 145 députés MRP cèdent devant 100 députés socialistes !

Lionel de Tinguy.- Je demande à Bidault s'il est possible, après deux échecs, de faire une troisième tentative. Notre président de Menthon m'a téléphoné en me demandant de ne pas céder.

Georges Bidault.- Je suis à la disposition du Groupe.

Lionel de Tinguy.- Je propose que le Groupe décide de s'abstenir dans l'espoir d'amener le Gouvernement à faire une proposition.

Le Groupe accepte.

Ainsi se termine la dernière réunion du Groupe MRP tenue durant la première législature de l'Assemblée Nationale (décembre 1946-juin 1951).

Après les élections du 17 juin 1951, le nouveau Groupe MRP tiendra sa première réunion le jeudi 5 juillet sous la présidence de Jacques Fonlupt-Espéraber, doyen d'âge, réélu dans le Haut-Rhin.

L'APPARENTEMENT , ON EN PARLAIT DÉJÀ AU PALAIS BOURBON IL Y A PLUS DE 60 ANS ...

A la Chambre des députés, en 1938, on discute d'une réforme électorale.

Paul Reynaud en a pris l'initiative. Il propose de remplacer le scrutin uninominal d'arrondissement par un scrutin de liste départemental. A cette occasion, un député du Rhône, M. Bonneval, dépose un amendement autorisant l'apparement des listes. Il ne réussit pas à le faire adopter, malgré l'appui d'élus influents comme Mendès-France et Ramadier.

Celui-ci a même plaidé, au cours du débat, pour un apparement national, expliquant qu'il fallait « faire bouillir les listes dans un pot national ». (citation faite de mémoire).

Fernand Chaussebourg

✂.....

Pour consolider le financement du bulletin

LA COLLECTE DE DONN RESTE OUVERTE

REDIGER VOTRE CHEQUE REPRESENTANT VOTRE DON A L'ORDRE DE : « AMICALE DU MRP »

REMPLEISSEZ CE BULLETIN ET ADRESSEZ LE TOUT

à AMICALE DU MRP 133 BIS RUE DE L'UNIVERSITE - 75007 PARIS

- Vos nom et prénoms :
- Votre adresse :
- Si vous ne souhaitez pas que votre nom soit cité dans les listes de dons que nous publierons dans le bulletin cochez cette case

« Le MRP vous parle ! » numéros 90-91

LA BOMBE ELECTORALE DU VATICAN

Durant la campagne électorale de mai-juin 1951, les « Notes et Documents – série rouge », publiées en annexe du bulletin d'information (bleu) des groupes parlementaires MRP, sortent en grand nombre.

En voici deux sur des événements bien oubliés depuis et pourtant très révélateurs de ce qu'étaient alors les relations – officieuses – entre le MRP et l'Eglise romaine ... et aussi de la vision que le Vatican (Pie XII étant pape) avait de la lutte électorale qui opposait le MRP au RPF.

Note rouge n° 159 du 31 mai 1951 : Un article de l'Osservatore Romano »

La plupart des journaux parisiens ont publié samedi ou lundi dernier une dépêche de l'A.F.P. citant quelques lignes d'un article de l'Osservatore Romano du 25 mai, signé de M. Federico Alessandrini, relatif aux prochaines élections françaises.

Nous donnons, ci-dessous, quelques extraits de cet article, qui est publié intégralement dans « **La Croix** » du 31 mai, en page 5.

L'enjeu des élections

« ... La France, pour rester un grand pays vivant dans une Europe qui se débat encore dans les ruines de son passé proche, a besoin d'une stabilité effective pour reconstruire et pour envisager l'avenir avec sérénité. Il est inutile de se leurrer sur ce point que la crise française d'aujourd'hui n'est qu'un aspect peut-être simplement plus accentué d'une question plus vaste : il s'agit en définitive du problème de la démocratie moderne, c'est-à-dire de la façon de concilier la liberté avec l'autorité, de définir en termes valables historiquement les rapports de l'homme avec la communauté dont il est membre. La question s'est posée dans l'immédiat après guerre et elle fut résolue dans certains pays par l'assassinat de la liberté. Puis l'expérience dictatoriale et totalitaire réalisée, les difficultés se présentèrent et se présentent sous des aspects identiques ; mais dans ces pays il s'agit d'une dure expérience qui constitue un avertissement non encore démenti. En France une tradition plus vive et une conscience civique plus profonde lui ont épargné des expériences totalitaires ; ce serait triste, si elles devaient commencer maintenant, même sous des formes voilées qui pourraient néanmoins s'accroître plus tard ... »

L'évolution de la situation politique

« ... Depuis 1947, on assiste aux assauts convergents des deux oppositions de signe contraire à une troisième force qui ne pouvait limiter son action à une défense passive des positions atteintes, mais devait affronter les graves tâches du renouvellement français, économique, social et politique, et guérir les plaies de la guerre.

« Cette œuvre positive ne pouvait pas ne pas accroître les difficultés : si, en effet, les trois partis démocratiques étaient d'accord sur la défense de la liberté, ils rencontraient des difficultés aiguës à coordonner leurs vues politiques et sociales : la gauche bourgeoise et institutionnelle incarnée par le vieux radicalisme, sur le plan économique, est moins avancée que le M.R.P. ... Le M.R.P. à son tour pouvait être sensible à telle ou telle partie du programme social du socialisme démocratique, mais il était séparé sur le terrain des principes de la tendance du laïcisme matérialiste et socialiste.

« Ces difficultés qui apparurent plusieurs fois insurmontables sont à l'origine des dernières crises ministérielles. L'instabilité gouvernementale, le parlementarisme réduit à une pure technique faisaient le jeu de l'opposition, en particulier du mouvement gaulliste. »

Qu'est-ce que le gaullisme ?

« ... Une définition exacte n'est pas facile, car il manque au R.P.F. une doctrine et une pratique. Peu différent des groupes qui ont émergé et ont rapidement décliné dans

d'autres pays, le gaullisme dit clairement ce qu'il n'approuve pas, et, comme on l'a vu, les raisons de mécontentement dans la France d'aujourd'hui ne manquent certes pas. Dans les élections administratives de ces dernières années, ce mouvement a fait de grands progrès, surtout aux dépens des Républicains Populaires. Si l'on voulait généraliser, on pourrait dire que beaucoup d'électeurs qui votèrent pour le M.R.P., peut-être parce qu'en 1947 il représentait à leurs yeux une sorte de mal nécessaire, mais en tout cas préférable à d'autres maux, avaient trouvé dans le gaullisme un autre moyen d'expression correspondant mieux à leurs goûts et à leurs affinités.

« Ainsi se rassemblent le vieux conservatisme de teinte nationaliste, les résidus psychologiques de l'Action Française, les sympathies pour le régime de Vichy et surtout la fatigue et le dégoût des interminables diatribes parlementaires, le malaise enfin qui persiste. La menace communiste en est le ciment. Nous ne dirions pas tout, si nous n'ajoutions qu'un nombre assez élevé de catholiques sont portés à considérer d'un œil bienveillant un mouvement qui semble promettre le retour d'un glorieux passé. »

« Ces derniers courants tendent à des affirmations de principes, sincères sans doute, mais qui représentent certainement une faible aptitude à apprécier la réalité.

Le M.R.P

« Certains reprochent au M.R.P. qui s'est dressé pour donner un témoignage catholique dans la vie nationale, de n'avoir pas résolu le problème de l'école alors qu'il est bien certain que, dans un cadre démocratique, il n'est pas possible au M.R.P. de ne pas tenir compte des autres partis du Gouvernement, « laïques » par inspiration et tradition. Sans parler de l'opposition communiste qui dans ce domaine est conforme à sa nature. D'avoir sinon éteint, du moins atténué le vieil anti-cléricalisme militant dans la vie française, paraît peu à ces mécontents.

« Il n'y a pas lieu de faire des prévisions, on peut dire en tout cas que les dirigeants du M.R.P. eux-mêmes ne sont pas très optimistes. **Il est certain qu'il serait pénible si une partie de l'électorat catholique préférerait aux Républicains Populaires qui s'appuient, en dépit de leurs lacunes, sur un programme bien défini, et qui méritent l'estime pour leur effort sincère pour conduire la France vers un avenir meilleur, un vague « transformisme » de droite qui fatalement pourrait glisser sur la pente de l'intransigeance.** L'éventualité qui pèse sur la France est commune aux autres pays de l'Occident : la liberté spirituelle et civile, la possibilité même d'assurer le progrès matériel de la nation à travers l'apport de l'individu, sont en jeu. **Comme ailleurs, l'union des Catholiques sur le terrain politique autour d'un parti qui, sous l'aspect religieux, offre plus de garanties qu'un autre, est une nécessité dont tous devraient comprendre l'urgence.** Le problème de la démocratie d'aujourd'hui ne se traite pas en niant la démocratie sinon en paroles, du moins en fait, de même que l'on ne guérit pas un malade en le tuant. Pour résoudre ces problèmes, il faut de la ténacité, le sens des responsabilités et du courage. **Le Christianisme n'est pas une religion facile. Cela est vrai dans la vie spirituelle, cela l'est aussi dans le témoignage que cette spiritualité doit donner d'elle-même dans l'histoire. L'essentiel est de ne pas quitter la voie.**

N.B. Chacun sait que l'Osservatore Romano est l'organe du Vatican.

Note rouge n° 162 du 5 juin 1951 : « Monsieur Frère se fait moucher »

« Les délégués au congrès du Centre catholique des intellectuels et un groupe d'écrivains catholiques, parmi lesquels on remarquait plusieurs religieux, ont été reçus jeudi après-midi à l'Hôtel de Ville, en présence de Mgr Roncalli, nonce apostolique.

« L'affluence était très nombreuse. M. Pierre de Gaulle, comme d'habitude, parle assez bas. « Je regrette, dit-il notamment, que l'Eglise ait pu commettre quelques erreurs dans le domaine temporel. » Et un peu plus tard : « Mais il me plaît de penser que la présence de Votre Excellence est une

réponse à ceux qui entendent mêler la personne du souverain pontife à nos querelles politiques ».

« Mgr Roncalli répondit en se félicitant d'être reçu à l'Hôtel de ville et exprima des vœux pour la prospérité de Paris, dont le bimillénaire marque une date glorieuse dans l'histoire du monde. Le nonce se défendit ensuite de pouvoir suivre M. Pierre de Gaulle sur le terrain politique et regretta de ne pouvoir répondre à ses observations. Mgr Roncalli termina par une anecdote. « A la dernière exposition du livre de la Bibliothèque nationale, dit-il, j'ai retrouvé un ouvrage de Gasparino Barbilla, mon compatriote, édité en 1470 ... Ce sont des « exercices » de politesse ... »

(Article paru dans « Le Monde » du 2 juin 1951, sous le titre : « D'une erreur de l'Eglise à un exercice de politesse »

Le 26 mai 1951, la nouvelle de cette déclaration du Vatican éclate comme une bombe parmi les dirigeants des groupes parlementaires MRP. On en réclame le texte et, quand on l'a en main, on le lit, on se frotte les yeux et on le relit. On pense que l'évènement est sans précédent : la politique est un domaine que l'Eglise aborde d'habitude avec méfiance et qu'elle traite en se gardant bien d'être explicite ; or, là, au-delà même du domaine politique, il s'agit d'une intervention directe dans la campagne électorale française ; avec la désignation, en clair, parmi les électeurs catholiques, des bons (les républicains populaires) et des moins bons, le RPF, où « se rassemblent le vieux conservatisme de teinte nationaliste, les résidus psychologiques de l'Action Française, les sympathies pour le régime de Vichy ... ». Oui, de l'inattendu, du jamais vu !

François de Menthon, président du Groupe MRP à l'Assemblée Nationale, demande à son Service de presse, dès la parution du texte intégral, le 30 mai, dans le journal « La Croix » (daté du 31 mai, page 5), de réaliser d'urgence une « note rouge » (voir ci-dessus), qui reprend l'essentiel de l'article et qui est adressée immédiatement aux parlementaires MRP et aux fédérations départementales du Mouvement.

La réaction du RPF intervient le 31 mai à l'hôtel de ville Paris où, au cours d'une réception, Pierre de Gaulle, frère du général et président du Conseil municipal, parle d' "erreurs" à l'adresse du nonce apostolique, Mgr Roncalli, qui est présent. Mais celui-ci lui réplique, avec humour, par un rappel à la politesse (voir l'autre « note rouge », datée du 5 juin ci-dessus).

Mais qui donc est-ce cet Angelo Roncalli ? Il est encore peu connu en France (il a été nonce à Kiev) et l'on ne peut pas prévoir qu'il deviendra pape en 1958 sous le nom de Jean XXIII, qu'il convoquera en 1962 le concile Vatican II pour faire une révolution dans l'Eglise romaine et qu'il publiera en 1963 la retentissante encyclique « Pacem in terris ».

En revanche, on peut imaginer qu'avant d'engager son journal - celui du Vatican !- dans cette « aventure », Federico Alessandrini, le « poseur de bombe », a puisé ses informations à bonne source : en sa qualité de nonce à Paris, un homme aussi fin et brillant que Roncalli est sans doute bien informé des dangers que la démagogie populiste, le nationalisme, le refus de la communauté européenne et l'anti-parlementarisme primaire du RPF font peser sur l'orientation des catholiques français.

Chez les militants et les élus MRP, en tout cas, cet hommage rendu à leur engagement civique fait penser à une sorte de réhabilitation du Sillon, désavoué par Pie X en 1910. Réflexe bien naturel en 1951 ! Marc Sangnier n'est décédé que depuis un an (le 28 mai 1950) et tout le monde se souvient à Rome comme à Paris que Marc, symbole en France des chrétiens engagés dans l'action politique, a été choisi comme président d'honneur du MRP dès son congrès de fondation, en novembre 1944¹. L'article de « l'Osservatore Romano », dans l'esprit des militants et des élus MRP, en 1951, n'est donc pas une intervention maladroite de l'Eglise dans les affaires publiques, mais une réparation morale, attendue depuis quarante ans ; on dirait aujourd'hui, sous Jean-Paul II, un « acte de repentance » ou, du moins un aggiornamento, comme on aurait dit sous Jean XXIII.

Jacques Parini

¹ En 1952, une enquête de l'IFOP indique que 79% des lecteurs MRP vont à la messe tous les dimanches (in Letamendia, p.173).

Au lendemain des élections législatives du 17 juin 1951

Le MRP entre l'échec et la chance ...

LA CHUTE

Une exception d'abord : en Mayenne, la liste MRP conduite par Robert Buron et Pierre Elain (successeur de François Pinçon, décédé en mars 1948), gagne 6000 voix, passant de 42956 en novembre 1946 à 48953 en juin 1951.

Dans toutes les autres circonscriptions de la métropole où il est présent, le MRP perd des voix. Sa plus forte perte est observée dans les Hautes-Pyrénées (que Charles d'Aragon a quittées pour se présenter dans la Seine, sans succès, comme candidat de la Gauche Indépendante) : la liste MRP passe de 32.137 voix à 4.168.

Le MRP, en métropole, conserve moins d'un tiers de ses voix de novembre 1946 dans les circonscriptions suivantes : Hautes-Pyrénées (12,89%) ; Lozère (17,63%) ; Seine-et-Marne (20,80%) ; Seine - 2^e (24,23%), où Lecourt est réélu ; Charente (24,81%) ; Seine-et-Oise -1^{ère} - 26,58%) ; où Bichet est réélu ; Seine -1^{ère} (28,92%), où Cayeux est réélu et où la tête de liste en 1946 était Francisque Gay ; Seine -6^e (29,11%), où Dumas est réélu et où la tête de liste en 1946 était Eugène Rigal ; Seine -3^e (30%), où Francine Lefebvre est réélue et où la tête de liste en 1946 était Marc Sangnier ; Cher (30,43%) ; Calvados (30,77%), où Louvel est réélu ; Haute-Marne (30,87%) où Schérer est battu ; Rhône -1^{ère} (30,94%), où Maurice Guérin et Joannès Charpin sont battus ; Lot (32,09%), où Abel Bessac a quitté le MRP pour faire une liste rivale intitulée « Défense du contribuable » ; Gironde -2^e (32,25%), où Henri Teitgen est battu ; Indre (33,11%) ; Vienne (33,32%), où Abelin est réélu. Dans chacune des 8 circonscriptions de la Seine et de la Seine-et-Oise, le MRP conserve un élu, mais c'est grâce à la représentation proportionnelle intégrale qui s'applique dans ces deux départements. Dans 3 de ces 8 circonscriptions, le MRP conserve un peu plus du tiers de ses voix de 1946 : la Seine-et-Oise - 2^e (34,21%), où Jean Cartier est réélu, la Seine - 5^e (35,74%) où Fernand Bouxom est réélu ; la Seine - 4^e (38,71%), où Paul Bacon est réélu.

En outre, le MRP a renoncé parfois à présenter une liste là où il en avait eu une en 1946 : en Corrèze, où le MRP se contente d'un candidat sur la liste de Défense Républicaine conduite par Henri Queuille, radical, et Jean Montalat, SFIO, et où Edmond Michelet, passé au RPF, est battu ; en Meurthe-et-Moselle, où l'abbé Pierre, qui a quitté le MRP, est battu lui aussi...

En revanche, dans 24 circonscriptions métropolitaines (sur 103 au total), le MRP résiste assez bien à la chute en conservant une partie importante de ses voix de novembre 1946. En voici la liste, où la proportion des voix conservées va de

Pour le MRP, au soir du 17 juin 1951, c'est d'abord le choc : 2.369.778 voix au lieu de 5 millions aux élections législatives précédentes, celles du 10 novembre 1946 ; 12,6% des suffrages exprimés au lieu de 25,9% ; 81 élus en métropole au lieu de 159, alors que le RPF obtient 21,7% des suffrages et l'ensemble de la droite modérée 13,1%.

Etonnement ? Non, on s'y attendait, mais comme toujours dans un combat électoral mené avec vigueur, on espérait encore un peu le miracle. Les citoyens qui, naguère, « avaient chanté la gloire de Pétain » allaient-ils voter massivement pour de Gaulle ? Jacques Fonlupt-Espéraber, qui avait une longue expérience des affaires publiques, avait fait cette boutade devant le Groupe MRP le 11 mai ...

Le miracle ne s'est pas produit.

Cela dit, ces élections sont-elles un bien ou un mal pour l'avenir du MRP ? La question est peut-être idiote mais elle est lancinante dans la conscience des militants.

Le MRP perd 2.618.831 électeurs, plus de la moitié de ceux qui votèrent pour lui en 1945 et 1946. Qui sont-ils ? L'analyse des résultats les désigne clairement : ce sont ceux qui viennent de voter pour le RPF ou pour les Indépendants et les Paysans (rejoints par le PRL) ... et qui en 1945 et 1946 (lors des élections aux deux Constituantes et à la première Assemblée Nationale) ont voté pour le MRP, faute de trouver mieux dans le répertoire politique d'après-guerre ; un répertoire rétréci : le RPF n'existait pas, la droite était désunie et désorganisée. C'est donc une logique électorale qui vient de fonctionner.

Alors la suite ?

♦ Partir à la reconquête des électeurs perdus ? Parce qu'ils sont catholiques en grande majorité ? Et cela malgré la description que « l'Osservatore Romano » en a faite trois semaines avant le scrutin (voir « *La bombe électorale du Vatican* » ci-après) ? Et en dépit de la rupture que ces électeurs viennent de manifester librement, consciemment, avec les engagements du MRP sur les conquêtes populaires de la Libération pour une société nouvelle et sur la construction de l'Europe pour un monde nouveau ?

♦ Ou se remettre à creuser le Sillon ouvert par Marc Sangnier cinquante-sept ans plus tôt, puis agrandi et fertilisé par les milliers de pionniers de l'Action Catholique, de la Jeune République, du Parti Démocrate Populaire et de la Résistance ... jusqu'à ce jour de novembre 1944 à Paris, où Marc, sous l'ovation des fondateurs du MRP réunis en congrès et émus jusqu'aux larmes, s'écria : « Nous sommes le peuple » ?

94,26% à 58,74% : Bas-Rhin (Pflimlin), Loir-et-Cher (Burlot), Belfort (Dorey), Vendée (de Tinguy du Pouet), Jura (Viatte), Haute-Loire (Barrot), Aude (abbé Albert Gau), Moselle (Robert Schuman), Haut-Rhin (Fonlupt-Espéraber), Haute-Savoie (de Menthon), Pyrénées-Orientales (ni sortant ni élu), Saône-et-Loire (Devémy, avec un titre autre que MRP), Pas-de-Calais - 2è (Catoire), Seine-Inférieure - 2è (Siefriidt), Nord -3è (Gosset), Nord -2è (Maurice Schumann), Eure-et-Loir (ni sortant ni élu), Drôme (Simmonet), Cantal (ni sortant ni élu), Loire-Inférieure (Moisan), Tarn (Reille-Soult), Gard (Thibault), Doubs (Lambert est battu), Aveyron (Solinhac).

Sur l'ensemble des circonscriptions métropolitaines, deux observations générales peuvent être faites :

Si le MRP subit de lourdes pertes dans la région parisienne (Seine et Seine-et-Oise), il conserve une place importante dans les villes de province, notamment dans les régions industrielles, et, à l'inverse, moins importante qu'il ne l'avait prévu dans les régions rurales, plus sensibles à des surenchères de caractère poujadiste avant la lettre, qui sont largement utilisées dans la campagne électorale par les deux partis « paysans » (celui de Paul Antier plus que celui de Jean Sourbet), par le RPF et par des Indépendants venus du PRL (en voie de disparition).

Nous avons trouvé l'idée des deux listes ci-dessus dans l'ouvrage de Pierre Letamendia, « Le Mouvement Républicain Populaire » (Editions Beauchesne - 1995), pages 156 et 157, mais nous avons dû procéder à la correction d'un certain nombre d'erreurs. Nous conservons néanmoins cet ouvrage en permanence sur notre table de travail.

J.P.

• La première de ces idées, en juin 1951, peut venir à ceux qui ont l'esprit tacticien car tout système électoral pèse sur les résultats d'une consultation. Ainsi, où en serait-on si l'on avait appliqué tel ou tel autre système ? Autre question : les apparentements conclus par le MRP avec d'autres partis sont-ils révélateurs d'une évolution, sinon d'une autre vocation ? Certains le pensent. Dans le cadre des apparentements prévus par la loi électorale qu'il a réclamée et fait voter, le MRP a conclu 10 alliances avec les modérés (Indépendants, Paysans, RGR), 4 avec les modérés et le RPF, auxquelles s'ajoutent 3 alliances au sein de listes communes, composées de MRP et de modérés, soit en tout 17 alliances avec la droite... et 7 seulement avec la SFIO ou le RGR (*nous ne comptons pas dans cette catégorie le Vaucluse, où Daladier anime une partie de la droite très hostile à la 3è force*). Il est tentant d'en tirer une conclusion. Mais alors quelle conclusion tirer des autres apparentements du MRP, ceux qu'il a conclus avec l'ensemble de ses partenaires de la majorité gouvernementale de Troisième Force, SFIO, RGR et modérés... et qui sont au nombre de 52 ?

• La seconde de ces deux idées vient à ceux qui donnent la priorité aux convictions sur tous les systèmes électoraux et qui n'imaginent pas un instant que le MRP puisse s'installer ailleurs que dans le Sillon ouvert par Marc Sangnier. Ne pas s'égarer sur d'autres chemins, secouer ses scories, n'est-ce pas prendre un gage, se donner une chance de grandir et de gagner ?

Certes, le choix entre ces deux idées ne se présente pas de façon aussi nette, en juin 1951, à l'intérieur de la famille MRP, mais la question de faire le choix va se poser peu à peu et durant longtemps, très longtemps même. Tellement longtemps que le MRP, finalement, choisira de disparaître au début des années 60. Faute d'une réponse à la question, sans doute.

Jacques Parini

CURIOSITES, DISSIDENCES, FARCES ET ATTRAPES...

Dans la Mayenne, qui est un fief historique de la chouannerie plutôt que de la démocratie-chrétienne, un miracle se produit : la liste MRP (Buron et Elain) arrive en tête, comme en 1946 ; mais, de surplus, elle gagne 6.000 voix et c'est la circonscription où le MRP en gagne, la seule en métropole, absolument la seule. En face d'elle, la liste « modérés et gaullistes » (Bouvier O'Cottereau), gagne 4.500 voix ; en revanche, la gauche SFIO et radicale, avec 3 listes (SFIO, radicale, UDSR), en perd 13.000. Le député socialiste Lhuissier est battu.

Autre curiosité : dans le Doubs, fortement catholique, Emile-Louis Lambert, miraculé des camps de la mort, directeur d'un organisme de la Mutualité agricole, est battu ; alors que dans le Jura voisin, fortement déchristianisé, le MRP Charles Viatte, professeur de mathématiques, est réélu en tête de tous les candidats devant le radical Edgar Faure, ministre du Budget, en conservant 72% de ses voix de novembre 1946 (c'est aussi bien que Noël Barrot en Haute-Loire).

Parmi les élus MRP de 1946 qui ont quitté le Groupe au cours des ans, ils sont nombreux à avoir sollicité le renouvellement de leur mandat en se présentant sous une autre étiquette ; ils ont connu des fortunes diverses, ce 17 juin 1951.

Avec l'étiquette RPF Roger Dusseaux perd son siège en Seine-Inférieure, où le MRP Jean Lecanuet est élu. Jacques Furaud est réélu en Charente. Henri Lespès a quitté la Seine-et-Marne pour la Vienne, où il s'est fait battre. Emile Liquard est réélu en Gironde. Edmond Michelet est battu en Corrèze. Jean-Paul Palewski est réélu en Seine-et-Oise. Louis Terrenoire a quitté l'Orne et s'est fait battre dans les Côtes-du-Nord. Jules Thiriet est réélu en Moselle.

Avec une étiquette Indépendant ou Paysan ou équivalente. En Oubangui-Chari, Barthélemy Boganda, passé de l'état de prêtre catholique à celui d'exploitant agricole, est réélu et s'inscrit au Groupe du Centre Républicain d'Action Paysanne de Jean Sourbet (moins à droite que le Groupe paysan de Paul Antier). Henriette Bosquier, dans le Gard, était passée au RPF puis aux Républicains Indépendants ; finalement, elle ne se représente pas. Pierre Garet est réélu dans la Somme. André Guillaud a quitté l'Eure pour la Seine, où il est battu. André Lescorat ne retrouve pas son siège dans le Lot-et-Garonne, où Jean-Jacques Juglas est élu (il était sortant dans la Seine). Philippe Livry-Level est battu dans le Calvados. En Lozère, Jean Mazel, maire de Mende, est réélu et s'inscrit au Groupe paysan de Sourbet. A Alger, Paul-Emile Viard ne retrouve pas son siège.

NB. Plusieurs de ces anciens MRP ont appartenu au petit groupe UDI au cours de la législature.

Avec l'étiquette Défense des libertés professionnelles et des contribuables. Abel Bessac est réélu dans le Lot et s'inscrit au Groupe paysan de Sourbet.

Avec l'étiquette UDSR et le soutien du RGR. Dans l'Allier, Octave Amiot (successeur d'Helleu, tué dans un accident de la route) est battu. A Madagascar, Roger Duveau est réélu (il est très réservé sur les projets d'émancipation concernant l'Afrique, comme l'UDSR et le RGR).

Avec l'étiquette Indépendant d'outre-mer. Le docteur Louis Aujoulat, réélu au Cameroun, s'inscrit au Groupe IOM de Senghor avec l'accord du Groupe MRP

Avec l'étiquette Gauche Indépendante. Charles d'Aragon, qui a quitté les Hautes-Pyrénées, est battu dans la Seine. Paul Boulet est battu dans l'Hérault. L'abbé Pierre Grouès est battu en Meurthe-et-Moselle.

Avec l'étiquette Union pour l'indépendance française Albert Lécivain - Servoz est battu dans le Rhône.

NB. *Nous manquons de renseignements sur Charles Serre, élu député MRP d'Oran en 1946, conseiller général de la Dordogne, directeur de journal ; et sur Paul Viard, né en 1902 à Epinal, doyen de la Faculté de droit d'Alger, élu député MRP d'Alger en 1946 ; il quitta le Groupe MRP en 1947 et devint membre du petit groupe (de centre-droit) de l'Union Démocratique des Indépendants (UDI) ; c'est le même parcours que celui d'André Guillant, né en 1902 à Quimper, élu député MRP de l'Eure dès la seconde Constituante, le 2 juin 1946, secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce, auprès de Jean-Marie Louvel dans les gouvernements Queuille et Pleven (juillet 1950-août 1951).*

Comment a fonctionné le système des apparentements, qui a un caractère majoritaire (un groupement de listes apparentées obtient tous les sièges de la circonscription s'il a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés) ?

Les 90 départements métropolitains comptent 103 circonscriptions (il y en a 6 dans la Seine, 2 en Seine-et-Oise, 2 dans les Bouches-du-Rhône, 2 en Gironde, 3 dans le Nord, 2 dans le Pas-de-Calais, 2 dans le Rhône, 2 dans la Seine-Inférieure). En vertu de la loi, l'apparementement était possible dans 95 circonscriptions (toutes sauf la Seine et la Seine-et-Oise). Un ou plusieurs apparementements ont été conclus dans 83 de ces 95 circonscriptions, avec deux groupements dans 4 d'entre elles ; il y a donc eu 87 groupements de listes apparentées.

Sur ces 87 groupements, 30 recueillent la majorité absolue des suffrages exprimés et obtiennent ainsi tous les sièges, répartis à la proportionnelle entre les listes apparentées. Le RPF, qui a appliqué en général les consignes de de Gaulle, a toutefois conclu quelques apparementements « sauvages » avec les Indépendants et Paysans et le RGR, ce qui lui vaut quelques succès remarquables grâce à cette clause de la majorité absolue : dans les Alpes-Maritimes, le général Corniglion-Molinier et Marcel Dassault sont élus comme apparementés au RGR Jean Médecin, maire de Nice ; dans les Vosges, le RPF prend 3 sièges sur 5 grâce à son apparementement avec un Indépendant et un RGR ; dans l'Yonne, l'ambassadeur de France Léon Noël est élu grâce à son apparementement avec l'indépendant Jean Moreau, maire d'Auxerre.

A l'inverse, cette clause de la majorité absolue coûte son siège au socialiste Paul Ramadier, ancien président du conseil, dans l'Aveyron, où il n'a pas pu s'apparementer avec le MRP Solinhac.

Le MRP s'est trouvé engagé dans 73 apparementements, à savoir : 52 avec l'ensemble de ses alliés de la Troisième Force (SFIO, RGR, Indépendants et Paysans) ; 10 avec des ententes de droite Indépendants-Paysans-RGR ; 7 avec des ententes limitées à la SFIO et aux radicaux (Haute-Garonne, Haute-Marne, Oise, Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne) ; 4 avec des ententes Indépendants-Paysans-RPF (Haute-Loire, Haute-Saône, Lozère, Vendée). En outre, le MRP a fait liste commune avec les Indépendants et Paysans dans le Morbihan, (Robert de la Noë, Paul Ihuel, Raymond Marcellin, Paul Hutin-Desgrées), en Ille-et-Vilaine (il s'agissait d'un PRL, qui ne fut pas élu), les Basses-Pyrénées (Pierre de Chevigné, Guy Petit).

La solidarité naturelle entre les partenaires de la majorité parlementaire (qui a « tenu » pendant quatre ans en dépit d'une série de désaccords) a donc été respectée de façon majoritaire, notamment de la part du MRP (52 alliances de ce type sur 73).

Cela dit, la Troisième Force va-t-elle continuer à jouer son rôle au-delà du scrutin du 17 juin 1951 ?

On en a parlé dans la classe politique tout au long de la campagne électorale. Dans l'entourage de Paul Reynaud (réélu modestement dans le Nord-1^{ère} comme Indépendant et Paysan, avec 22 739 voix, devant Robert Prigent, qui perd son siège avec 22 552 voix), on envisage « une Quatrième Force » regroupant la SFIO, le MRP, le RGR et l'ensemble de la droite modérée (où les élus PRL et une partie des Indépendants et des Paysans ont joué le rôle d'opposants durant la législature qui vient de s'achever). Théoriquement, c'est possible : le RPF et le PC ne totalisent que 221 sièges dans la nouvelle Assemblée. Mais, pratiquement, quand il s'agira d'établir un programme de gouvernement ? Que fera le RPF ?

Dans une conférence de presse donnée le 21 juin, de Gaulle déclare : « Le RPF est la formation politique française la plus nombreuse malgré son succès limité. Compte tenu du nombre de sièges obtenus par les partis français, c'est au RPF qu'il appartient désormais de prendre la responsabilité nécessaire dans le gouvernement de la France. » Formule molle et obscure de la part d'un homme habitué aux condamnations tranchées. Du coup, les imaginations travaillent : Paul Reynaud souhaite l'entrée du RPF dans la majorité ; Roger Duchet, qui a entrepris de consolider le regroupement des Indépendants et Paysans, réclame un libéralisme économique plus grand. Dès le 8 juin, il a signé un manifeste dans ce sens avec Edouard Daladier, ancien président du Conseil de la Troisième République, président du RGR. Pierre André, qui vient du PRL et travaille dans le même sens, dit clairement ce que ses alliés pensent sans le dire : « Pas besoin de la SFIO dans la prochaine majorité ! » Daladier s'en félicite. Ainsi, une majorité de centre droit, fortement axée à droite, se dessine. Jacques Soustelle, élu dans le Rhône, grand ethnologue et grand athée, prend les manettes du Groupe RPF en se faisant élire à sa présidence et bénit le ciel de lui donner sa chance : en faisant de la surenchère sur le MRP dans la défense de l'école libre, il va briser la coopération MRP-SFIO et obliger le MRP à « avaler » la Quatrième Force. Merci, petit Jésus !

Mais cela est une autre histoire, qui s'écrira plus tard...

Et qui oubliera, du moins chez certains esprits inattentifs, certaines réalités de l'époque.

Par exemple : où se situait l'UDSR, composante du RGR, dans l'éventail politique ?

Roger Duveau va quitter le MRP pour l'UDSR afin de consolider sa position dans le collège européen de Madagascar.

En Savoie, l'UDSR Robert Barrier, président du Conseil général, bat le candidat MRP grâce à sa présence sur la liste de droite établie par l'honorable Joseph Delachenal, élu pour la première fois député en 1910.

Dans la Nièvre, Mitterrand, qui a continué sa tournée des chanoines aux dépens du MRP André Béranger, est réélu à la tête d'une liste « modérés-RGR ».

A chacun sa croix.

J.P

Liste des 30 circonscriptions où un groupement de listes apparentées a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés et a ainsi obtenu tous les sièges

Ain (RGR, MRP, Ind. et Pays., SFIO)	Nord 2è (SFIO, MRP, Ind. et Pays., RGR)
Alpes-Maritimes (RGR, Paysans, RPF)	Hautes-Pyrénées (RGR, Ind. et Pays., SFIO, MRP)
Aveyron (Indépendants et Paysans, MRP, RGR)	Rhône 2è (Ind. et Pays., MRP, RGR, SFIO)
Côtes-du-Nord (RGR, Ind. et Pays., MRP, SFIO)	Haute-Saône (RPF, Ind. et Pays., MRP)
Dordogne (RGR, SFIO, MRP, Ind. et Pays.)	Savoie (Ind. et Pays., SFIO, RGR, MRP)
Haute-Garonne (RGR, SFIO, MRP)	Haute-Savoie (MRP, SFIO, RGR, Ind. et Pays.)
Hérault (SFIO, Ind. et Pays., RGR, MRP)	Seine-Inférieure 1 ^{ère} (Ind. et Pays. RGR, SFIO, MRP)
Indre (Radicaux, SFIO, MRP, Ind. et Pays.)	Seine-Inférieure 2è (Ind. et Pays., SFIO, MRP, RGR)
Indre-et-Loire (SFIO, MRP, Ind. et Pays., Radicaux)	Tarn (MRP, SFIO, Radicaux)
Landes (SFIO, MRP, RGR)	Tarn-et-Garonne (RGR, MRP, SFIO, Ind. et Pays.)
Loir-et-Cher (Ind. et Pays., SFIO, MRP)	Vaucluse (RGR, SFIO, MRP)
Haute-Loire (Ind. et Pays., MRP, RPF)	Vendée (Ind. et Pays., RPF, MRP)
Loiret (RGR, MRP, SFIO, Ind. et Pays.)	Vienne (MRP, RGR, Ind. et Pays., SFIO)
Lot (RGR, SFIO, Défense des contribuables, MRP)	Vosges (RPF, Ind. et Pays., RGR)
Lot-et-Garonne (RGR, SFIO, MRP, Ind. et Pays.)	Yonne (Ind. et Pays., RPF, RGR)

LES CHIFFRES

I. Suffrages obtenus, d'après le ministère de l'Intérieur au soir du 17 juin

Rappel des résultats du 10 novembre 1946

• Parti communiste	5.038 587	26,5%	5.489.298	28,6%	
• Rassemblement du Peuple Français (de Gaulle)	4.134.885	21,7%	Le RPF n'existe pas encore		
• SFIO	2.764 210	14,5%	3.431.0000	17,9%	
• Indépendants-Paysans-Parti Républicain de la Liberté (intégré dans l'union Ind. Pays. en juin 1951)	2.496 570	13,1%	2.465.000	12,8%	
• MRP	2.353 544	12,4%	5.058.307	26,3%	
<i>D'après l'ouvrage de Letamendia page 152 :</i>	2.369 778	12,6%	<i>D'après l'ouvrage de Letamendia, page 166 :</i>	4.988.609	25,9%
• Rassemblement des Gauches Républicaines (radicaux et UDSR)	2.194 213	11,5%	2.381.384	11,4%	

II. Effectif des groupes à la fin de 1951 ¹

	Effectifs des groupes avant les élections	Effectifs des groupes à la fin de 1951 ¹
• RPF	22 (élus en 1946 avec une autre étiquette)	117
• SFIO	99	106
• Communistes	167	97
• MRP	145	88
• Radicaux	46	76
• Indépendants	81	54}
• Paysans		45}
• UDSR	15	23
• Indépendants d'outre-mer, apparentés collectivement au MRP	12	12
• Républicains progressistes alliés aux communistes	14	4

III. Répartition des six grandes forces parlementaires

• Communistes :	101
• SFIO :	106
• MRP-IOM	100
• RGR (Radicaux et UDSR)	99
• Indépendants-Paysans :	99
• RPF :	117

La majorité requise pour investir un président du conseil est de 314 voix.

La majorité sortante, celle dite de Troisième Force, existe encore : elle réunit 404 voix.

Mais elle n'existe que sur le papier dans la mesure où Paul Reynaud chez les Indépendants et Paysans et Edouard Daladier au RGR font progresser l'idée d'une autre majorité excluant la SFIO ; leur entreprise est soutenue tactiquement par le RPF à la faveur du débat sur l'école privée.

¹ Dans les semaines qui ont suivi l'élection, des députés, élus sans avoir l'étiquette d'un parti, se sont inscrits à un groupe ou s'y sont apparentés.

HISTOIRE SECRÈTE DES PARLEMENTAIRES MRP

2^{ème} partie

I. De l'installation de la nouvelle assemblée, élue le 17 juin, à la formation du Gouvernement Pleven

(5 juillet-11 août)

CALENDRIER

Conformément aux usages parlementaires, Henri Queuille (radical) va offrir au président de la République, Vincent Auriol (socialiste), la démission de son gouvernement à la suite du renouvellement de l'Assemblée Nationale, intervenu le 17 juin 1951. Il effectue cette démarche le 10 juillet, juste après la réélection d'Edouard Herriot à sa présidence.

Le nouveau gouvernement, présidé par René Pleven (UDSR), ne sera constitué qu'un mois plus tard, dans la nuit du 11 au 12 août.

Dans la période qui va du 10 juillet au 10 août - soit 32 jours -, le Groupe MRP tient 32 réunions, qu'il consacre presque exclusivement à la préparation du futur débat sur l'aide à l'école privée.

Le 6 juillet, le groupe MRP et le Groupe des Indépendants d'outre-mer, représentés par leurs présidents François de Menthon et Sédar Senghor (élu du Sénégal), ont signé un accord de coopération politique ; le Groupe IOM s'apparente collectivement au Groupe MRP.

11 juillet. A la 3^{ème} réunion du Groupe MRP, Pierre de Chevigné, député des Basses-Pyrénées, propose de retenir comme principe d'action que le Groupe est désormais indépendant tant sur sa gauche que sur sa droite, tout en précisant qu'il est personnellement hostile à une collaboration avec le Groupe RPF. Il fera adopter, à la réunion du 13, une motion-programme inspirée par ce principe.

12 juillet. Recevant la délégation du MRP, Vincent Auriol se dit partisan de mettre en sommeil durant quelques mois le dossier de l'école privée afin de refaire une majorité. Le MRP dit « non » en faisant valoir que c'est la SFIO qui fait obstacle au règlement de cette affaire en ne respectant pas les accords que ses dirigeants ont conclu avec ceux du MRP durant la législature précédente.

Albert Sarraut, 79 ans, est élu président de l'Assemblée de l'Union Française. Il a été président du Conseil sous la Troisième République.

16 juillet. Vincent Auriol propose à Maurice Petsche, député modéré (ex-membre du Groupe Paysan) des Hautes-Alpes, ministre des Finances et des Affaires économiques dans le cabinet Queuille, de procéder à des consultations en vue de préparer la formation d'un nouveau gouvernement. Petsche accepte cette mission.

18 juillet. Petsche renonce à poursuivre ses consultations. Vincent Auriol fait dire qu'il pense faire appel à Robert Schuman.

19 juillet. Vincent Auriol sollicite René Mayer, député radical de Constantine, qui a été ministre des Transports et des Travaux publics dans le cabinet de Gaulle, en 1944 et

1945, ministre des Finances et des Affaires économiques dans le cabinet Schuman en 1947 et 1948, ministre de la Défense nationale dans le cabinet André Marie, en 1948, et dans le second cabinet Schuman qui a duré six jours en 1948, ministre de la Justice dans le second cabinet Bidault, en 1949 et 1950, dans le second cabinet Queuille, qui a duré dix jours, en 1950, dans le premier cabinet Pleven, en 1950 et 1951, et dans le troisième cabinet Queuille, celui qui a préparé les élections.

25 juillet. L'Assemblée Nationale refuse l'investiture à René Mayer. Le groupe MRP s'est abstenu dans le scrutin. Les socialistes ont voté pour. Vincent Auriol fait alors appel à Georges Bidault, qui décline l'offre peu après.

26 juillet. Appelé à son tour à l'Élysée, Paul Reynaud refuse de s'engager dans des consultations sous la pression des Indépendants et Paysans.

27 juillet. Auriol rappelle Petsche qui accepte de faire une nouvelle tentative, en élargissant ses consultations et en proposant une table-ronde des dirigeants de la « majorité républicaine ». Auriol suggère de réviser d'urgence la Constitution ; il demande à Edouard Herriot d'organiser une conférence de la majorité (pour faciliter la tâche de Petsche). Le président de l'Assemblée refuse. Petsche réussit à réunir autour de lui les anciens présidents du Conseil.

31 juillet. Le Groupe MRP se prononce en faveur de l'investiture de Petsche, qui propose une solution d'attente au problème scolaire, meilleure, de l'avis du MRP, que le projet de René Mayer.

3 août. L'Assemblée Nationale refuse l'investiture à Petsche. Les socialistes se sont abstenus. Auriol fait appel à Guy Mollet, qui décline l'offre.

4 août. René Pleven est pressenti.

8 août. L'Assemblée Nationale accorde l'investiture à Pleven. Le Groupe MRP a voté pour.

9 août. A la réunion du Groupe MRP, Jacques Fonlupt-Espéaber, député du Haut-Rhin, dénonce la « fabrication » des élections législatives en Algérie par l'Administration du Gouvernement général, qui est d'obédience socialiste et radicale. La Commission du Suffrage Universel confie à Joseph Defos-du-Rau le rapport sur les textes visant à réviser la Constitution.

11 août. Pleven achève la constitution de son gouvernement dans la nuit du 10 au 11 après d'ultimes modifications (notamment : Jean Letourneau est maintenu aux États associés d'Indochine ; les radicaux jettent une exclusive contre Robert Lecourt) apportées à la liste ministérielle. L'équivoque subsiste sur l'attitude qu'adoptera le gouvernement (abstention collective ou liberté de vote des ministres, en cas de désaccord) dans le futur débat scolaire ; Pleven n'a pas cessé en effet de tenir des langages différents aux délégations du MRP et du Parti radical. Le Groupe MRP aura consacré à ce problème les six réunions

qu'il tient du 8 au 12 août. François de Menthon, qui n'a pas été informé de ces ultimes modifications, démissionne de la présidence du Groupe.

Quelques dates sur les actualités non parlementaires

En juillet, le Conseil d'administration de la SnCF présente un rapport sur l'exercice 1950. Le trafic voyageurs et marchandises a diminué ; les voyageurs qui payent le plein tarif est descendu à 49,6% ; les recettes, en diminution, ont atteint 333 milliards ; les dépenses, en augmentation, se sont élevées à 369 milliards. Les investissements ont été limités à 55 milliards, alors que le programme d'équipement en exigeait 85.

En juillet également, la Régie Renault présente son rapport de gestion pour 1950 : elle a réalisé un bénéfice de 84 millions pour un chiffre d'affaires de 57 milliards ; elle a embauché du personnel ; en décembre 1950, elle avait 48743 ouvriers. Le succès de la 4CV se confirme. L'usine en sortait 418 chaque jour en octobre 1950.

Le 15 juillet, Bao-Daï signe une ordonnance organisant la mobilisation des Vietnamiens contre le Vietminh.

Le 20 juillet, Acheson propose une conférence USA-GB-France à Washington sur le projet de réarmement allemand, qui reste bloqué. Voie européenne ou nationale ? Peu importe pour les Américains, qui veulent une décision.

Le 31 juillet, à Sadec, dans l'ouest du Sud-Vietnam, un kamikaze vietminh provoque la mort du gouverneur de cette région, Thai Lap Thanh et du général Chanson, commandant des forces terrestres régionales. Le général Raoul Salon, adjoint du général de Lattre de Tassigny, remplace Chanson.

En août, les Américains font un nouvel effort pour persuader les Européens, notamment les Français, d'avancer sur la voie du réarmement allemand, en choisissant, s'ils la préfèrent, la voie d'une armée européenne. C'est ainsi que le 13 août, à Washington, devant la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, le général Gruenther, commandant des Forces Alliées en Europe, explique une nouvelle fois qu'une participation allemande à la défense de l'Europe est nécessaire mais qu'elle ne signifie pas la création d'une armée allemande nationale ni la renaissance de l'état-major allemand.

Jeudi 5 juillet 1951 à 14h30 ; 1ère réunion de la deuxième législature de l'Assemblée Nationale.

Président de séance en sa qualité de doyen d'âge (il est né le 30 avril 1886), **Jacques Fonlupt-Espéraber** (Haut-Rhin) évoque la mémoire des députés MRP décédés au cours de la première législature (10 novembre 1946-5 juillet 1951) : Yves Hellet (Allier), François Pinçon (Mayenne) et Marc Sangnier (Seine). Il pense aussi aux députés MRP qui n'ont pas été réélus le 17 juin : « Beaucoup d'entre eux nous reviendront », dit-il. Il rappelle en ces termes la mission du MRP, représentant de la démocratie-chrétienne : « La démocratie chrétienne est aujourd'hui une force authentique, alors qu'il y a quinze ans personne n'aurait cru qu'elle le devint aussi vite ». A son avis, le MRP doit être politiquement dur et fidèle avec intransigeance à la République. « Le MRP, dit-il, doit rester le parti de la fidélité, non pas à un homme mais à la Nation. »

François de Menthon (Haute-Savoie), salue les participants en sa qualité de président sortant « chargé des affaires courantes », notamment des demandes de certains élus qui veulent s'apparenter au Groupe MRP.

Georges Bidault (Loire), président national du MRP, remercie tous les candidats MRP de leur combat, mené souvent seul contre tous. Il constate que le MRP est bien vivant. Ses 2,5 millions de voix, dit-il, il ne les doit qu'à lui-même. Il fait appel à l'unité du Groupe, fort de 84 députés. « Le MRP sera un jour plus nombreux qu'il ne l'a jamais été ; courage, confiance et amitié ! » conclut-il.

Mardi 10 juillet à 14 heures, 2è réunion. Robert Lecourt propose une réforme révolutionnaire des débats parlementaires.

Réélu président du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale, **François de Menthon** remercie les élus de leur confiance.

Le Bureau du Groupe propose au Groupe de réclamer une profonde révision du Règlement de l'Assemblée afin de remédier au désordre du travail parlementaire.

Dans cette perspective, **Robert Lecourt** a préparé un texte en trois chapitres qu'il expose devant les membres du Groupe : allègement du travail parlementaire (pas de séance publique quand siègent les commissions, pas de remplacements dans les commissions, une commission de tri des textes, une semaine de non-session chaque mois pour permettre aux élus de se consacrer au contact avec leurs électeurs) ; aménagement des débats (réserver une séance par semaine aux initiatives parlementaires, supprimer la

21 août. A la demande unanime des députés MRP, réunis sous la présidence de François Reille-Soult, François de Menthon reprend la présidence du Groupe.

procédure d'urgence, interdire la lecture de discours à la tribune...) ; réformer la procédure législative elle-même. A savoir restreindre le nombre des propositions de résolution ; faire des propositions de loi autre chose que des textes équivalents à des décrets ou à des arrêtés ; fixer à l'avance la date et l'heure du vote d'ensemble sur chaque projet ; soumettre chaque rapport adopté par la commission compétente, avant la séance publique, à un « comité législatif » d'une soixantaine de députés, nommés à la représentation proportionnelle des groupes, et différent pour chaque projet ; supprimer les questions orales, diminuer le nombre des questions écrites ; remplacer l'interpellation par une demande d'explication, terminée par un vote de passage à l'ordre du jour pur et simple (en cas de vote négatif, le Gouvernement serait appelé à s'expliquer davantage).

André Boisdon (conseiller de l'Union française) approuve cette proposition.

Roger Devény (Saône-et-Loire) et **Fernand Bouxom** (Seine) voient des dangers dans le système d'un comité législatif intermédiaire entre les commissions et l'Assemblée.

Germaine Poinso-Chapuis (Bouches-du-Rhône) craint que la prédominance du pouvoir technique, que nous avons déplorée jusqu'ici, ne soit suivie d'une prédominance du pouvoir politique.

Jacques Fonlupt-Espéraber accepte l'idée fondamentale de Lecourt : faire le travail technique hors de la séance publique.

Consulté, le Groupe décide, par 22 voix contre 2 et 9 abstentions, de « prendre en considération les principes exposés par Robert Lecourt » en vue de réformer les méthodes de travail parlementaires.

Mercredi 11 juillet à 11 heures. 3è réunion, présidée par de Menthon. L'école libre, l'octroi du crédit, l'arbitrage obligatoire en cas de conflit social, l'indépendance du MRP tant sur sa gauche que sur sa droite ...

François de Menthon préside la séance. La délégation du MRP, dit-il, sera reçue à 16 heures 30 par le président de la République, Vincent Auriol. Le Comité national du MRP a demandé une « rencontre des groupes républicains ». Cette invitation, le Groupe n'a pas à la reprendre afin d'éviter de se mettre en flèche. Il appartiendra au président du Conseil désigné de convoquer ces groupes. Le prochain gouvernement doit être un gouvernement d'action.

Lionel de Tinguy (Vendée).- Le prochain gouvernement se préoccupera seulement de préparer les élections cantonales et sénatoriales. C'est du moins l'intention des radicaux.

Paul Bacon (Seine).- Non, le prochain gouvernement sera contraint de s'occuper des problèmes financiers : la Caisse nationale de Sécurité Sociale n'a plus qu'un mois d'avances (5 milliards).

Jean Cayeux (Seine).- Il y a aussi le problème des allocations familiales qu'il faut régler.

Louis Siefridt (Seine-Inférieure).- Les cantonales doivent avoir lieu en mars 1952, les précédentes ayant eu lieu en mars 1949. Ne précipitons pas les choses ; il faut laisser aux Indépendants le temps de se mouiller.

Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine).- C'est aux autres que revient la tâche de faire le gouvernement, en prenant nos conditions telles qu'elles sont. Arrêtons de toujours faciliter la tâche des autres ! La non-participation du MRP ne doit pas être exclue ... Nos conditions ? Un règlement au moins partiel du problème scolaire, une modification de la politique du crédit, l'établissement de l'arbitrage obligatoire afin de provoquer des hausses de salaires partout où elles sont possibles.

François de Menthon.- A propos des conditions du MRP, le Comité national a précisé que le problème scolaire devait rester un problème parlementaire et non pas devenir un problème de gouvernement.

Pierre-Henri Teitgen.- Nous devons donc exiger la neutralité du gouvernement sur le problème scolaire.

Lionel de Tinguy.- Les syndicats ouvriers sont-ils disposés à accepter l'arbitrage obligatoire ?

Edouard Moisan (Loire-Inférieure).- Ils n'accepteront pas facilement cet arbitrage dans le domaine des rapports économiques patrons-salariés.

Jean Catrice (Nord).- Il est nécessaire de modifier la politique du crédit afin d'aider les industries de transformation.

Henri-Louis Grimaud (Isère).- D'après Louis Bonnet, qui connaît bien les syndicats ouvriers, le rétablissement de l'arbitrage obligatoire n'est pas encore possible.

André-François Mercier (Deux-Sèvres).- Sans accroissement de la production, toute politique sociale serait illusoire.

Paul Bacon présente ainsi le tableau des problèmes sociaux actuels :

- 1° Salaires : en fait, l'arbitrage est fait par le gouvernement quand il modifie le salaire minimum garanti.
- 2° Salaire minimum : la Commission supérieure des conventions collectives doit le fixer en août.
- 3° Extension des conventions collectives nationales : elle est impossible actuellement en raison du retrait de la CGT à la fin de la négociation.
- 4° Définition de la productivité et son adaptation aux salaires : cela reste à faire.

Proposons des solutions, dans les quinze jours, à tous ces problèmes, conclut Bacon.

Germaine Poinso-Chapuis (Bouches-du-Rhône).- Décidons-nous aussi à prendre position sur l'échelle mobile !

Pierre de Chevigné (Basses-Pyrénées).- Le MRP a subi une défaite électorale sans précédent. La cause ? On nous reproche de manquer d'indépendance ; on nous accuse de juger tout en fonction de la SFIO afin de ne pas lui déplaire. Peut-être ce reproche n'est-il pas fondé, mais il faut faire en sorte qu'il ne puisse plus être formulé.

Le MRP doit être indépendant tant sur sa gauche que sur sa droite.

Cela dit, je tiens à préciser mon sentiment : je suis hostile à une collaboration avec le RPF.

René Penoy (Ardennes).- Nous pouvons être d'accord avec de Chevigné, à la condition de maintenir une action sociale (industries de transformation, retraite des vieux, réforme fiscale en faveur de l'artisanat).

Jean Catrice.- Il faut augmenter le pouvoir d'achat de la ménagère ... Les avantages sociaux ont été pris sur la masse salariale qui, elle, n'a pas varié ... On ne peut pas attendre l'augmentation de la productivité pour augmenter les

salaires ; c'est l'augmentation des salaires qui entraînera l'amélioration de la productivité.

Henri Bouret (Côtes-du-Nord).- Le MRP doit obtenir que les crédits votés pour les écoles libres par les conseils communaux soient débloqués... N'oublions pas l'équipement rural, la réforme fiscale...

La séance est levée. Une autre est prévue pour 14 heures 30.

Mercredi 11 juillet à 14 heures 30. 4^e réunion, présidée par François de Menthon. Le prix du blé, l'alcool comme carburant, l'arbitrage des conflits sociaux, l'application du décret Poinso-Chapuis, l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement.

Philippe Bapst (exploitant agricole, député du Bas-Rhin, conseiller général, maire d'Erstein, où il est né en 1892) estime nécessaire une augmentation sensible du prix du blé, jusqu'à 3000 francs, par exemple. Il demande une étude sur l'utilisation de l'alcool comme carburant. S'agissant de la pénurie de logements, il déclare que pour être efficace il faut tenir compte à la fois des droits du propriétaire et de la nécessité d'accroître les efforts en faveur des HLM.

Francine Lefebvre (Seine) accepterait, à propos de l'arbitrage, une procédure de recommandation. Il faut travailler en accord avec les syndicats, dit-elle.

Jean Cayeux (Seine) interroge le président sur l'évolution du problème scolaire.

François de Menthon lui répond ;

1° L'application du décret Poinso-Chapuis va venir devant le Conseil d'Etat.

2° A la demande de M. Lizop, l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement a tenu une réunion officieuse ce matin. Le MRP aura sans doute droit à six représentants sur vingt-sept que comptera cet organisme d'étude. Il faut nommer ces six représentants. A ce sujet, le président du Groupe propose : Charles Barangé (Maine-et-Loire), Lionel de Tinguy (Vendée), Edouard Thibault (Gard), Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine), Robert Lecourt (Seine), Maurice Schumann (Nord).

Le Groupe donne son accord.

Robert Buron (Mayenne) évoque ce que la presse appelle « le rendez-vous de septembre » : les résultats économiques au niveau mondial, le volume de la production agricole, la tendance des prix de base, la position des syndicats ...

- Entre le 15 et le 31 août, dit-il, toutes les cartes seront sur la table. Il faudra bien jouer. Le MRP doit définir sa position avant cette date. Il ne peut pas être question d'un gouvernement de vacances (*le nouveau gouvernement ne sera formé que le 11 août*).

Jeudi 12 juillet à 15 heures ; 5^e réunion, sous la présidence de Pierre Gabelle. Comment le Groupe entend préserver sa liberté d'action.

François de Menthon rend compte de l'entretien que la délégation du MRP vient d'avoir avec Vincent Auriol, président de la République. Celui-ci a parlé des prix et des salaires, de l'école et des problèmes de personnes.

Sur l'école, il a suggéré de mettre le dossier en sommeil pendant quelques mois. Ses interlocuteurs ont refusé. Auriol a déclaré alors que le MRP porterait la responsabilité de l'échec (dans ses efforts pour refaire une majorité). De Menthon lui a répondu que c'était la SFIO qui ne reconnaissait plus la jurisprudence établie au cours de la première législature.

Auriol a ensuite cherché à justifier son refus de proposer à de Gaulle de solliciter l'investiture de l'Assemblée. Il a dit qu'il appellerait d'abord Maurice Petsche (le ministre des Finances sortant, ex-Paysan). Il a ensuite indiqué que François Delcos, président du Groupe radical, lui avait demandé d'engager des conversations avec la SFIO afin d'arriver à un accord. Le MRP doit donc s'attendre à une invitation des socialistes à discuter. D'après Delcos, les radicaux sont prêts à accepter des mesures substantielles pour l'école.

Dans le débat qui suit cette communication, le Groupe discute de l'opportunité et du texte d'un projet de motion proposé par **Pierre de Chevigné** afin de « mettre à jour la motion de politique générale » votée le 8 juillet par le Comité national du MRP. **Maurice-René Simonnet** le juge inopportun. Il pense qu'Auriol ne joue pas Petsche gagnant car

celui-ci est partisan d'une modification du statu quo scolaire. Selon **de Chevigné**, Petsche va peut-être faire des concessions à la SFIO pour obtenir son concours. La motion qu'il propose peut donc aider Petsche à résister aux socialistes.

Par 15 voix contre 10 et 2 abstentions, le Groupe juge opportune la publication d'une motion. **Maurice Schumann** critique le texte du projet qui signifie que le MRP place désormais sur un pied d'égalité ses alliés et ses ennemis.

Par 18 voix contre 3 et 7 abstentions, le Groupe prend en considération le texte de Pierre de Chevigné mais charge son Bureau d'établir une nouvelle rédaction.

Le texte définitif de cette motion est publié dans le Bulletin d'information du Groupe daté du 13 juillet 1951, page 6. Le voici :

« Le groupe parlementaire MRP, réuni pour examiner la situation politique générale.

« Entend préserver en toutes circonstances, au cours de la présente législature, et liberté d'action ;

« Fait sien le programme défini dimanche dernier par le Comité national et insistant notamment sur :

- L'élévation du niveau de vie et du pouvoir d'achat ;
- La réforme fiscale ;
- La réforme des méthodes parlementaires (déjà proposée en vain par le MRP, dans la séance du 11 juillet) ;
- La réforme administrative ;
- La réforme constitutionnelle ;
- La garantie des prix agricoles et leur harmonisation avec les prix industriels ;
- Le développement d'une politique de logement ;
- Le statut de l'artisanat ;
- La parité des allocations familiales ;
- La défense énergique de l'Etat et de la démocratie contre les entreprises du communisme, agent d'une dictature étrangère.

« est prêt à collaborer avec tous les partis républicains qui feraient leurs les buts définis ci-dessus et dont certains peuvent être atteints sans délais considérables.

« Décide :

« De poursuivre ses efforts pour que soit enfin obtenue dans la présente législature la justice scolaire qu'il ne sépare pas de la justice sociale et qu'il n'acceptera en aucun cas de voir sacrifier ;

« Et de demander, en conséquence, à tout gouvernement, de ne pas s'opposer aux solutions de justice qu'il est du devoir du parlement de voter dans les délais les plus brefs ;

« Estime nécessaire que se traduisent dans la politique gouvernementale les volontés exprimées par la nation le 17 juin dernier ».

Le compte rendu du débat de politique générale qui a eu lieu au Groupe MRP les 11 et 12 juillet est beaucoup plus développé dans le Bulletin d'information du Groupe daté du 13 juillet que dans les procès-verbaux publiés ci-dessus.

On trouve également dans ce bulletin le récit de l'action menée par le Bureau du Groupe en vue d'amener l'Assemblée à réformer immédiatement ses méthodes de travail, à partir de la proposition de Robert Lecourt (voir le procès-verbal de la séance du 10).

Dans son numéro 1, daté du 7 juillet 1951, le Bulletin d'information du Groupe donne aux parlementaires MRP des informations complémentaires.

● **Sur le Secrétariat d'études pour la liberté d'enseignement et la défense de la culture.**

Celui-ci a souhaité dès son installation que les initiatives dans le domaine scolaire ne soient prises qu'en commun au sein de l'Association parlementaire en cours de formation (avec des représentants de tous les groupes autres que les groupes socialiste et communiste) « afin de maintenir la question de l'école au-dessus de toute lutte partisane ».

Pour répondre à cette invitation, le 6 juillet, le Bureau du Groupe MRP décide de surseoir à toute proposition législative particulière au MRP, afin de permettre à l'Association d'arrêter une position commune à tous ses membres et d'agir le plus efficacement et le plus rapidement possible. »

Le même jour, le Groupe RPF dépose une proposition de loi tendant à instituer « l'allocation-éducation ».

● **Sur le renouvellement du Bureau du Groupe**

Le Groupe MRP de l'assemblée Nationale étant nouveau depuis les élections législatives du 17 juin, il doit élire un nouveau Bureau, ce qu'il fait les 5 et 6 juillet :

Sont élus :

- président : François de Menthon

- vice-présidents : Pierre Gabelle (Loiret), Maurice Lucas (Manche), Henri Meck (Bas-Rhin), Edouard Moisan (Loire-Inférieure) Lionel de Tinguy (Vendée).

Ainsi constitué, le Bureau fait approuver le 10 juillet par le Groupe la nomination d'Edouard Thibault (Gard) et d'Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne) aux postes de secrétaire et de trésorier (BI n°2).

● **Sur l'accord politique MRP-Indépendants d'outre-mer.**

Le 6 juillet, dans une déclaration commune, François de Menthon, président du Groupe MRP, et Léopold Senghor, président du Groupe des IOM (9 députés) font savoir que celui-ci est désormais collectivement apparenté au Groupe MRP.

Le Bulletin d'information n° 4, du 19 juillet, explique comment les députés Indépendants et Paysans, suivis peu après par leurs collègues socialistes, ont rompu la veille l'accord général conclu par leurs représentants concernant la répartition des présidences de commission.

Dans cette bagarre, le MRP a perdu la présidence de la Commission des Territoires d'outre-mer, qu'occupait Jean-Jacques Juglas, et n'a pas obtenu la vice-présidence qui était prévue pour Gilbert Cartier à la Commission de l'Intérieur. En revanche, il a fait élire Paul Gosset (Nord) à la présidence de la Commission de la Presse et Jean Cayeux (Seine) à celle de la Commission de la famille. Paul Couston (Vaucluse) est président de la Commission de la Production industrielle, Paul Coste-Floret (Hérault) président de la Commission du Suffrage Universel, Henri Meck (Bas-Rhin) président de la Commission du Travail, Charles Barangé (Maine-et-Loire) rapporteur général de la Commission des Finances.

Mardi 17 juillet à 11 heures ; 6^e réunion, présidée par Maurice Lucas. Réforme des méthodes de travail parlementaires. Auriol a pressenti Petsche.

Francine Lefebvre (Seine) annonce son opposition à la proposition de Robert Lecourt, notamment à l'institution d'un Comité législatif de 60 membres qui débattrait sur les textes à la place de l'Assemblée réunie en séance plénière. Elle voudrait cependant, elle aussi, trouver des remèdes à l'absentéisme et au manque de continuité dans les débats. Elle accepterait l'obligation du vote personnel.

Louis Siefrid (Seine-Inférieure) l'approuve. Il estime que les commissions pourraient faire un travail plus approfondi.

Paul Coste-Floret (Hérault) estime que la réforme Lecourt mettrait en cause les traditions parlementaires françaises.

Paul Gosset (Nord) est de cet avis ;

Robert Lecourt (Seine) rappelle la nécessité d'améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée, où l'on perd beaucoup de temps et où l'on a besoin d'une véritable procédure de contrôle sur l'action gouvernementale. Il propose que seuls les grands textes et les débats politiques occupent les séances plénières.

Pierre-Henri Teitgen (Ile-et-Vilaine) dit que le texte Lecourt est constitutionnellement valable.

Paul Coste-Floret, au contraire, y voit un système équivalent à celui qui était en vigueur sous les régimes impériaux. Il rappelle qu'au moment des assemblées constituantes, le MRP s'est prononcé contre un système semblable. Il ne croit pas au succès de la proposition.

Francine Lefebvre croit que l'on pourrait multiplier les « sans débat » et que le travail parlementaire serait plus efficace si la majorité était plus cohérente.

.....
Par 15 voix contre 3 et 3 abstentions, le Groupe décide de prendre en considération la proposition Lecourt.

François de Menthon rend compte de l'entrevue que la délégation MRP a eue ce matin avec Maurice Petsche, pressenti par Auriol pour former le gouvernement :

- Sur l'échelle mobile des salaires, Petsche envisage de réviser le salaire minimum quand les prix s'accroissent de 10%.

- Sur l'école, il estime que la neutralité du gouvernement ne sera possible qu'au-delà du 20 novembre. D'ici là il donnera des consignes libérales au sujet du décret Poinso-Chapuis mais s'opposera à des modifications du statu-quo.

Paul Coste-Floret déplore la longueur de la crise (un nouveau gouvernement doit être formé à la suite des élections législatives du 17 juin).

Mardi 17 juillet à 14 heures ; 7^e réunion, présidée par Henri Meck. Petsche veut-il réussir ? Autonomisme alsacien. Places dans l'hémicycle du Palais-Bourbon.

Maurice Petsche fait durer la crise. Croit-il ainsi augmenter ses chances de réussir ? Donne-t-il à ses interlocuteurs l'impression de vouloir réussir ?

Sur ces questions, échange de vues à la réunion, avec Paul Coste-Floret, Francine Lefebvre, Edouard Moisan, Maurice Schumann, Pierre de Chevigné.

Celui-ci déclare : « Le MRP s'est déconsidéré dans le passé en facilitant toujours les tractations lors de la formation des gouvernements. Il ne serait pas mauvais aujourd'hui qu'il fasse la démonstration qu'un président du Conseil « indépendant » peut être aussi mou qu'un autre sur le problème scolaire.

A la demande d'**Henri Meck**, on discute d'une accusation de de Gaulle contre le MRP, qui serait le champion de l'autonomisme en Alsace. « Cette accusation est une calomnie » dit Meck. Qui ajoute : « L'autonomisme alsacien existe dans les communes où le RPF l'emporte ! »

On parle ensuite de la répartition des places dans l'hémicycle, de la gauche à la droite. Le Bureau du Groupe MRP s'efforce de conserver des rangs contigus à ceux des socialistes et d'éviter d'être rejeté à la droite des radicaux.

Mercredi 18 juillet à 10 heures, 8^e réunion, présidée par de Menthon. Petsche va renoncer. « Non » à des présidences de commission pour le RPF.

François de Menthon a eu de nouvelles conversations avec Petsche, qui a fait des ouvertures aux socialistes pour la rentrée d'octobre mais ceux-ci sont restés intransigeants. Petsche va donc sans doute renoncer.

Le Groupe discute ensuite de la répartition des présidences de commission. Convient-il d'en accorder au groupe RPF ?

Maurice Lucas pense que oui

Robert Lecourt estime bon, au contraire, d'exclure de cette répartition le RPF, qui joue encore chaque jour contre le régime.

Pierre de Chevigné est du même avis. Il est impossible de passer des accords valables avec le groupe RPF, dit-il, car il n'est pas maître de ses décisions.

Jeudi 19 juillet à 11h ; 9^e réunion présidée par François de Menthon. Auriol a pensé à appeler Robert Schuman.

François de Menthon.- Petsche ayant renoncé, Auriol a pensé à appeler Robert Schuman parce qu'il est, a-t-il rappelé, « le véritable auteur du décret Poinso-Chapuis. »

Selon le président du Groupe, le MRP doit s'en tenir à sa position, acceptée par Guy Mollet il y a quelques mois : obtenir la neutralité du gouvernement dans un débat sur le problème scolaire. René Mayer, dit-il, va commencer ses consultations.

Vendredi 20 juillet à 14h ; 10^e réunion sous la présidence de François de Menthon. Une tendance à la non-participation au gouvernement se dessine dans le Groupe.

François de Menthon rend compte de l'entretien que la délégation MRP a eu la veille avec René Mayer sur le problème scolaire.

Le président pressenti accepte « des aménagements dans le cadre de la législation actuelle : dégrèvements fiscaux, bourses, application du décret Poinso-Chapuis aux écoles publiques comme aux écoles libres. En revanche, il paraît repousser l'idée de la neutralité gouvernementale.

Pierre de Chevigné.- Notre fermeté est une excellente parade à la surenchère du RPF.

Henri-Louis Grimaud (Isère).- Le problème scolaire ne pourra être réglé que par un gouvernement sans les socialistes. Ensuite, on pourra faire un nouveau gouvernement avec eux.

Paul Coste-Floret.- Le retour de la SFIO au gouvernement aurait alors pour condition l'abrogation des lois votées en faveur de l'école libre !

Abbé Albert Gau (Aude).- Oui à l'idée de Grimaud à la condition que le MRP, lui aussi, ne participe pas au gouvernement ! Je souhaite des négociations loyales avec la SFIO.

Jean Catrice (Nord).- Il faut relever le pouvoir d'achat de la ménagère et appliquer l'échelle mobile des salaires en fonction non seulement de la hausse des prix mais aussi de l'accroissement de la production et de la productivité.

Samedi 21 juillet à 10 heures ; 11^e réunion, présidée par François de Menthon. René Mayer propose une allocation scolaire, financée par les caisses d'allocations familiales.

François de Menthon complète son exposé de la veille.

René Mayer n'est pas favorable à l'échelle mobile des salaires mais il ne refuse pas d'étudier le problème. Au sujet de l'école libre, il se place dans le cadre des lois laïques. Il accepterait une allocation aux familles ayant des enfants d'âge scolaire primaire, sans distinction, de 300 francs par mois de scolarité, financée par un demi-point supplémentaire sur la cotisation des allocations familiales (soit 16 milliards) et par des ressources diverses (de 2 à 4 milliards). Il accepterait aussi l'exonération de la patente et de l'impôt foncier auxquels sont assujettis les établissements scolaires. Il dit que la SFIO donnerait son accord à une telle allocation, qui serait une mesure sociale.

La délégation du MRP lui a répondu que, sur ces bases, la participation du parti lui paraissait difficile. Cependant, René Mayer a précisé qu'il ne formerait le gouvernement qu'avec le MRP et la SFIO.

Extraits du débat, résumés

Maurice Schumann (Nord).- L'allocation proposée par René Mayer est inacceptable en doctrine, car elle ne porte pas remède à l'injustice. Cependant, un refus pur et simple serait dangereux car le MRP n'a pas demandé un règlement du problème au fond. Au surplus, il serait délicat de refuser ce qui est proposé pour l'école publique. Enfin, il faut réfléchir à la suite : Petsche et Mayer ont refusé de constituer un gouvernement sans la SFIO afin d'éviter une majorité de droite. Que pourrait faire dans ces conditions un membre du MRP pressenti après l'échec de Mayer ? Cela dit, existe-t-il une solution médiane ? Peut-être. En acceptant l'allocation, à la condition d'accorder une part suffisante des crédits aux enfants des écoles libres.

Lionel de Tinguy (Vendée).- Si Mayer prend par décrets les mesures qu'il envisage, le MRP ne pourra pas déposer des amendements ; s'il utilise la procédure du projet de loi, le RPF déposera des amendements de surenchère que le MRP devra repousser. Conclusion : il faut refuser poliment la proposition de René Mayer.

.....
Paul Bacon (Seine).- Cette proposition fait peser la charge du financement sur les salariés.

Joseph Dumas (Seine).- Le MRP ne peut pas renoncer à la neutralité du gouvernement dans le débat scolaire. La proposition de René Mayer est un affront pour le MRP.

Robert Bichet (Seine-et-Oise).- Tout amendement en faveur de l'école libre serait repoussé, avec les voix hostiles du gouvernement.

Paul Bacon pense à une contre-proposition : une allocation scolaire pour tous mais à un chiffre supérieur pour l'école libre et une autre assiette pour le financement.

André Denis (Dordogne).- Un MRP pressenti pour former le gouvernement pourrait peut-être trouver un accord avec la SFIO en lui apportant une solution valable sur les salaires.

Robert Schuman (Moselle).- Telle qu'elle est la proposition de René Mayer est inacceptable... Je ne renoncerai pas à la liberté de vote des ministres sur ce sujet.

Paul Bacon.- Le déficit de la Sécurité Sociale s'élève à 66 milliards. On a pensé le diminuer de moitié : l'Etat reconnaîtrait des dettes à l'égard de la Sécurité Sociale représentées par les prestations versées à la population non active.

Francine Lefebvre (Seine).- Il faut faire baisser les prix ; l'échelle mobile des salaires aggraverait la misère des vieux et des rentiers.

Paul Bacon.- Elle entraînera aussi la hausse des loyers.

François de Menthon.- Je veux bien que le Groupe MRP étudie le problème du prix de la viande mais je rappelle que jusqu'ici c'est le MRP qui a eu les responsabilités dans ce domaine... Je propose de conclure ainsi notre discussion :

1° Problème scolaire : obtenir de René Mayer des réponses précises sur les bourses d'Etat et les dégrèvements fiscaux ; conserver notre liberté d'amender un projet du gouvernement et la liberté de vote de nos ministres.

2° Problème social : équilibre de la trésorerie de la Sécurité Sociale, parité des allocations familiales, logement, échelle mobile ?

Edouard Moisan (Loire-Inférieure).- L'échelle mobile automatique des salaires est inacceptable même pour un gouvernement socialiste. Le patronat ne l'acceptera pas dans les conventions collectives. Le monde ouvrier ne peut pas l'obtenir seul.

Joseph Dumas.- L'échelle mobile fonctionne bien là où elle existe, dans certaines entreprises. Je proteste contre le paternalisme perpétuel du gouvernement.

Francine Lefebvre.- Respectons la motion de notre congrès de Lyon : réunions trimestrielles de la Commission supérieure des conventions collectives pour étudier l'évolution du coût de la vie.

Samedi 21 juillet à 15 heures 30 ; 12^e réunion, présidée par François de Menthon. Le désaccord avec René Mayer se précise.

Le président du Groupe rend compte du nouvel entretien que la délégation MRP a eu avec René Mayer.

Sur la Sécurité Sociale et sur l'échelle mobile, ses réponses ont été peu précises.

Sur le problème scolaire : il est impossible de modifier le régime des bourses en cours d'année ; des instructions sont suffisantes pour l'exonération de la patente mais il faudrait une loi pour exonérer l'école de l'impôt foncier ; il ne peut pas la proposer ; il tient à son allocation scolaire, à laquelle il voudrait attacher son nom ; il n'admet pas la liberté de vote des ministres... L'entretien s'est terminé assez mal.

Lionel de Tinguy.- Je note les reculs successifs de René Mayer sur le problème scolaire ... L'entretien s'est terminé par une heure de comédie et de menaces.

Charles Barangé (Maine-et-Loire).- Qu'est-ce qu'il est possible de faire ? Que ferait un gouvernement dirigé par un MRP ? Jusqu'où voulons-nous mener le débat actuel ? Il faudra bien faire un gouvernement... Personnellement, j'aurais accepté la transaction suivante : octroi de bourses, dégrèvements fiscaux, entretien des bâtiments scolaires par les collectivités locales.

Joseph Dumas.- Que le MRP, s'il est sollicité par le président de la République, fasse un gouvernement MRP homogène et pose les problèmes comme il voudrait les voir poser !

Maurice Schumann.- Maintenons au moins les positions transactionnelles que j'ai exposées ce matin !

Charles Barangé.- Je m'étonne du recul de René Mayer, dont les arguments techniques ne sont pas valables.

Pierre de Chevigné (Basses-Pyrénées).- Que le Groupe reste ferme, afin de s'affirmer ! Qu'un gouvernement MRP tombe aussitôt formé, sur son programme, serait très profitable au MRP !

Robert Bichet.- Le MRP ne peut pas lâcher sur la justice scolaire. Ce que René Mayer nous propose aujourd'hui est opposé à toutes nos revendications. Le MRP n'est pas obligé de participer au gouvernement. En dehors du gouvernement, le MRP pourrait faire triompher sa thèse avant le mois d'octobre. La solution ? Voter l'investiture de René Mayer et ne pas participer !

Lionel de Tinguy.- Oui ! René Mayer a promis à la SFIO de ne rien donner à l'école libre. Le MRP va-t-il se sacrifier à la pureté radicale ? Le MRP joue son existence. Gardons notre liberté de défendre nos amendements !

Maurice Schumann.- D'accord, à la condition que le MRP ne manifeste pas son refus de façon telle qu'il soit obligé de prendre la suite aussitôt.

Le Groupe charge Barangé d'aller expliquer sa position à René Mayer.

N.B. Le 23 juillet, Pétain meurt dans la villa de l'île d'Yeu où Auriol l'a fait transférer le 8 juin.

Mardi 24 juillet à 14h30, 13^e réunion, présidée par de Menthon. Le Groupe demande la neutralité du prochain gouvernement dans le débat sur l'école.

François de Menthon déclare que la délégation MRP a laissé peu d'espoir à René Mayer sur le vote favorable du Groupe et qu'elle a demandé, dans le cas de la participation du Mouvement au prochain gouvernement, que les ministres aient la liberté de vote dans la discussion d'un projet relatif à l'école.

Un débat s'ouvre sur le système de l'allocation scolaire imaginé par René Mayer : une allocation mensuelle de 300 francs par enfant allouée aux familles ayant des enfants d'âge scolaire, qu'ils se trouvent dans une école publique ou dans une école privée ; allocation financée par l'augmentation d'un demi-point de la cotisation patronale aux allocations familiales.

Pierre-Henri Teitgen.- Le système Mayer relève de l'insolence et équivaut à une déclaration de guerre.

Pierre de Chevigné approuve l'hostilité manifestée par Francine Lefebvre contre le mode de financement et s'exclame : « On augmente les cotisations des allocations familiales pour payer les curés ! » telle serait la réaction de nos adversaires.

Alfred Coste-Floret.- Mayer va délibérément à l'échec, pour montrer la modération du Parti radical... Mayer, ce serait l'immobilisme scolaire et l'immobilisme social.

Paul Hutin-Desgrès.- Le système Mayer est un piège tendu au MRP.

Maurice-René Simonnet (Drôme).- Pas d'accord ! L'octroi d'une aide à tous les enfants est conforme à notre doctrine. Le piège existe mais il est politique : le système Mayer est semblable à la solution proposée par le RPF, condamnée par l'Eglise.

Fernand Bouxom (Seine).- Mayer cherche à régler le problème des allocations familiales avec 300 francs par mois ; ce n'est pas sérieux !

Lionel de Tinguy.- Toute solution devrait être considérée comme provisoire dans l'attente des conclusions de la Commission de concertation présidée par Paul-Boncour (78 ans, ancien président du Conseil sous la III^e République). Réservons notre liberté d'amendements sur les textes qui nous seront proposés.

François Reille-Soult (Tarn).- Refusons le système Mayer, même amendé. Soyons résolu sur le problème scolaire et sur les problèmes sociaux. Cette double résolution empêchera les socialistes et les radicaux de refaire un front « laïque et populaire ».

Jean Catrice (Nord).- Le système Mayer nous rendrait odieux à toute une partie de la population.

Paul Hutin-Desgrès.- Le MRP ne peut pas accepter que le débat scolaire soit ainsi « cantonné ».

Henri Bouret (Côtes-du-Nord).- Restons fidèles à notre résolution : neutralité du futur gouvernement.

Consulté, le groupe approuve cette conclusion à l'unanimité.

Mardi 24 juillet à 23h 30, 14^e réunion, présidée par François de Menthon. Le Groupe MRP décide de ne pas voter l'investiture de René Mayer.

Le débat se situe après la déclaration ministérielle et les réponses du président désigné aux questions posées par les députés.

Que doit faire le Groupe ? Voter l'investiture puis refuser la participation ? Refuser les deux ?

Robert Schuman.- Il y a une troisième solution : voter l'investiture en réservant la participation.

Paul Coste-Floret (Hérault).- Votons l'investiture et refusons de participer.

Jean Letourneau (Sarthe).- D'accord, il ne faut pas rompre la majorité républicaine.

André Colin (Finistère), secrétaire général du MRP.- Affirmons de nouveau notre volonté de faire du problème scolaire un problème parlementaire et non pas gouvernemental. Pour conserver ses chances dans la recherche d'une solution au problème scolaire, le MRP doit ne pas participer et rester ainsi libre de ses votes. Cependant, pour que la majorité s'affirme, il faut voter l'investiture et entraîner les Indépendants avec nous dans ce vote.

Pierre de Chevigné (Basses Pyrénées).- Pour justifier qu'il n'a pu jusqu'ici régler le problème scolaire, le MRP avait un argument mais un seul : il était minoritaire. Depuis les élections, cet argument n'est plus valable. Nous ne ferons donc pas comprendre à l'opinion publique que nous votons l'investiture de René Mayer tout en étant en désaccord avec lui. Je pense d'ailleurs que si René Mayer est investi les dirigeants du MRP chercheront à convaincre le Groupe, dans quelques jours, qu'il faut participer.

Edouard Moisan (Loire-Inférieure).- Je souhaite l'unanimité du Groupe dans le vote, quel qu'il soit. Je reconnais que la formule de la non-participation est peut-être celle de la sagesse politique mais je pense qu'à toute proposition du MRP sur le problème scolaire le futur gouvernement opposera l'article 48 (les maxima budgétaires).

Robert Schuman.- Le MRP accepterait-il de former le gouvernement si René Mayer n'obtenait pas l'investiture et comment pourrait-il réussir ? Nous devons encore chercher à obtenir la liberté de vote pour les ministres MRP, tout au moins dans les limites du raisonnable. Si René Mayer refuse de la lui accorder, le MRP devra ne pas participer. Mais tentons une nouvelle négociation, en sorte que René Mayer prenne ses responsabilités.

François Reille-Soult (Tarn).- Je rejoins Moisan dans son analyse et je conclus au refus de l'investiture. Le seul moyen de pression du MRP est de dire : pas de voix MRP pour un candidat qui n'est pas disposé à faire un effort dans le problème de l'école.

Pierre-Henri Teitgen.- La position du MRP est loyale : neutralité du gouvernement dans l'affaire scolaire. Or, cette neutralité, René Mayer l'a refusée. Au surplus, sa proposition aggrave le problème de la revalorisation des allocations familiales. Son attitude n'est pas celle de l'arbitre : elle signifie que le MRP doit faire les frais de la renaissance de la majorité. Voici mes conclusions : 1° il est impossible de voter l'investiture et d'accepter la participation à la fois ; 2° il est difficile de voter l'investiture en refusant d'avance de participer, car cette subtilité ne serait pas comprise par l'opinion et, de plus, René Mayer ne pourrait pas former un gouvernement ce qui permettrait au RPF de crier au triomphe ; 3° la seule solution c'est le refus de l'investiture.

Abbé Albert Gau (Aude).- Je redoute que la crise actuelle ne rende nécessaire une nouvelle majorité, comprenant le RPF.

Germaine Poinso-Chapuis (Bouches-du-Rhône).- Je propose que nous nous en tenions à une formule claire et nette : vote de l'investiture mais non participation. La participation conditionnelle, dont parlent certains de nos amis, signifie déjà la participation de fait. Rompre la majorité sur le problème scolaire serait grave : nos électeurs

populaires ne pourraient pas nous suivre.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne).- La bonne solution, c'est celle qui permettra d'aboutir dans le problème scolaire. Or, en nous heurtant soit à l'article 48 soit à la question de confiance au cours d'un débat que nous aurions provoqué, nous n'aboutirions à rien. Il faut donc régler le problème au départ. Une épreuve de force est commencée ; il faut la mener jusqu'au bout. Au surplus, l'échec de René Mayer ne signifierait pas rupture de la majorité.

Maurice-René Simmonet (Drôme).- Le MRP obtiendra quelque chose tout de suite ou jamais. Le tout est de savoir si René Mayer nous offre quelque chose. Il n'y a pas de dilemme René Mayer ou rupture. Queuille pourrait réaliser ce qu'il a déjà fait : la neutralité du gouvernement dans le débat.

Joseph Dumas (Seine).- Je trouve que la formule d'André Colin est la plus habile.

Pierre Pflimlin (Bas-Rhin).- Moi aussi, dans un souci d'efficacité. Les déclarations de René Mayer marquent une étape supplémentaire sur la voie de la reconnaissance du problème scolaire par les socialistes et les radicaux. L'atout du MRP est de pouvoir jouer des deux majorités, la majorité gouvernementale et la majorité parlementaire pour l'école libre. Pour pouvoir en jouer, il faut voter l'investiture et ne pas participer.

Henri Bouret (Côtes-du-Nord).- Comme l'a dit Maurice Schumann, le coup est porté, on ne peut pas revenir en arrière.

Pierre de Chevigné.- Vous serez jugés sur vos actes et non pas sur vos intentions : il faut refuser l'investiture.

Charles Barangé (Maine-et-Loire).- Le règlement définitif du problème scolaire ne pourra pas être voté par une majorité comprenant le RPF et l'extrême-droite, qui ont intérêt à laisser cette affaire en suspens pour leur propagande électorale. Le problème scolaire ne peut être résolu que dans le cadre de la majorité républicaine. Il faut voter l'investiture, pour rester dans ce cadre, et ensuite ne pas participer.

Maurice Schumann (Nord).- Je reste fidèle au principe de la neutralité du gouvernement. Refuser l'investiture, ce serait dessiner une autre majorité, de droite.

Robert Lecourt (Seine).- Le principe de la neutralité du gouvernement ne s'harmonise pas avec la proposition de Barangé. Au contraire, dans le cadre de la majorité républicaine, il n'y a pas de règlement possible du problème. En votant l'investiture, le MRP accepterait de se cantonner dans les limites proposées par René Mayer, qui ne peuvent suffire à régler le problème. Au surplus, il pourrait être amené à provoquer une crise ministérielle dans une quinzaine de jours, après quoi le même débat se reposerait. Si le débat d'investiture a un sens, le MRP ne peut pas voter l'investiture aujourd'hui, c'est-à-dire approuver un programme sur lequel il n'est pas d'accord. Quant à la non-participation d'office, elle est illogique. Mieux vaut une crise ministérielle un peu longue que démarrer avec un problème aigu, qui gênera l'action du gouvernement durant toute la législature.

Le débat est clos et le Groupe est consulté : par 31 voix contre 19 et 5 abstentions, il se prononce contre la formule du soutien sans participation et, par 33 voix contre 13 et 3 abstentions, il décide de s'abstenir dans le scrutin d'investiture.

Il charge **Edouard Moisan**, vice-président du Groupe, d'expliquer cette abstention à la tribune. Il prévoit que les ministres (MRP) sortants pourront voter pour le président désigné conformément à la tradition.

René Mayer échoue : dans le scrutin d'investiture, il n'obtient que 241 voix (au lieu des 311 voix nécessaires). Ont voté pour lui : les socialistes, les RGR (radicaux et UDSR), les IOM, 16 Indépendants (sur 53), 12 MRP, 4 élus algériens du MTLA, 6 non inscrits.

Parmi les 272 abstentionnistes, il y a 73 MRP (sur 86).

Mercredi 25 juillet à 18h30, 15^e réunion, présidée par François de Menthon. Georges Bidault décline l'offre de Vincent Auriol.

François de Menthon.- Je rappelle qu'Auriol a fait appel à Bidault dans la matinée et je précise que celui-ci a estimé difficile de refuser d'emblée mais que sa décision était déjà prise.

Joannès Dupraz (Indre-et-Loire).- Certes, mais on va demander au MRP ce qu'il veut dans l'affaire scolaire.

François de Menthon.- Nous répondrons demain comme hier : nous réclamons la neutralité du gouvernement, étant entendu que nos propositions seront raisonnables.

Alfred Coste-Floret.- Il faut obtenir du futur président désigné davantage que ce que nous a offert René Mayer.

François de Menthon.- Il faudra aussi, en 1952, trouver comment concilier le texte issu de la Commission Paul Boncour et le texte issu de l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement. Dans l'immédiat, il faut obtenir des mesures d'attente propres à maintenir le statu quo et à éviter la fermeture des écoles privées.

Francine Lefebvre (Seine).- Comment obtenir que le gouvernement n'oppose par l'article 48 à l'adoption de dépenses supplémentaires ?

Fernand Bouxom.- Il faut vider l'abcès scolaire tout de suite, sinon la solution sera toujours remise et la majorité restera ainsi instable.

Charles Barangé.- La tactique du RPF consiste à faire prendre au MRP et aux modérés l'habitude de voter comme lui... Il faut trouver des mesures d'attente dans le cadre des dépenses prévues par Petsche et Mayer soit 14 milliards de francs.

Maurice Schumann.- A propos de la neutralité du gouvernement que nous concevons comme la liberté de vote pour les ministres, on peut envisager l'abstention collective des ministres comme ligne de repli.

Pierre Boudet, sénateur du Lot.- Pour pouvoir négocier efficacement, déposons une proposition de loi.

Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord).- L'Association parlementaire accepte-t-elle de déposer une proposition sur laquelle tous ses adhérents seraient d'accord ?

Edouard Moisan - Je crains que l'Association, de ce point de vue, ne soit inefficace.

Georges Bidault, qui vient de porter son refus à l'Elysée et de faire une déclaration à la presse, entre dans la salle.

Dans sa déclaration à la presse il a expliqué ainsi ce refus : « Je ne pouvais envisager d'accepter la tâche qui m'était proposée que sous trois conditions : concours de tous les partis de la majorité républicaine ; accord entre eux pour la revalorisation du pouvoir d'achat sans recourir à un mécanisme redoutable pour la monnaie ; liberté à l'initiative ou à l'amendement parlementaire, en matière d'urgence aux établissements d'enseignement privé, dans le respect même des libertés fondamentales de la République. »

Devant le Groupe, **Georges Bidault**, après avoir lu sa déclaration, ajoute : « Le chef de l'Etat pense maintenant faire appel à un homme de la droite. Je n'ai pas découragé cette pensée. Nous pouvons supporter des compromis venant d'autres mais non pas être des hommes du compromis ».

Abbé Albert Gau.- Le problème scolaire ne peut être résolu que dans le cadre de la majorité républicaine.

Jeudi 26 juillet à 11 heures ; 16^e réunion, présidée par François de Menthon. Paul Reynaud refuse d'être désigné, sous la pression de ses amis Indépendants.

François de Menthon.- Auriol a pressenti Paul Reynaud, mais les Indépendants souhaitent son refus ; lui-même estime nécessaire de réunir les leaders de la majorité pour trouver une solution à la crise.

La discussion porte sur certains commentaires de la presse, hostiles au MRP et sur divers incidents provoqués par les élus RPF (qui reparlent d'une tendance autonomiste chez certains élus MRP d'Alsace). **Henri Meck** souhaite des réponses à ces attaques politiques. **Pierre Pflimlin** préfère que le Groupe garde le silence sauf si l'accusation d'autonomisme se renouvelait ; si Joseph Klock (député du Bas-Rhin) était personnellement mis en cause, il conviendrait qu'il réplique lui-même.

Vendredi 27 juillet à 14h ; 17^e réunion, présidée par François de Menthon. Maurice Petsche accepte la mission de consulter tous les leaders de la majorité.

François de Menthon rapporte l'entretien que la délégation MRP vient d'avoir avec Auriol, qui reçoit de nombreuses personnalités. Le président de la République voudrait réviser la Constitution avant la formation du nouveau gouvernement, comme le demandent les radicaux ; mais cela semble bien difficile à Herriot. Reynaud souhaite qu'Auriol réunisse lui-même en conférence tous les dirigeants de la majorité, mais celui-ci hésite. Il a proposé à Herriot de provoquer cette réunion, mais le président de l'Assemblée a refusé. Finalement, Auriol a pressenti, une nouvelle fois (il l'a fait une première fois le 13 juillet), Maurice Petsche, qui accepte de procéder à une large consultation (en fait, il réunira plusieurs fois les anciens présidents du Conseil).

Au cours de la réunion, on parle de certaines validations d'élections (affaire Koenig) et du dossier scolaire. A ce propos, le président du Groupe rappelle les propositions du MRP : neutralité du gouvernement, octroi de bourses d'Etat aux élèves des écoles privées, exonérations fiscales (patente, impôt foncier) pour ces écoles, ouverture d'un crédit de 16 milliards pour permettre aux communes d'aider les écoles ou leurs élèves, au prorata du nombre de leurs élèves.

Samedi 28 juillet à 11h ; 18^e réunion présidée par François de Menthon. Petsche est proche des propositions du MRP, mais il aimerait mieux déposer un projet de loi que de décider la neutralité du gouvernement.

François de Menthon rapporte l'entretien qu'il a eu avec Petsche :

- Il est désireux d'aboutir, mais il se heurte aux socialistes et aux radicaux, qui ne veulent pas participer. Les radicaux sont remplis de l'amertume due à l'échec de René Mayer et ils veulent réserver les chances de Queuille.

- Sur le problème scolaire, il pense à une indemnité différentielle pour les maîtres de l'enseignement privé, afin qu'ils soient assurés du salaire minimum garanti ; à l'octroi de bourses d'Etat ; à des dégrèvements fiscaux, du moins dans le budget de 1952.

- S'agissant de la procédure, il préfère déposer un projet de loi plutôt que d'appliquer la neutralité du gouvernement.

- Le financement de cet ensemble de mesures serait assuré par une cotisation de 0,27% sur les salaires.

Robert Lecourt.- C'est socialement bon, économiquement délicat.

Paul Bacon.- Il y aura effectivement un contrôle des entreprises et des artisans visant à faire respecter le salaire minimum.

Pierre de Chevigné.- On peut même imaginer un refus d'allouer cette aide à une école libre sous prétexte qu'elle préfère bâtir une chapelle au lieu de payer ses maîtres.

Mardi 31 juillet à 14h30 ; 19^e réunion, présidée par Maurice Lucas puis par François de Menthon. Le Groupe donne son accord de principe au programme de Petsche.

François de Menthon rend compte du second entretien Petsche-délégation MRP. Maurice Petsche propose de garantir le salaire minimum aux maîtres congréganistes comme aux maîtres laïcs des écoles privées ; bourses d'Etat ; pas d'exonérations fiscales en général mais seulement par mesures individuelles, pas de subventions par les collectivités locales.

Jean Cayeux (Seine) évoque divers problèmes sociaux : logement, allocations familiales, application du décret Poinso-Chapuis, qui date de 1948. Il note les progrès réalisés depuis les propositions de René Mayer. Il demande que les travaux de la Commission Paul Boncour reprennent en septembre.

François Reille-Soult demande si Petsche est prêt à poser la question de confiance pour l'adoption de son projet de loi d'aide à l'école privée. Il voudrait que les élections cantonales, prévues pour octobre, soient reportées au printemps 1952, afin de laisser un temps de repos aux députés qui seront candidats.

Alfred Coste-Floret note que les collectivités locales peuvent agir en faveur de l'école privée par le canal des bureaux de bienfaisance. Il souhaite le succès de Petsche. Il approuve Reille-Soult.

Pierre de Chevigné note que le MRP est en train d'abandonner sa demande de neutralité du gouvernement dans le débat scolaire. C'est peut-être de bonne tactique, dit-il.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin) se déclare lui aussi favorable au report des cantonales au printemps, car les députés ont besoin d'un répit.

Georges Bidault (Loire) prie le Groupe de voter dans l'après-midi l'annulation des élections législatives du 17 juin dans son département. A son avis, les propositions de Petsche marquent des progrès très sensibles par rapport à ses propositions initiales et plus encore par rapport à celles de René Mayer. « Ce sont quatre-vingts ans d'histoire qui recommencent grâce à nous » dit-il.

Lionel de Tinguy (Vendée) voit des périls dans le programme de Petsche : la surenchère du RPF avant les élections cantonales, puis l'abandon du programme après les élections. Il pense que les cantonales doivent avoir lieu en octobre pour des raisons politiques, à commencer par le vote des impôts dans le budget. C'est une raison pour être ferme sur l'école avant. Que faire si le RPF demande des subventions par le canal des collectivités locales ?

Ahmed Aït Ali (Alger) souhaite que les cantonales aient lieu en mars 1952.

Joseph Dumas (Seine) rejoint de Tinguy.

François de Menthon met aux voix la conclusion suivante : le Groupe donne son approbation de principe au programme de Maurice Petsche et réserve sa liberté de vote sur les textes éventuels relatifs aux collectivités locales. Il précise que Petsche engagera l'existence de son gouvernement sur l'adoption de son projet de loi.

Le Groupe répond « oui » par 16 voix et 5 abstentions.

N.B. Les élections cantonales auront lieu les 7 et 14 octobre. Elles traduiront un affaiblissement du PC et de la SFIO, un gain des Indépendant et du RPF, un maintien du RGR et du MRP (qui est peu représenté dans les conseils généraux, mais qui, dès le premier tour de scrutin, remporte de nets succès dans la Marne, la Loire, la Drôme, l'Isère et le Jura).

Mercredi 1^{er} août à 18h ; 20^e réunion, présidée par Lionel de Tinguy. Selon Bidault, la participation au MRP au futur gouvernement ne doit pas dépendre de celle d'un autre parti.

Lionel de Tinguy fait le point sur les négociations en cours concernant la représentation française au Conseil de l'Europe, puis il accueille Maurice Lenormand, pharmacien, qui, élu en juin député de la Nouvelle-Calédonie, entend travailler en liaison avec le Groupe MRP.

Georges Bidault salue l'arrivée de Lenormand, puis constate quelques progrès dans la situation politique, progrès qui toutefois « entraînent des difficultés pour celui qui semble en bénéficier ». Il précise sa pensée ainsi : « Il y a dans le jeu radical des pensées auxquelles je ne suis pas favorable. »

Edouard Moisan rapporte les derniers contacts entre Petsche et la délégation MRP et indique que Joannès Dupraz accepte d'être le porte-parole du Groupe dans le débat d'investiture de Petsche.

Georges Bidault pense qu'il faut toujours considérer comme une bonne formule la neutralité du gouvernement dans le débat scolaire mais que le MRP doit enregistrer le progrès réalisé par Petsche. Il parle du calcul des radicaux : un gouvernement radical homogène afin d'occuper certains postes ministériels qui lui ont échappé jusqu'ici. Il estime que la participation du MRP ne doit pas dépendre de celle d'un autre parti.

Ce même 1^{er} août, la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée Nationale confie à **Germaine Poinso-Chapuis** le soin d'actualiser le rapport qu'avait élaboré Marcel Poinboeuf, avant les élections, et qui visait à créer un contrôle des ententes professionnelles (on parle d'une future **loi anti-trusts**).

Le nouveau rapport de Germaine Poinso-Chapuis (qui prévoit un Conseil supérieur des ententes et un Tribunal national des ententes) sera adopté le 26 mars 1952 par la Commission, mais il ne franchira jamais les dernières étapes de la procédure parlementaire, en raison de la méfiance d'une grande partie de la droite : RPF, Indépendants et Paysans, Rassemblement des gauches républicaines,

toujours solide allié des modérés dans les domaines économique et social. Cette opposition à une loi anti-trusts, qui est attendue depuis des décennies par le monde du travail, se donnera, pour les débats en séance publique, un porte-parole de très grand talent, l'avocat Vincent de Moro-Giafferri, député radical de la Seine.

Cette ligne de clivage politique, la plus représentative des structures sociologiques de la France d'après-guerre, échappera à la plupart des commentateurs de l'époque, encore sensibles aux vieux schémas des « talas » et des « atalas ».

Jeudi 2 août à 14h ; 21^e réunion, présidée par Lionel de Tinguy. Après le discours d'investiture de Petsche, le Groupe lui reste favorable.

Lionel de Tinguy donne les résultats du vote intervenu au sein du Groupe en vue de désigner ses représentants à l'Assemblée européenne de Strasbourg : François de Menthon et Pierre-Henri Teitgen.

Joannès Dupraz expose son projet d'intervention en séance publique au nom du Groupe.

Fernand Bouxom demande que la participation n'apparaisse pas comme acquise.

Jean Catrice a noté que Paul Reynaud dit du MRP qu'il est hostile à l'échelle mobile des salaires. Il demande que le Groupe fasse un démenti. A son avis, l'échelle mobile n'entraînerait pas nécessairement la hausse des prix, contrairement à ce que dit Dupraz lui-même dans son projet d'intervention ; il suffirait d'accroître le pouvoir d'achat simultanément avec une hausse de la production.

Maurice Lucas (Manche) estime que le MRP n'a pas de réserves à faire sur la participation.

Pierre-Henri Teitgen se demande s'il ne serait pas habile de ne plus parler de neutralité du gouvernement dans le débat scolaire, en feignant de croire qu'elle est acquise puisque Petsche n'en parle pas.

François Reille-Soult approuve Catrice.

Pierre Abelin (Vienne) se demande si le MRP n'a pas trop l'air d'être satisfait en matière scolaire.

Paul Hutin-Desgrèes (Morbihan), approuve Abelin et demande à Dupraz de parler de la révision constitutionnelle.

Joannès Dupraz dit qu'il modifiera son texte pour tenir compte des observations qui viennent de lui être faites.

Jeudi 2 août à 21h ; 22^e réunion, présidée par Lionel de Tinguy. Georges Bidault : « Le MRP n'a de mariage indissoluble avec personne, sinon entre ses membres. »

Edouard Moisan rend compte de la réunion que Petsche vient de provoquer, à 19 heures, avec les dirigeants des partis de la majorité.

L'entretien a été désagréable en raison de l'attitude agressive des socialistes ; ils ont fait savoir qu'ils s'opposeraient à toute modification du régime scolaire.

L'attitude des radicaux n'a pas été très différente. Il apparaît qu'ils considèrent que la tentative de Petsche a assez duré.

.....
Lionel de Tinguy propose qu'il n'y ait pas d'explication de vote du MRP lors du scrutin d'investiture.

Le Groupe, consulté, accueille favorablement cette proposition.

Georges Bidault (qui a rencontré Petsche, arrive à la réunion du Groupe).- Petsche rencontre des difficultés dont la moindre n'est pas d'être absolument seul... Sa déclaration vaut suffisamment pour le MRP... L'intervention que se propose de faire Dupraz (si le Groupe l'accepte) comprend toutes les générosités nécessaires et exclut tous les engagements dangereux... Les socialistes ont tort de croire que le soutien du gouvernement sans participation engage moins que la participation ; il rend au contraire plus faible. En tout cas, le MRP n'a de mariage indissoluble avec personne, sinon entre ses membres.

Vendredi 3 août à 14h ; 23^e réunion, présidée par Edouard Moisan. Petsche vient d'échouer ; il n'a obtenu que 271 voix (il en fallait 311) ; les socialistes se sont abstenus.

Fernand Bouxom.- Veut-on le succès de Pleven ?

François Reille-Soult.- En matière scolaire, nous ne pouvons pas accepter d'aller moins loin que Mayer et Petsche !

Robert Lecourt.- Si les propositions que va nous faire Pleven ne nous satisfont pas, il faut le lui dire **avant** qu'il se présente !

Paul Coste-Floret.- Oui ! Je ne crois pas au succès de Pleven. Je pense que Queuille se réserve. Je crois possible un retour de Mayer et je pense qu'il sera demandeur à l'égard du MRP.

Jean Cayeux.- Je crains l'attraction que le RPF exerce sur les Indépendants... Je réclame que l'on fasse tout pour assurer la survie de « l'aube » (qui va sortir son dernier numéro le 20 octobre).

François Reille-Soult.- Oui !

.....
Paul Coste-Floret.- La SFIO est prête à négocier n'importe quoi contre l'invalidation du second de Senghor (Sénégal, IOM), Abbas Gueyé (ouvrier tourneur-mécanicien).

.....
René Charpentier (Marne).- Je souhaite le dépôt d'un texte qui enlèverait à l'Assemblée sa compétence dans la validation des élections législatives.

Samedi 4 août à 14h30 ; 24^e réunion, présidée par François de Menthon. Pleven est pressenti. Il laisse le MRP choisir entre la formule Mayer et la formule Petsche.

François de Menthon rapporte l'entrevue délégation MRP-Pleven. Le président désigné ne veut pas déposer un projet sur l'école. Il laisse au MRP le choix de la solution ; une seule condition : cette solution devra rester dans les cadres juridique et financier soit de la formule Mayer soit de la formule Petsche ... Si la SFIO participait, le gouvernement sera neutre ; si elle ne participait pas, le gouvernement voterait pour, sans doute...

.....
Lionel de Tinguy.- Je préfère la formule Mayer amendée à la formule Petsche. Je trouve d'ailleurs les deux formules mauvaises.

Jean Letourneau (Sarthe).- J'insiste sur le caractère provisoire des mesures envisagées. Elles ne sont pas pleinement satisfaisantes mais elles ne peuvent pas être différentes. La proposition de Pleven est habile.

Paul Coste-Floret.- Oui, mais il est grave que le MRP prenne la responsabilité d'un projet insuffisant.

Lionel de Tinguy.- Pour obtenir le vote du RPF, il faudrait accepter une transaction proche de l'allocation-éducation.

Georges Bidault.- Non, le MRP n'a pas à s'aligner sur la position du RPF. L'allocation-éducation est une mauvaise formule... Il faut bien voir que l'adoption de ces mesures alors que les socialistes ne participeraient pas au gouvernement pourrait entraîner un changement de majorité... Si Pleven échouait - ce qui ne nous ferait pas nécessairement de peine -, il y aurait un gouvernement à présidence radicale (il ne s'agit plus de Queuille), puis un renversement de majorité.

.....
Lionel de Tinguy.- L'idée de Pleven est de laisser voter un texte que Mayer aurait pu élaborer s'il avait adopté le point de vue de Petsche et que les radicaux auraient pu voter.

François de Menthon.- Pleven ne veut pas prendre l'initiative d'un texte dans l'espoir d'obtenir le vote des socialistes ; et il ne veut pas davantage annoncer qu'il ne s'opposera pas à un texte afin de s'assurer le vote du MRP.

Georges Bidault.- Nous retardons. Pleven ne croit plus du tout à la participation des socialistes... Je ne serai pas membre du gouvernement Pleven, mais je souhaite que le MRP facilite sa tâche, à des conditions honorables.

Robert Lecourt.- Le RPF fera payer très cher le vote d'un texte présenté par l'Association parlementaire. Il faut que le MRP dépose un texte avec l'accord des Indépendants et des Paysans.

Lionel de Tinguy.- Non, car sur un texte émanant du MRP, le RPF ne voterait pas.

Lundi 6 août à 15 h ; 25^e réunion, présidée par François de Menthon. Pleven est en recul, sous la pression des radicaux.

François de Menthon rend compte de son deuxième entretien avec Pleven qui a eu lieu la veille, dimanche 5 août. En raison des exigences des radicaux, le président désigné recule : il refuserait l'égalité des bourses pour l'enseignement supérieur et, dans le domaine économique, il ne parlerait pas de subventions. Son gouvernement s'abstiendrait en bloc sur le texte scolaire et voterait contre toute proposition qui dépasserait le cadre financier prévu. Les radicaux expliquent leurs exigences en disant qu'ils veulent éviter les votes divergents de leurs ministres ! Le MRP a montré à Pleven le danger d'une telle position : tout texte scolaire échouerait si le RPF s'abstenait.

Paul Coste-Floret.- Cette exigence des radicaux (vote en bloc des ministres) est maladroite. Attendons la suite et continuons à réclamer la liberté de vote des ministres, telle que Pleven l'a déjà acceptée.

Francine Lefebvre.- Je me demande si les radicaux ne cherchent pas à empêcher la participation du MRP !

Robert Lecourt.- Oui je pense que les radicaux voudraient un gouvernement radical homogène. Il faut refuser leur ukase.

Lionel de Tinguy.- J'ajoute qu'après avoir proposé lui-même la délégation obligatoire de l'allocation aux écoles Pleven la refuse aujourd'hui sous la pression des radicaux.

Georges Bidault.- Le piège du temps qui passe reste devant nous et le piège du nombre devient éclatant... Il faut revenir aux premières propositions de Pleven, qui forment la base de l'accord passé avec nous.

François de Menthon.- Dans sa déclaration d'investiture, Pleven va regretter que le débat scolaire intervienne avant les conclusions de la Commission Paul Boncour.

.....
Jean Cayeux.- Je crains un renversement de majorité en cas d'échec de Pleven.

François de Menthon.- Je tiens à rappeler la formule proposée au départ par Pleven : le gouvernement vote le texte scolaire s'il est dans le cadre des formules Mayer et Petsche et contre le texte dans le cas contraire.

Georges Bidault.- Je suggère que nous informions Pleven que les exigences nouvelles des radicaux modifient les bases de l'accord.

Robert Schuman.- Vouloir la solidarité des ministres dans cette affaire est illogique puisque leurs groupes sont en désaccord et qu'il y a des divergences même à l'intérieur de certains d'entre eux.

Maurice Schumann.- Je ne suis partisan de la liberté de vote des ministres que pour éviter le piège du nombre.

Mardi 7 août à 14h30 ; 26^e réunion, présidée par François de Menthon. Pleven tient au MRP un langage différent de ce qu'il dit aux radicaux et aux socialistes.

François de Menthon fait le point. La délégation du MRP a demandé la veille des explications à Pleven. Sur la délégation obligatoire de l'allocation, Pleven est d'accord, mais, à son avis, il faudrait alors abandonner la formule Petsche. Sur la liberté de vote des ministres, il reste réservé, car il espère encore la participation socialiste.

La délégation du MRP a fait un communiqué précisant qu'elle est toujours d'accord avec la formule proposée le 5 août par Pleven : liberté d'initiative et de décision du Parlement en matière scolaire dans le cadre défini.

Paul Coste-Floret consate que les radicaux et les socialistes font état de positions de Pleven qui ne sont pas celles annoncées au MRP. A son avis, il faut de nouveau demander à Pleven de s'expliquer.

François Reille-Soult.- La nouvelle position de Pleven signifie qu'il veut l'engagement de fait du gouvernement.

Charles Barangé.- Il faut sauvegarder la liberté de vote des ministres. Votons l'investiture et subordonnons notre participation à cette condition.

Lionel de Tinguy.- J'admire Pleven, qui a le secret des formules vagues. A mon avis, il faut que nous marquions des points sur lesquels nous n'avons pas eu de précisions suffisantes. C'est possible. Comment ? En les considérant comme acquis. Lesquels ? J'en vois quatre : le vote du texte interviendra avant les vacances parlementaires d'été (c'est donc

urgent !); la Commission Paul Boncour terminera ses travaux en novembre; les ministres auront liberté de vote (avec certaines réserves surtout en cas de participation socialiste); le texte sera un mélange des formules Mayer et Petsche.

Pierre de Chevigné.- Oui, car après l'investiture il sera trop tard pour préciser publiquement nos conditions à une participation.

Alfred Coste-Floret.- Je demande que le Groupe prenne position sur la liberté de vote des ministres.

Edouard Moisan.- L'équivoque persiste entre socialistes, radicaux et MRP sur la liberté de vote des ministres et sur l'amalgame des deux formules.

Charles Barangé.- Je persiste à penser que la question de la liberté de vote ne doit être posée qu'après l'investiture. C'est un complexe d'infériorité que de craindre de ne pouvoir refuser la participation... Il faut permettre l'investiture. Il est même inutile de poser des questions. Elles l'ont déjà été.

Georges Bidault.- Il est sage de ne pas poser de nouvelles questions et plutôt de prononcer un jugement de valeur en réservant la participation.

Pierre-Henri Teitgen.- Je me déterminerai après la déclaration d'investiture de Pleven. Le choix obligatoire entre la formule Mayer et la formule Petsche est inquiétant; les partisans de l'aide à l'enseignement libre seront divisés. Restons fermes!

Georges Bidault.- Certes!

Paul Coste-Floret.- J'accepte la tactique de Bidault dans l'esprit de Pierre-Henri Teitgen.

Mercredi 8 août à 14 h; 27^e réunion, présidée successivement par de Tinguy, de Menthon, Moisan et Lucas. Après la déclaration d'investiture de Pleven, c'est Teitgen qui sera le porte-parole du MRP.

Lionel de Tinguy.- De Menthon a demandé à Pierre-Henri Teitgen d'expliquer le vote (favorable) du Groupe.

Francine Lefebvre.- Je n'accepte pas que le financement de l'aide aux écoles soit mis à la charge de la Sécurité Sociale.

François de Menthon.- Je vous rappelle que Pleven a toujours rejeté l'impôt comme mode de financement.

Lionel de Tinguy.- Proposons une formule analogue à celle de la taxe d'apprentissage.

Alfred Coste-Floret.- Pleven a fait une excellente déclaration dans les domaines scolaire et social. Il faut réserver la question de la liberté de vote des ministres pour l'étape de la participation.

Pierre Gabelle (Loiret).- Le MRP doit marquer sa préférence pour la formule Mayer ou la formule Petsche.

Pierre-Henri Teitgen expose son projet d'intervention en séance.

.....
François Reille-Soult Je note que Teitgen penche pour la formule Mayer et je m'en étonne.

.....
Edouard Moisan voudrait montrer le chemin parcouru depuis la tentative de René Mayer et il souhaite qu'on ne relance pas le débat scolaire.

Maurice-René Simonnet (Drôme).- Je pense que Teitgen doit rappeler que l'inégalité règne entre les deux écoles...

François de Menthon et Paul Coste-Floret.- Ah non, ce serait la torpille!

Maurice-René Simonnet.- Il faut du moins se réjouir de toute formule qui ramènerait plus d'égalité entre elles.

.....
Jean Cayeux.- Il faut parler des mesures propres à maintenir ouvertes les écoles existantes.

Pierre Pflimlin. Je rappelle que le MRP s'est montré hostile à la formule Mayer... La question de la liberté de vote pourra être réglée après l'investiture. Le MRP n'a pas à souffrir d'un complexe d'infériorité... Je souhaite que Teitgen parle du pool européen agricole.

André Denis (Dordogne).- Teitgen doit expliquer le vote du MRP et non pas relancer le débat avec des questions.

Henri Bouret (Côtes-du-Nord).- Oui, après avoir pris acte des concessions qui lui ont été faites, le MRP doit avoir l'élégance du geste.

Pierre-Henri Teitgen.- Sur l'égalité de l'aide, devons-nous protester ou rester muets?

.....
François de Menthon.- Le moment n'est pas encore venu de préciser le cadre juridique du système d'aide. Il faut attendre la composition du gouvernement.

.....
En séance publique, ce 8 août, Pierre-Henri Teitgen explique le vote unanime du Groupe MRP en faveur de l'investiture de Pleven comme président du Conseil.

Il prend acte de sa volonté d'aboutir dans le domaine scolaire (extraits du Bulletin d'information du Groupe, samedi 11 août 1951, n° 7, page 2):

- le gouvernement demanderait à l'Assemblée Nationale des crédits pour les bourses du second degré, permettant de traiter sur un pied d'égalité tous les enfants;

- le gouvernement demanderait à la Commission scolaire de présenter ses recommandations avant le 1^{er} décembre;

- le gouvernement ne s'opposerait pas à des propositions parlementaires qui s'inscriraient dans les cadres de la proposition Mayer ou de la proposition Petsche et resteraient dans leurs limites en ce qui concerne les charges et leur financement.

L'investiture est accordée par 391 voix contre 102 (communistes). **Les socialistes votent pour, le RPF s'abstient.**

Mercredi 8 août à 16h30; 28^e réunion, présidée par François de Menthon. Vers la participation du MRP.

François Reille-Soult.- Le MRP doit participer afin d'avoir des garanties dans le domaine scolaire. Mais ses ministres devront être prêts à quitter le gouvernement si besoin est.

Alfred Coste-Floret.- Oui.

Paul Coste-Floret.- Mieux vaudrait s'appliquer à défendre le principe de la liberté de vote des ministres.

Jeudi 9 août à 14h; 29^e réunion, présidée par François de Menthon. Plusieurs députés MRP protestent contre la « fabrication » des élections en Algérie par l'Administration.

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne), trésorier du Groupe, expose une proposition du Bureau visant à augmenter la cotisation des députés MRP pour le fonctionnement du Secrétariat du Groupe. Il demande de la porter de 4000 à 6000 francs par mois (le nombre des députés MRP vient de passer de 145 à 88).

Le Groupe donne son accord.

Il écoute ensuite un exposé de **Georges Le Brun-Kéris,** du Secrétariat général du MRP, sur les résultats **d'une enquête qu'il a faite en Algérie sur les opérations électorales.**

Il explique les raisons de l'échec de Mohamed Ben taieb, dans la circonscription d'Alger.

Il a noté un accroissement de la puissance d'organisation du Parti Populaire Algérien et du séparatisme chez les Français. A son avis, la « liste administrative » des candidats a été mal faite car elle compte beaucoup de « vieux turbans ». Mais faut-il redonner leurs chances au P.P.A. et au séparatisme? demande-t-il.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin).- Je vais demander à l'Assemblée de constituer une commission d'enquête. Le mécontentement de la population musulmane est justifié. Des fraudes ont manifestement eu lieu: la « liste administrative » (fabriquée par l'Administration) a obtenu beaucoup moins de voix dans les communes dites de plein exercice, c'est-à-dire dans les bureaux de vote qui sont normalement installés...

Abbé Albert Gau (Aude).- Il faut réformer les méthodes et refaire les élections dans l'outre-mer en général.

Jacques Fonlupt-Espéraber.- La question algérienne est la plus grave et la plus urgente.

André Denis (Dordogne) déplore que plusieurs membres du Groupe quittent la réunion lorsqu'on y parle des problèmes de l'outre-mer.

Pierre-Henri Teitgen.- Je constate moi aussi avec amertume que les orateurs perdent leur temps.

Jeu 9 août à 19h ; 30^e réunion, présidée par François de Menthon. Les radicaux interprètent à leur façon la déclaration de Pleven. Celui-ci leur cède-t-il une nouvelle fois ?

François de Menthon.- Les radicaux s'en tiennent à l'abstention collective du Cabinet en cas de désaccord sur le projet scolaire. Pleven dit qu'il espère trouver un accord au sein de Gouvernement.

Paul Coste-Floret.- Jouons la formation du gouvernement, maintenons notre demande de liberté de vote et Pleven pourra faire reculer les radicaux.

Maurice Schumann.- Oui. Le gouvernement déterminera sa position une fois constitué.

Robert Schuman.- Je suis de cet avis.

Robert Bichet (Seine-et-Oise).- Oui, cette position est forte.

Charles Barangé.- J'y vois au contraire des dangers : elle signifie que le MRP, d'ores et déjà, participe.

Jean Cayeux (Seine).- Non, c'est seulement une question de méthode qui n'engage pas la décision au fond.

Robert Schuman.- On ne peut pas empêcher des ministres d'avoir leur opinion et de voter en conséquence.

Vendredi 10 août à 10h ; 31^e réunion, présidée par François de Menthon. Le groupe MRP s'en tient à la déclaration ministérielle.

François de Menthon.- J'ai téléphoné hier soir à Pleven ; celui-ci considérait que les radicaux étaient moins exigeants qu'on pouvait le craindre. J'ai consulté Bidault et Colin puis je suis allé voir Pleven ; enfin j'ai lu à la presse une déclaration qui dégage la responsabilité du MRP. En fait, Pleven a donné son accord aux radicaux... Réserveons très calmement la liberté de vote de nos ministres.

Paul Coste-Floret.- Inutile de répliquer aux radicaux. Référons-nous à la déclaration ministérielle.

Fernand Bouxom (Seine).- Oui. L'ukase radical ne peut pas être retenu. Ce sera au président du Conseil une fois investi, de prendre ses responsabilités.

Robert Schuman.- Plus précisément, il appartiendra au gouvernement de déterminer librement sa position dans le cadre de la déclaration ministérielle.

André Colin, secrétaire général du MRP.- Cette déclaration ministérielle maintient une équivoque ; il faut inviter Pleven à faire le choix publiquement.

Edouard Moisan (Loire-Inférieure).- Le MRP n'a pas connaissance d'un engagement Pleven sur l'interprétation des radicaux. Il peut donc maintenir la sienne librement.

Robert Schuman.- Je n'entrerai pas dans le gouvernement si Pleven me demande de m'abstenir.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne), qui a proposé le vote d'une motion, continue à la défendre, contre l'avis de

Paul Hutin-Desgrées, qui y voit un risque d'aggraver la crise. Cette motion ne fait référence qu'à la déclaration ministérielle, « qui est un point fixe ».

Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine).- Il est impossible de déterminer à l'avance la tactique du gouvernement dans un débat aussi complexe...

La motion d'**Alfred Coste-Floret** est adoptée par 38 voix et 3 abstentions : le Groupe MRP accepte de participer au gouvernement, « les ministres étant liés par les seuls engagements pris dans la déclaration d'investiture. »

Vendredi 10 août à 14h ; 32^e réunion, présidée par François de Menthon. Le Groupe estime qu'on ne sortira pas de l'équivoque avant le dépôt d'un projet scolaire.

François de Menthon vient d'avoir une nouvelle entrevue avec Pleven, qui avait demandé à René Mayer de participer à une partie de la conversation. Pour le dirigeant radical, il n'y a pas de contradiction entre les motions MRP et radicale : cette dernière, à son avis, signifie que le gouvernement s'abstient en bloc, lorsque ses membres sont en désaccord sur l'interprétation des limites et du cadre des projets ou amendements. S'il n'y a pas désaccord, le gouvernement tout

entier vote le texte. Si tous les ministres reconnaissant que le texte sort manifestement des limites et du cadre, le gouvernement tout entier vote contre.

Henri Lacaze.- Peu importe, les radicaux feront tout pour que le gouvernement s'abstienne en bloc !

Alfred Coste-Floret.- C'est une adjonction à la déclaration ministérielle !

Fernand Bouxom.- Vraiment, la mariée est trop belle : le gouvernement s'abstiendra sur un texte dépassant le cadre du seul fait d'un désaccord !

François de Menthon, qui répond à une question de **Pierre de Chevigné.**- Il sera toujours possible aux ministres MRP de prétendre que le texte est dans le cadre.

Francine Lefebvre.- Aux ministres radicaux aussi !

Pierre-Henri Teitgen.- Je rappelle que le Groupe a refusé de préciser le cadre et les limites avant l'investiture. C'est impossible aujourd'hui, évidemment ! Voulons-nous la crise aujourd'hui ou dans trois semaines ? Les radicaux se réservent de déclarer que le texte est hors de l'épure... Il restera une arme aux ministres MRP : démissionner. En conclusion : acceptons une interprétation assez floue et comptons sur la résolution de nos ministres.

Lionel de Tinguy.- Il n'y a rien de nouveau sinon que le MRP accepte tout à coup l'interprétation radicale ...

Alfred Coste-Floret.- Non, la position du MRP reste bonne.

André Monteil (Finistère).- Il serait difficile d'expliquer aujourd'hui un éclat du MRP. Attendons de connaître le projet pour nous raidir si besoin.

Alfred Coste-Floret.- Le contrat d'investiture ne prévoit pas le cas d'un désaccord. S'il y a désaccord, le gouvernement en délibérera.

Pierre-Henri Teitgen.- Le MRP s'en tient à la déclaration ministérielle. Il ne connaît pas la motion Cadillac (nom donné à la commission exécutive élargie du Parti radical). Si Pleven ne voit pas de contradiction entre les deux, tant mieux ! En fait, on voit bien qu'on ne peut pas sortir de l'équivoque, faute d'avoir un texte. Donc, nous ne pouvons pas préjuger de la méthode de décision du gouvernement dans le cadre de la déclaration ministérielle.

Jean Letourneau (Sarthe).- D'accord.

Paul Coste-Floret (Hérault).- Oui.

Par 16 voix et sans opposition, le Groupe approuve la position ainsi définie par Teitgen.

Vendredi 10 août à 19h ; 33^e réunion, présidée par François de Menthon. Les radicaux continuent à se faire les porte-parole de Pleven.

François de Menthon.- Une nouvelle motion Cadillac (commission exécutive élargie du Parti radical) définit les modalités de la neutralité du gouvernement.

Lionel de Tinguy.- Le MRP doit réclamer l'Intérieur et la France d'outre-mer. L'Intérieur et l'Éducation nationale ne doivent plus être des monopoles radicaux. Mieux vaut pour le MRP occuper des postes politiques que des postes économiques.

Francine Lefebvre.- Non, le MRP doit conserver des postes économiques et sociaux.

Edouard Moisan.- La dernière motion Cadillac confirme les promesses faites par Pleven aux radicaux.

Maurice Schumann vient d'avoir un entretien avec Léon Martinaud-Déplat (un dirigeant radical) qui, d'après certains, a provoqué ce dernier rebondissement. Il lui a dit que le MRP maintenait sa motion du matin.

Georges Bidault.- J'ai été consulté sur la structure du futur gouvernement... J'ai dit à Pleven que la motion Cadillac était regrettable... Il est grave que les radicaux puissent se permettre à deux reprises de se faire les porte-parole de Pleven... Le MRP doit s'en tenir à sa position. Pleven pourra toujours faire un gouvernement. Il en a le droit.

Le Groupe confirme la motion votée à sa réunion du matin.

Vendredi 10 août à 22 h ; 34^e réunion, présidée par François de Menthon. MRP et radicaux se mettent d'accord sur le maintien de l'équivoque, que Pleven juge insoluble.

François de Menthon rend compte de l'entrevue que la délégation du MRP vient d'avoir avec Pleven, à 20h30.

Lionel de Tinguy, membre de la délégation, rapporte ce que Pleven a dit sur le problème scolaire : « Les motions Cadillac ont été faites pour arranger les choses. » En outre, Pleven a reconnu que la dernière motion Cadillac a été rédigée dans son bureau. Mais il accepte que les ministres MRP ne prennent pas l'engagement contenu dans cette motion.

Ainsi, de l'avis de Lionel de Tinguy, le contrat est différent pour le MRP et pour les radicaux. Un accord est donc intervenu, mais sur le maintien de l'équivoque seulement. Il faut ajouter que si les ministres MRP quittaient le gouvernement Pleven démissionnerait.

Georges Bidault.- Au point où l'on en est, on peut admettre ce qui a été dit.

Lionel de Tinguy.- Les Indépendants et Paysans vont s'aligner sur nous.

François de Menthon expose ce que serait la structure du gouvernement ; un vice-président du Conseil coordonnerait sept ministères techniques ; la SFIO ne participera pas ; le MRP aurait un secrétariat d'Etat à l'Intérieur ; sa délégation a demandé que le MRP obtienne la France d'outre-mer et soit libéré des Etats associés (Indochine) ; un autre vice-président serait chargé de toutes les affaires relatives à la défense nationale.

Georges Bidault.- Je n'aspire pas au poste qui m'est offert (cette seconde vice-présidence). C'est une charge effroyable et confuse.

.....
Charles Barangé a refusé le portefeuille du Budget et il souhaite que le MRP ne l'accepte pas.

Robert Buron l'a refusé aussi.

André Monteil.- La défense nationale doit rester sous la responsabilité du président du Conseil.

François de Menthon.- Le portefeuille de la défense est dangereux et sans intérêt politique.

Pierre Schneider (Marne).- A mon avis, Bidault ne peut pas refuser cette lourde responsabilité.

Georges Bidault.- Je peux refuser d'entrer dans le gouvernement.

Pierre Pflimlin approuve Schneider.

Henri Meck (Bas-Rhin).- La répartition des portefeuilles n'est pas faite à nos dépens. Il est impossible de refuser.

Françine Lefebvre.- La présence de Bidault au gouvernement serait utile... Je déplore la perte de l'Agriculture.

Henri Meck.- L'Agriculture n'est pas enviable aujourd'hui.

Paul Bacon (Seine).- Le MRP reçoit un trop lourd fardeau dans un gouvernement qui, en fait, est radical.

Pierre-Henri Teitgen.- Je regrette que le MRP ait laissé Bidault accepter la charge qu'on lui a **proposée**.

Léo Hamon, sénateur de la Seine.- Pleven veut que le MRP réclame des canons pendant que René Mayer sera l'homme du beurre.

.....
La séance est suspendue pour permettre à la délégation MRP de se rendre de nouveau chez Pleven.

Elle est reprise à 2h30 samedi 11 août.

François de Menthon donne lecture de la composition du nouveau gouvernement.

Toutefois cette composition sera aussitôt remise en cause et sera modifiée entre 3 et 7 heures du matin.

Cet ultime rebondissement de la crise amène de Menthon à démissionner de la présidence du Groupe dans la journée du 12.

Il va s'en expliquer devant le Groupe à la réunion suivante qui va s'ouvrir le mardi 21 août (dix jours plus tard).

Mardi 21 août à 14h30 ; 35^{ème} réunion, ouverte sous la présidence de François Reille-Soult. De Menthon explique sa démission. L'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement a élaboré un projet.

François de Menthon.- J'ai été animé par la volonté de renforcer l'unité et la cohésion du Groupe. Certaines indiscretions, certaines démarches personnelles ont rendu

difficile la tâche du Bureau lors de la crise. Les indiscretions ont entraîné des exclusives contre plusieurs membres du Groupe. En outre, la liste ministérielle a été modifiée le 11 août entre 3 et 7 heures, sans que le Bureau en ait été averti. Résultat : le MRP s'est trouvé défavorisé par rapport au RGR et aux Indépendants-Paysans. Comme responsable devant le Groupe, j'ai estimé impossible d'accepter ces décisions. Il m'apparaît que la responsabilité du Groupe et de son Bureau doit être totalement respectée. C'est essentiel au début de la législature, afin d'assurer la cohésion et la force du Groupe.

Edouard Moisan (premier vice-président du Groupe).- Je n'ai rien à ajouter.

Georges Bidault.- je n'ai pas compris aussitôt la démission de François de Menthon. Ayant appris l'impossibilité d'obtenir pour le MRP la France d'outre-mer, j'ai menacé de me retirer. Je n'ai pas été averti des autres difficultés, qui me paraissent d'ailleurs mineures. J'ai conseillé à Pleven de prendre Lecourt dans son gouvernement ; je n'accepte pas l'exclusive qui a été jetée contre lui et cette affaire n'est pas terminée. Je demande à de Menthon de reprendre son poste.

Lionel de Tinguy.- Je regrette que des membres du Groupe prennent des contacts individuels avec le président du Conseil désigné, ce qui complique la tâche de la délégation officielle du MRP... Je n'accepte pas l'exclusive qui a été lancée contre les Indépendants d'outre-mer.

Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord).- Je réclame un plus grand sens de l'équipe au sein du Groupe.

Edouard Moisan.- Il est impensable d'accepter qu'une exclusive soit lancée contre Lecourt. Je reconnais que les ministres MRP n'en ont pas été avertis. J'approuve ce qu'ont dit de Menthon et de Tinguy.

François Reille-Soult soumet au Groupe une motion interne invitant de Menthon, Moisan et de Tinguy (qui se sont solidarisés avec lui) à reprendre leurs postes.

Le Groupe adopte cette motion à l'unanimité. De Menthon reprend place à la présidence et la séance continue.

Lionel de Tinguy expose le contenu du **texte scolaire élaboré par l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement**.

Ce texte sera signé, en tête, par **Charles Barangé** (choisi en vertu de l'ordre alphabétique des noms des membres du Bureau de l'Association).

Il retient la délégation de l'allocation aux associations de parents d'élèves des écoles privées et à des caisses départementales de constructions scolaires pour les écoles publiques et son financement par une cotisation annexe à la taxe d'apprentissage.

Que s'est-il passé le 11 août, entre 3 et 7 heures, entre Pleven et certains dirigeants des partis ayant des ministres dans le nouveau gouvernement ? Une liste ministérielle avait été établie à 2h15 et communiquée aux groupes à 2h30. On était alors allé se coucher ! Cependant, dans les heures qui suivirent, Pleven accepta certaines « retouches » demandées par tel ou tel et il omit d'en informer ses principaux interlocuteurs du début de la nuit, de Menthon notamment. Ce qui amena celui-ci à démissionner de sa présidence en signe de protestation.

De quelles « retouches » s'agit-il ? La réponse est dans le Bulletin d'information (bleu) du Groupe MRP-1951, n°7, du 11 août :

1° Jean Letourneau reste ministre des Etats Associés alors qu'au début de la nuit il était ministre de la France d'outre-mer comme le souhaitait le Groupe.

2° Georges Bidault est bien vice-président du Conseil, ministre de la Défense nationale, comme il l'a finalement accepté malgré ses réserves, mais il se trouve « doublé » par un ministre adjoint à la défense nationale, en la personne du radical Maurice Bourgès-Maunoury.

3° Un autre radical, le sénateur André Cornu, se voit attribuer un secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts.

4° Le secrétariat d'Etat à l'outre-mer, prévu pour un MRP afin de compenser le maintien de Jean Letourneau aux Etats Associés, a disparu (il sera rétabli le 26 septembre pour Louis-Paul Aujoulat, élu MRP inscrit au Groupe des IOM).

Le deuxième Cabinet Pleven

Certains secrétaires d'Etat ne sont nommés qu'en septembre ou octobre.

- Président du Conseil : René Pleven (UDSR)
 - Secrétaires d'Etat à la Présidence du Conseil : Félix Gaillard (radical) ; Robert Bruyneel (Paysan)
- Ministres d'Etat : Henri Queuille (radical) ; Maurice Petsche (ex-Paysan), qui devait décéder le 16 septembre ; Joseph Laniel (Républicain Indépendant, ex- PRL) à partir du 4 octobre.
- Ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats Associés : **Jean Letourneau** (MRP)
- Vice-président du Conseil, ministre de la Défense nationale : **Georges Bidault** (MRP).
- Ministre adjoint à la Défense nationale : Maurice Bourguès-Maunoury (radical)
 - Secrétaire d'Etat (Guerre) : **Pierre de Chevigné** (MRP)
 - Secrétaire d'Etat (Marine) : Jacques Gavini (radical)
 - Secrétaire d'Etat (Air) : Pierre Montel (Républicain Indépendant).
- Vice-président du Conseil, ministre des Finances et des Affaires économiques : René Mayer (radical)
 - Secrétaire d'Etat : Emile Hugues (radical)
- Garde des Sceaux, ministre de la Justice : Edgar Faure (radical)
- Affaires étrangères : **Robert Schuman** (MRP)
 - Secrétaire d'Etat : **Maurice Schumann** (MRP)
- Intérieur : Charles Brune (radical)
 - Secrétaire d'Etat : **André Colin** (MRP)
- Budget : Pierre Courant (Républicain Indépendant)
- Éducation nationale : André Marie (radical)
 - Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts : André Cornu (radical)
 - Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports : Claude Lemaitre, sénateur.
- Travaux publics, Transports et Tourisme : Antoine Pinay (Républicain Indépendant)
 - Secrétaire d'Etat, jusqu'au 4 octobre : Roger Duchet, (sénateur RI).
- Industrie et énergie : **Jean-Marie Louvel** (MRP)
- Commerce et Relations économiques extérieures : **Pierre Pflimlin** (MRP)
 - Secrétaire d'Etat au Commerce : François Delcos (radical)
- Agriculture : Paul Antier (Paysan) et, à partir du 21 novembre, Camille Laurens (Paysan)
 - Secrétaire d'Etat : Camille Laurens, jusqu'au 21 novembre
- France d'outre mer : Louis Jacquinot (Républicain Indépendant)
 - Secrétaire d'Etat : Louis-Paul Aujoulat (IOM)
- Travail et Sécurité Sociale : **Paul Bacon** (MRP)
- Reconstruction et urbanisme : Claudius Petit (UDSR)
- Anciens combattants et victimes de la guerre : Emmanuel Temple (Républicain Indépendant)
- Santé publique et Population : Paul Ribeyre (Paysan)
- PTT : Joseph Laniel puis, à partir du 4 octobre, Roger Duchet (RI)
- Marine Marchande : André Morice (radical)
- Information : **Robert Buron** (MRP)

RETROUVAILLES AVEC L'ABBÉ PIERRE

- **Dring, dring...**
- Allo, j'écoute ...
- Je voudrais parler à Jacques Parini (la voix m'est connue, mais j'hésite)
- C'est moi.
- Ici l'abbé Pierre...
- ? (et moi je suis le pape !)

Mais c'est bien sa voix, c'est bien lui... Qui pourrait l'imiter aussi bien ?

- L'abbé Pierre ? Comme je suis heureux de vous entendre.
- Mais oui, j'ai lu votre courrier... Avec beaucoup de retard, c'est vrai et je vous prie de bien vouloir m'en excuser... Je suis très souvent en voyage et je trouve difficilement le temps de répondre à tous ceux qui m'écrivent et ils sont nombreux ... Alors je préfère vous remercier par téléphone...

C'était le 3 juillet 2001, le jour de la Saint Thomas. Devais-je y croire ? J'étais chez moi, à Meudon.

J'appelle mon épouse et je mets l'ampli. « Bien sûr, c'est l'abbé Pierre » me dit-elle.

Plusieurs mois auparavant, j'ai envoyé personnellement une lettre à l'abbé - que j'avais bien connu au Palais-Bourbon durant toute la durée de son mandat parlementaire, jusque'en 1951 -, à son domicile, à Alfortville, dans le Val-de-Marne ; mon courrier contenait les numéros 81 et 85 de notre bulletin (nous lui faisons régulièrement un service du « MRP vous parle ! » , mais quand trouverait-il le temps de lire tout ce qu'il reçoit ?) et j'attirais son attention sur les pages que nous lui avions consacrées.

Ce 3 juillet, il vient de lire enfin ma lettre et ces quelques pages.

Il veut nous en remercier avec chaleur et nous exprimer « l'immense plaisir » qu'il éprouve à reprendre ainsi contact avec les anciens du Secrétariat du Groupe MRP, dont il conserve bien la mémoire cinquante ans après.

Et il se met à me parler de sa « petite maison » d'Alfortville (située à côté du centre général d'Emmaüs) - « Vous avez trouvé ma bonne adresse », me précise-t-il -, et des voyages qu'il continue à faire à travers le monde, malgré la fatigue ; il revient d'Afrique continentale et il va partir pour Madagascar ...

- Vous en faites autant que le pape ! lui dis-je.
- Eh oui, me répond-il, tout heureux.

Et il en vient brièvement à son avenir, plus précisément à ses archives. A ce propos, il vient de régler un problème difficile, qui lui a valu beaucoup de soucis :

J'ai enfin trouvé un grand espace pour y déposer en bon ordre toutes les archives d'Emmaüs, dit-il : c'est une ancienne filature, à Roubaix. Pour vos recherches historiques, ça peut vous être utile.

En septembre, les médias ont annoncé que l'abbé Pierre venait d'être hospitalisé en raison de sa grande fatigue. Nous lui souhaitons de surmonter ce handicap ; il en a sûrement la force morale. Quel punch ce 3 juillet dernier !

J.P

**Dans notre prochain numéro,
une nouvelle rubrique :**

**AU CARREFOUR
DES IDÉES**

II . Du 22 août au 25 septembre : loi Barangé, salaires et prix, date des élections cantonales

Pas besoin d'un calendrier pour ces cinq semaines passées au Palais-Bourbon ! Tout, à peu près tout, se trouve, de jour en jour et de nuit en nuit, dans le récit publié ci-après.

Voici plutôt une série d'observations propres à faire apparaître, encore une fois – et ce ne sera pas la dernière –, la distance qui sépare souvent la réalité historique de ce qui a été écrit jusqu'à présent sur le même sujet.

- **C**omment les parlementaires MRP perçoivent-ils le personnage Pleven ? Il y a des réponses dans presque chaque réunion du Groupe.
- **C**ette session estivale est-elle consacrée exclusivement à la discussion de la loi d'aide à l'enseignement privé ? Non, elle est organisée pour permettre le dialogue entre le Parlement et le Gouvernement, qui n'est formé que depuis le 11 août, au surplus au moment où s'aggrave le problème des salaires et des prix. Une crise ministérielle est même évitée de justesse sur l'échelle mobile du salaire minimum ; Pleven, en la circonstance, laisse voter une proposition socialiste dont il ne veut pas mais dont il sait qu'elle est inapplicable.
- **P**ourquoi ne pas reporter cette session à l'automne ? Parce qu'en l'absence d'une aide immédiate de nombreuses écoles privées ne pourraient pas assurer la rentrée scolaire d'octobre.
- **L**a SFIO, qui a voté l'investiture de Pleven mais refuse de discuter de l'aide à l'école privée – dont la disparition brutale ne pourrait pas être compensée par l'école publique –, fait-elle partie de la majorité gouvernementale ? Ni oui ni non. Pleven évite de poser la question de confiance, de peur que la réponse ne soit négative. Quand il sera contraint de la poser, dans la discussion budgétaire, en janvier 1952, les socialistes voteront contre et Pleven sera renversé. Mais, quelques jours plus tard, les socialistes voteront l'investiture d'Edgar Faure avec le MRP, les radicaux et les Indépendants et Paysans et n'entreront pas dans le nouveau gouvernement. La majorité gouvernementale est ainsi suspendue aux humeurs des uns et des autres : sans la SFIO, la Troisième Force regroupe 298 voix alors que la majorité absolue, nécessaire pour une investiture, est de 314.
- **E**st-ce parce qu'il est membre du MRP et élu d'un département jugé clérical, le Maine-et-Loire, que Charles Barangé donne son nom à la loi d'aide à l'enseignement privé ? Non, Barangé est bien un élu de l'Anjou (il est né en 1897 à Beaulieu-sur-Layon) mais, quand il était fonctionnaire du Trésor, il militait à la CGT, ce qui ne lui a pas valu un billet de confession quand il est entré en politique. En fait, l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement – qui a été créée près les élections du 17 juin et qui regroupe au Palais-Bourbon 296 députés (moins que la majorité absolue) –, a nommé son conseil d'administration le 12 juillet ; elle a choisi pour président Paul Ribeyre, député de l'Ardèche, maire de Vals-les-Bains, inscrit au Groupe Paysan. Le 11 août, Ribeyre est nommé ministre de la Santé publique et de la Population. Le conseil d'administration demande à Barangé, vice-président, d'assurer la suppléance (une crise ministérielle est si vite arrivée !), puis, quelques jours plus tard, il décide de se donner un nouveau président en choisissant le premier nom sur la liste alphabétique de ses membres : c'est Barangé ! Le candidat suivant, sur la liste, c'est Barrachin, député RPF de la Seine. Un vrai miracle pour le MRP !
- **Q**ui a rédigé la proposition de loi Barangé et a tenu à jour le texte jusqu'au vote final ? Barangé, Simonnet, rapporteur au Palais-Bourbon, Walker, rapporteur au Sénat ? Non, mais un autre député MRP : Lionel de Tinguy du Pouët, X, maître des requêtes au Conseil d'Etat, député MRP de la Vendée, maire de Saint-Michel-Mont-Mercure, secrétaire d'Etat aux Finances et aux Affaires économiques, auprès de Maurice Petsche, dans le second cabinet Bidault en 1949 et 1950 et ministre de la Marine Marchande dans l'éphémère deuxième cabinet Queuille en juillet 1950.
- **L**e MRP avait-il tenté de trouver un compromis sur l'école privée avec la SFIO avant les élections ? D'après Pierre-Henri Teitgen au niveau national et Maurice Lucas (Manche) au niveau régional, oui mais en vain. Non, les dirigeants du MRP n'ont pas suffisamment cherché ce compromis, exposent avec vivacité André Denis et Germaine Poinso-Chapuis. Les choses étant ce qu'elles sont devenues, la majorité qui vote la loi Barangé n'est-elle qu'une majorité d'occasion et la majorité républicaine peut-elle renaître dans un certain délai ? Oui, l'espoir en est exprimé dans les réunions du Groupe par Reille-Soult, Denis, Monteil, Germaine Poinso-Chapuis, Bouret, Thibault, Moisan (la SFIO, avant le MRP, a su utiliser une majorité d'occasion), Maurice Schumann, Jules Catoire ...
- **C**et espoir du MRP est-il utopique ou a-t-il sa source dans l'expérience de sa collaboration avec la SFIO qui a duré plus de six ans depuis la Libération ? Il peut être compris en tout cas si l'on se réfère au discours que fit Jean Binot au nom du Groupe socialiste le 14 mai 1948 avant le vote (contre le MRP) de la loi nationalisant les écoles privées des Houillères (et que François de Menthon cite textuellement dans son intervention du 10 septembre 1951 à la tribune, juste avant le vote de la loi Barangé) :

« Nous sommes presque satisfaits que le débat s'achève à cette heure matinale, parce que nous désirons qu'il soit entouré d'assez de discrétion, que ce qui peut subsister d'amertume chez ceux qui n'ont pu faire triompher leurs désirs s'atténue et que la loi républicaine, qui est celle de la majorité, ayant été affirmée, les hommes qui se sont opposés et qui ont soutenu des thèses avec une bonne foi que je veux croire égale, mais qui, à cette minute précise, doivent constater que les unes ont prévalu sur les autres, se ressembleront demain pour d'autres combats et peut-être d'une manière différente de celle qui les a réunis aujourd'hui.

« Encore une fois, et parce que c'était le sentiment du groupe socialiste, nous avons mené cette bataille en gants blancs. La voici achevée. Nous n'entendons pas non plus en faire usage : nous n'avons pas évoqué de porte entrebaillée à la faveur de laquelle on s'engouffrerait ensuite.

« La loi va être votée. Le Gouvernement l'appliquera. La République continue ».

- **2**uels ont été les résultats de la loi Barangé, mise à part cette rupture de la collaboration MRP-SFIO au sein du Gouvernement, qui va durer six ans ?

Il y en a deux, essentiels.

Le premier est archi-connu : la loi Barangé a sauvé l'école privée d'une mort rapide et a évité ainsi à l'école publique d'avoir à accueillir des centaines de milliers d'enfants qu'elle n'était pas prête à recevoir.

Le second résultat est totalement oublié : les milliards de francs alloués par la loi Barangé à l'école publique primaire lui a permis de sortir d'un équipement désuet et d'atteindre en quelques années un niveau de modernisation qu'aucun militant de la laïcité à la mode SFIO n'avait jamais pu espérer.

Jacques Parini

Mercredi 22 août à 17h30 ; 36^e réunion présidée par François de Menthon. Financement de la future allocation scolaire.

Les travaux des commissions de l'Education nationale et des Finances sur la proposition Barangé et le projet gouvernemental (relatif aux bourses) sont exposés par Marie-Madeleine Dienesch et par Maurice-René Simonnet.

Le débat porte principalement sur le mode de financement de la future allocation scolaire. Le Groupe reste favorable à une taxe d'apprentissage complémentaire, dont les artisans seraient exonérés. Se prononcent résolument pour : de Tinguay et Reille-Soult. Font des réserves : Viatte et Siefrid.

Vendredi 24 août à 14h ; 37^e réunion, présidée par François de Menthon. Faut-il faire des concessions au RPF, qui a déposé plusieurs amendements ?

La Commission de l'Education nationale s'apprête à demander un report du débat. Peut-être s'agit-il d'une manœuvre politique. Le groupe approuve Paul Bacon et Pierre-Henri Teitgen qui se prononcent contre tout retard dans la discussion de la proposition de loi Barangé, élaborée par l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement.

Faut-il faire des concessions aux députés RPF, pour les amener à voter la proposition ? Simonnet pose le problème. De Tinguay fait observer que déjà des concessions leur ont été faites et qu'elles n'ont servi à rien. Barangé ajoute qu'à son avis 80 députés RPF sont de toute façon prêts à voter son texte.

Le groupe, sur une intervention de Bouxom, discute ensuite de mesures à prendre avant les vacances parlementaires (d'automne) en vue d'une augmentation des prestations familiales (qui devraient suivre à son avis l'évolution du salaire minimum garanti). Paul Bacon – qui est ministre du travail –, suggère que le MRP dépose un texte liant allocations familiales et salaires dans l'attente d'un règlement définitif. Le Groupe approuve cette idée.

Mardi 28 août à 14h30 ; 38^e réunion présidée par François Reille-Soult. Le MRP doit-il parler ou garder le silence en séance dans le débat sur le nouveau régime des bourses d'études ?

Il s'agit du projet gouvernemental relatif au nouveau régime des bourses accordées aux élèves des écoles publiques et privées et aux programmes de construction scolaires dans les établissements publics.

Les enjeux politiques du débat se sont précisés le 23 août au moment de l'adoption du projet à la Commission des Finances :

- 23 voix pour ;
- 16 voix contre : communistes, socialistes, le radical Mendès-France ;
- 2 abstentions : les radicaux Abel Gardey et Alfred Jules-Julien.

Selon de Menthon, le MRP aurait intérêt à renoncer à la parole ; les Indépendants feraient de même. « Non », dit Lecourt, qui redoute que le débat ne soit alors qu'un monologue laïque. Pour de Tinguay, au contraire, les discours de la droite, entraînés par ceux du MRP, seraient dangereux. Robert Buron approuve Lecourt. Pierre-Henri Teitgen aimerait mieux que le MRP se réserve pour le débat sur la loi Barangé. « Intervenons mais brièvement », conseille Simonnet. « Oui », enchaîne Barangé, mais « veillons à maintenir l'accord intervenu au sein de l'Association ». Lecourt insiste : « Le mutisme du MRP serait dangereux pour l'avenir de la majorité républicaine ».

Au début de cette réunion, le Groupe MRP a discuté de l'assainissement financier de la Sécurité Sociale (rapport Viatte) et de la situation particulière des agricultures (rapport Charpentier).

Le Gouvernement prévoit une avance de 20 milliards en fin d'année pour la Sécurité Sociale.

Maurice Neuville, délégué du Secrétariat général du MRP pour le dossier Sécurité Sociale, rappelle (en confirmant les chiffres de Viatte), qu'il ne s'agit pas d'avances à proprement parler, mais d'un remboursement (partiel) des dettes de l'Etat à l'égard de la Sécurité Sociale (11 milliards pour les fonctionnaires, 20 milliards pour les allocations familiales, une somme importante pour l'assurance-vieillesse d'anciens salariés agricoles...)

C'est le 4 septembre 1951 – après une interruption de la session parlementaire d'une semaine –, que l'Assemblée Nationale adopte le projet gouvernemental (élaboré par le radical André Marie, ministre de l'Education nationale et l'Indépendant Pierre Courant, ministre du budget) relatif aux bourses et aux constructions scolaires), par 370 voix contre 238 (communistes, socialistes, quelques radicaux).

François de Menthon explique à la tribune le vote favorable du Groupe MRP :

- On peut vouloir la liberté effective de l'enseignement et la justice scolaire, on peut concevoir différemment la laïcité et on peut en même temps être d'excellents républicains sans lien avec la réaction sociale ; nous l'avons déjà prouvé et nous le prouverons demain comme hier ...

Désormais, des bourses d'études pourront être accordées à des élèves de l'enseignement privé.

Mardi 4 septembre à 14h30 ; 39^e réunion, présidée par François de Menthon. Après avoir reçu les représentants de la CFTC, de FO et de la CGC, le Bureau du Groupe effectue une démarche auprès du président du Conseil.

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne), membre du Bureau du Groupe, fait un compte rendu des conversations que celui-ci vient d'avoir, les 30 et 31 août, avec les représentants des grandes centrales syndicales, à l'exception de la CGT, très engagée politiquement en liaison avec le Parti communiste.

Il indique que le Bureau a demandé audience à René Pleven pour lui soumettre une série de décisions qui lui apparaissent nécessaires en conclusion de cette consultation :

- établissement d'un budget-type « sincère et loyal » et fixation du salaire minimum vital d'après ce budget ;
- suppression des abattements de zones applicables au salaire minimum ;
- réunion de la Commission supérieure des conventions collectives en cas de variation de 5% en plus ou en moins du coût de la vie ;
- en cas d'augmentation du salaire minimum, majoration correspondante des allocations familiales et des allocations aux vieux travailleurs et aux économiquement faibles ;
- prise en considération de la notion de productivité dans l'établissement du salaire minimum garanti et des propositions de loi portant encouragement au développement de la productivité et à la réforme de l'entreprise.

François de Menthon y ajoute trois précisions : le salaire minimum doit être augmenté d'au moins 15% ; il faut enfin définir une politique économique d'ensemble ; il faut voter une loi sur les ententes professionnelles.

Le débat s'ouvre sur ces propositions.

Edouard Moisan.- Oui, il faut donner à la Commission supérieure des conventions collectives les moyens de travailler efficacement... Il y a danger à fixer un pourcentage minimum d'augmentation du salaire minimum : que fera le MRP si le Gouvernement décide une augmentation inférieure ?

Robert Lecourt.- Je me félicite que le Bureau du Groupe ait reçu les centrales syndicales et je souhaite que leurs revendications soient retenues par le MRP dans son programme social. Mais je pense que nous pouvons aller encore plus loin, notamment avec une de nos propositions sur l'intégration des travailleurs à l'entreprise (proposition Robert Lecourt déposée le 20 juillet sous le numéro 241).

Jean Cayeux.- Je rappelle aussi nos propositions sur les allocations familiales.

André Denis (Dordogne).- Il faut supprimer les abattements de zone, pour aider les travailleurs isolés des campagnes.

Françine Lefebvre.- J'estime impossible de fixer un pourcentage de majoration pour les salaires... Je souhaite que le MRP soit aussi dur dans le domaine social que dans le domaine scolaire... Il faut une action vigoureuse sur les prix... Le chômage menace ...

Charles Barangé.- Le Gouvernement a les moyens de faire baisser de manière très importante les prix de la viande, du vin et des vêtements.

Jean Catrice (Nord).- Barangé fait de faux raisonnements sur le textile ; la pénurie est terminée ; la baisse est maintenant brutale ; le chômage sévit.

Philippe Bapst (Bas-Rhin).- Catrice a raison : beaucoup d'affaires nouvelles s'écroulent.

Jean Catrice.- Oui, on cherche surtout à vendre et la baisse s'accroît. On ne peut rien espérer si l'on n'augmente pas la productivité.

Louis Siefridt.- Comme Lecourt, je souhaite une politique économique et sociale propre au MRP, dans laquelle les vieux et les familles ne soient pas oubliés.

François Reille-Soult (Tarn).- Il est bien délicat de parler de lutte contre la hausse des prix alors que le Gouvernement va

décéder un certain nombre de hausses, sur le pain, les transports...

Paul Bacon, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.- Le Bureau du Groupe doit faire sans tarder sa démarche auprès de Pleven car le Gouvernement va fixer le salaire minimum ... Je fais observer qu'une augmentation de 15% de ce salaire entraînerait une augmentation de 140 milliards du budget du personnel de l'Etat.

Le Groupe se prononce pour la démarche à Matignon.

Mercredi 5 septembre à 14h ; 40^e réunion, présidée par François de Menthon. Ouverture du débat public sur la proposition Barangé : comment trouver une majorité pour la voter sans briser pour longtemps la majorité sortie des élections du 17 juin ? A qui faire des concessions ? Quelles concessions ?

Lionel de Tinguy (Vendée) fait une communication sur les dernières délibérations du Conseil d'administration de l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement (*le débat en séance publique a été ouvert le soir du 4 septembre par Maurice-René Simonnet, rapporteur de la Commission des Finances*).

Le Conseil, où siègent quelques députés RPF, a recherché comment assurer le vote du texte par l'ensemble du Groupe RPF, où manœuvrent certains élus hostiles à la proposition.

Les membres RPF du Conseil ont déclaré qu'il leur serait possible de réduire l'intransigeance de leurs collègues du Groupe gaulliste si l'Assemblée acceptait un amendement permettant aux familles des enfants fréquentant l'école publique, après avis favorable du conseil général concerné, de déléguer 10% de la future allocation à une œuvre éducative de leur choix (le 3 septembre, à la Commission de l'Education nationale, saisie pour avis, M. Jean-Michel Flandin, professeur de lycée, député RPF du Puy-de-Dôme, avait défendu en vain un amendement visant à réserver la moitié de l'allocation destinée en principe aux familles des enfants fréquentant l'école publique à des œuvres éducatives ; il avait précisé qu'il s'agissait d'en faire profiter les œuvres laïques, telles la Ligue de l'enseignement, les patronages laïques ...)

Malgré la ferme opposition de M. Lizop, secrétaire général du Secrétariat d'études pour la liberté d'enseignement, de Tinguy et Brangé ont accepté le principe de cette concession, (les 10%) en précisant toutefois que si elle ne suffisait pas à obtenir un vote en bloc du groupe RPF, le Groupe MRP reprendrait sa liberté.

Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord).- C'est à la suite de cette négociation que la Commission de l'Education nationale vient d'accepter l'amendement concernant cette réserve de 10%. Dans le scrutin, l'abbé Gau (MRP, Aude) et le chanoine Kir (Indépendant, Côte d'Or) se sont abstenus, « ce qui constitue évidemment une désapprobation autorisée des exigences du RPF ». Bref, comme l'a expliqué de Tinguy, l'avenir est réservé.

Edouard Thibault (Gard) parle de la courte réunion que le Conseil d'administration de l'Association parlementaire vient de tenir à partir de midi, ce jour.

Marcel Prélot, RPF (Doubs), a annoncé deux amendements qui feront problème : l'un de Raymond Boisdé, RPF (Cher), dont l'appartenance à la franc-maçonnerie est bien connue, sur le financement de l'allocation qu'il croit possible d'assurer par des économies ; l'autre de François Quilici, Indépendant (Oran) visant à étendre la loi à l'Algérie (ce que ses propres amis considèrent comme une manœuvre un peu grosse ficelle). Le général Pierre Koenig, RPF (Bas-Rhin), a suggéré de reculer les élections

cantonales jusqu'au printemps afin « d'aider les radicaux à accepter la loi ». Il a été appuyé par Pierre-Henri Teitgen.

Paul Bacon, ministre du Travail, sort du Conseil des ministres :

- André Marie a pris prétexte des désaccords apparus entre les partisans de l'école libre pour demander un report du débat ;
- Bidault a alors rappelé que Pleven avait pris l'engagement de ne pas retarder ce débat ;
- les autres ministres radicaux n'ont pas insisté pour soutenir André Marie ; en revanche, ils estiment que la délégation obligatoire de l'allocation sort du cadre des accords conclus.

.....

François Reille-Soult.- Je suis de plus en plus inquiet d'une rupture de la majorité ... et si nous n'acceptons pas un changement de majorité en cas de crise ministérielle, c'est l'échec de la proposition Barangé. Donc, soyons prudents mais très fermes à l'égard du PRF.

René Penoy (Ardennes).- Faisons voter des textes sociaux en même temps que les textes scolaires.

Edouard Moisan (Loire Inférieure).- Les concessions que le MRP fait au RPF dans cette affaire sont faites surtout aux laïques du RPF. Notre durcissement à l'égard du RPF serait donc dangereux pour la majorité.

André Denis (Dordogne).- Les élections ont mis le MRP dans l'obligation de s'engager sur l'école d'une façon plus rigoureuse. Or, contrairement à nos espoirs, le texte scolaire se heurte à de sérieux obstacles qui créent un climat d'inquiétude dans le pays.

Lors des prochaines élections cantonales, les désistements qui interviendront entre les deux tours pèseront sur l'Assemblée Nationale et je crains que la majorité républicaine ne puisse pas renaitre. Je crains en plus une nouvelle majorité, laïque, qui, en réaction, supprimera les avantages que le MRP aura acquis.

Je souhaite donc que des pourparlers soient engagés dès maintenant hors de l'hémicycle en vue de trouver une solution d'ensemble. Je regrette que cet accord n'ait pas été réalisé avant l'ouverture du débat.

Abbé Albert Gau.- J'aimerais savoir ce que le Groupe pense d'un changement de majorité ...

André Monteil (Finistère).- Je rappelle que les socialistes n'ont pas hésité à voter la nationalisation des écoles des Houillères avec les communistes ! ... La concession faite au RPF est minime ... Le succès du texte est nécessaire, car dans l'Ouest c'est la seule façon d'apporter une solution à un véritable problème social.

Maurice Lucas (Manche).- Dans l'affaire scolaire, les socialistes ont toujours refusé toute satisfaction au MRP.

.....

André Denis.- Je souhaite des contacts avec la SFIO pour assurer l'avenir mais dans mon esprit il ne s'agit aucunement d'une capitulation.

.....

François de Menthon.- Gardons notre calme ! Des contacts peuvent être pris avec les socialistes mais rien ne doit laisser croire que le MRP fléchit.

Mercredi 5 septembre à 20h30 ; 41^e réunion, présidée par François de Menthon. Même sur la seule procédure, le gouvernement reste divisé et le président du Conseil n'est toujours pas en mesure d'arbitrer.

Une motion de renvoi au 23 octobre (après les élections cantonales) vient d'être déposée par Alfred Jules-Julien, député radical du Rhône. Pleven en comprend tout de suite la signification : les radicaux veulent de nouveau le mettre à l'épreuve pour l'amener à interpréter comme eux les nombreuses déclarations qu'il a faites sur l'attitude des membres du Gouvernement. Il demande donc une suspension de séance pour délibérer en Conseil de cabinet. Cependant, comme c'était prévisible, le Conseil ne peut déterminer une attitude commune. En revanche, il accepte la liberté de vote des ministres dans le scrutin sur le renvoi, ce qui est conforme aux demandes du MRP.

Telle est la situation qu'examine le Groupe MRP dans cette soirée du 5 septembre avec la participation de Jean-Marie Louvel, ministre de l'Industrie et de l'Energie. Celui-ci annonce que Pleven, soucieux, a fait désigner par le Conseil cinq ministres pour suivre attentivement le débat et garder le contact avec les groupes.

Pratiquement, dans cette soirée, la motion de renvoi est repoussée et la discussion générale du rapport **Simonnet** commence.

Le groupe charge **Pierre-Henri Teitgen** d'intervenir en son nom dans cette discussion (ce qu'il fera dans l'après-midi du 6).

Jeudi 6 septembre à 14h ; 42^e réunion, présidée par François de Menthon. Pleven continue à subir les pressions sans cesse renouvelées des radicaux. Faut-il faire reporter en mars 1952 les élections cantonales (les précédentes ont eu lieu en mars 1949) ?

Le président du Groupe déclare que Pleven prend prétexte de la large majorité qui s'est prononcée contre la motion de renvoi Jules-Julien pour demander au MRP d'accepter l'abstention collective des membres du Gouvernement dans les scrutins qui vont se succéder dans la discussion de la loi Barangé, de préférence à la liberté de vote des ministres.

Francine Lefebvre note que la délégation obligatoire de l'allocation scolaire ne figurait pas dans la déclaration ministérielle de Pleven. **Jean Cayeux** lui fait remarquer que le système Petsche, accepté par Pleven, allait au-delà de la délégation obligatoire. **François de Menthon** recadre le débat : la véritable difficulté qui oppose le MRP aux radicaux est le choix qui doit être fait entre l'équivalence ou la non-équivalence absolue dans la délégation de l'allocation, qu'elle soit destinée à l'école publique ou à l'école privée. Ainsi les radicaux accepteraient que l'allocation soit déléguée soit aux familles soit aux organismes désignés par elles.

Le Groupe discute ensuite **d'un renvoi éventuel des élections cantonales en mars 1952.**

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin). - Dans le climat actuel, on verrait des coalitions laïques comprenant les communistes. Parfois, les socialistes seraient les arbitres. En Alsace, par exemple, le MRP aurait besoin de la SFIO pour vaincre le RPF ; or une alliance entre la SFIO et le MRP est impossible aujourd'hui. Pleven lui-même est sensible au problème ; il n'est plus hostile au report. De toute façon des élections cantonales le mois prochain aggraveraient la rupture de la majorité.

Henri-Louis Grimaud (Isère).- Oui ! La fédération socialiste de l'Isère vient de décider de maintenir ses candidats partout contre les candidats MRP.

Robert Bichet (Seine-et-Oise).- Non, je ne crois pas que l'on puisse reconstituer la majorité avant les élections cantonales, qu'elles interviennent en octobre 1951 ou en mars 1952, car les socialistes eux-mêmes n'y ont pas intérêt. Les présidents socialistes d'un conseil général ont été élus en 1945 avec l'aide des radicaux et des communistes : ils veulent aujourd'hui la conserver.

François Reille-Soult (Tarn).- Pas d'accord ! Le mois prochain les électeurs socialistes et les électeurs communistes se retrouveront ensemble. En revanche, durant les six prochains mois, les socialistes et les communistes auront l'occasion de s'affronter au Parlement, les socialistes et les radicaux, aussi, sur les problèmes sociaux. L'alliance des laïques contre le MRP est sûre en octobre, improbable en mars.

Pierre Mouchet (Haute-Savoie).- Je suis favorable à un report de trois semaines seulement.

André Monteil (Finistère).- On ne peut attendre d'élections en octobre que la cassure de la majorité. Il faut les reporter en mars et pendant six mois traiter loyalement avec la SFIO les problèmes sociaux et économiques.

Germaine Poinso-Chapuis (Bouches-du-Rhône).- Oui !

Henri Bouret (Côtes-du-Nord).- Je ne crois pas à un renversement de la majorité. D'autre part, comment le MRP expliquerait-il en mars 1952 à ses électeurs qu'il n'a pas encore réglé au fond le problème scolaire ? De toute façon, s'il doit y avoir report, l'initiative devrait venir du Gouvernement et non pas d'un parti.

Edouard Thibault (Gard).- J'approuve Reille-Soult et Monteil.

.....
Paul Gosset (Nord).- Des élections prématurées serviraient la SFIO, qui veut broyer le MRP en le rejetant sur le RPF.

Pierre Boudet, sénateur du Lot.- Je ne compte pas sur l'appui socialiste ni en octobre ni en mars.

Louis Siefert (Seine-Inférieure).- Oui au report. J'espère que le climat se modifiera. Il faut laisser les Indépendants et Paysans supporter les charges du pouvoir.

François Reille-Soult s'adressant à Boudet : ce qui importe, c'est que les socialistes n'aient pas l'appui des communistes.

Louis Martel (Haute-Savoie).- Après avoir suivi Bichet, je rejoins Siefert.

Jacques Fonlupt-Espéraber.- Si les élections cantonales ont lieu le mois prochain, le MRP sera parfois obligé de se désister pour le RPF, ce qui rompra effectivement la majorité.

François de Menthon.- Pour ou contre le report ? Il y a une troisième question : faut-il ajourner la décision ? Si elle était prise maintenant, la SFIO dirait : « Le MRP regrette d'avoir provoqué le débat scolaire puisqu'il refuse d'aller aux élections ».

Edouard Thibault.- Je suis partisan du report mais je suis d'accord pour n'en rien dire aujourd'hui.

Jacques Fonlupt-Espéraber.- C'est sage. Il faut en parler avec Pleven...

François de Menthon.- ... Et lui demander de ne pas publier le décret, déjà prêt, sur les élections cantonales en octobre.

Le Groupe approuve le projet d'une démarche auprès de Pleven sur ce problème du report.

N.B. Les élections cantonales vont cependant avoir lieu les 7 et 14 octobre. Le MRP y obtiendra des résultats qu'il jugera

meilleurs que ceux qu'il avait prévus.

Vendredi 7 septembre à 14 heures ; 43^e réunion, présidée par François de Menthon. Les radicaux accroissent leurs exigences. Le MRP décide de tenir « au-delà de la fatigue et de la lassitude » (P.H. Teitgen)

François de Menthon.- Aujourd'hui, les radicaux demandent à Pleven de faire voter le Gouvernement contre la proposition Barangé, à la seule exception de l'article 1^{er} créant l'allocation scolaire dans le cadre d'un compte spécial du Trésor, pour lequel les ministres auraient la liberté de vote alors que le Groupe radical voterait contre. Pleven leur propose une transaction : la délégation serait facultative et liée à un certificat de scolarité (ce qui obligerait moralement les familles envoyant leurs enfants à l'école libre à déléguer leur cotisation).

.....
Pierre-Henri Teitgen.- Le Bureau de l'Association parlementaire vient de se réunir à midi avec la participation de Paul Ribeyre (Indépendant), son ancien président, aujourd'hui ministre de la Santé publique et de la Population, et d'Emmanuelle Temple (Indépendant), ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre. Ribeyre a prétendu qu'en l'état actuel des choses seul le rejet du texte pouvait retenir les radicaux au Gouvernement.

.....
Henri Bouret.- Le MRP a fait des promesses aux catholiques. Il ne doit pas céder au chantage des radicaux.

Edouard Moisan.- Je refuse de capituler en acceptant le système René Mayer que les radicaux nous réservent aujourd'hui. Notre ami Reille-Soult nous dit : « Il n'y a pas de gouvernement possible sans les radicaux. » C'est exact, mais il n'y en a pas non plus sans le MRP. Il existe en principe un protocole d'accord entre Pleven et les radicaux ; si ceux-ci veulent le rejeter, qu'ils en prennent la responsabilité.

Joseph Dumas (Seine).- Un durcissement simultané des radicaux et du MRP entraînera un changement de majorité et plus tard, peut-être, la nationalisation de l'enseignement.

Edouard Moisan.- Le vote du texte par une majorité d'occasion n'entraînera pas nécessairement un changement de majorité. La SFIO veut imposer sa position à la majorité, c'est intolérable ; au sein de la majorité actuelle - celle qui a investi Pleven-, il existe une majorité qui partage notre opinion. La SFIO utilise bien elle-même une majorité d'occasion.

François Reille-Soult.- Oui mais cela ne changera rien aux faits.

Henri Bouret.- M. André Cornu, secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, a été élu sénateur des Côtes-du-Nord en faisant de la surenchère cléricale sur le candidat MRP.

Germaine Poinso-Chapuis.- Je n'accepte pas de m'orienter vers le système René Mayer, présenté comme une transaction, mais que le Groupe MRP a rejeté. En vérité, je ne suis pas d'accord avec la tactique adoptée par la direction du MRP depuis les élections du 17 juin. J'aurais préféré un accord avec les socialistes au cours de la première législature. Mais puisque le MRP est aujourd'hui engagé dans un combat difficile, il doit persévérer, par logique, courage et honnêteté. Si le MRP lâchait, le RPF chanterait victoire et la SFIO poursuivrait sa campagne laïque. Le MRP est cerné : il doit faire une sortie, en force.

Pierre-Henri Teitgen.- Oui, le MRP doit tenir au-delà de la fatigue et de la lassitude... A Germaine Poinso-Chapuis, je dis que le MRP s'est adressé aux socialistes mais qu'il s'est heurté à un mur ...

Si le MRP n'avait pas pris l'initiative de la proposition Barangé, le débat aurait-il été évité ? Il y aurait eu un texte RPF ou Indépendant ! parle de transaction, mais ni le gouvernement ni les radicaux n'en ont proposé une. Attendons calmement.

Jacques Fonlupt-Espéraber.- Pleven a-t-il donné des apaisements sur la date des élections cantonales ?

François de Menthon.- Pas encore.

Vendredi 7 septembre à 20h30, 44^e réunion, présidée par François de Menthon. Pleven tâtonne tous azimuts.

Lionel de Tinguy vient de rencontrer Pleven, avec **Teitgen**.

Le Président du Conseil leur a fait quelques suggestions, notamment l'application du décret Poinso-Chapuis (qui date de 1948), dont il ne connaissait pas bien le contenu...

Il a proposé l'amendement suivant à l'article 1^{er} : le mandatement de l'allocation se fera avec l'accord de la famille et si la famille refuse elle ne touchera rien.

Pleven espère le vote favorable du RPF.

Il pense qu'avec cet amendement le Gouvernement voterait en entier l'article 1^{er} ainsi que les articles 2 (financement par une taxe fiscale) et 3 (le compte spécial du Trésor pourra être à découvert jusqu'à la fin de l'année).

Selon de Tinguy, cette transaction est acceptable pour le MRP.

Un souffle de paix arrive de San Francisco avec la voix de Robert Schuman ...

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le désir de paix de la France

DU FLOT de la pompeuse éloquence diplomatique à la louange du traité japonais et de ses auteurs a jailli sur la scène de l'Opéra de San Francisco une note juste : le discours de M. Robert Schuman. Se refusant à tout effet oratoire, le ministre français des affaires étrangères a fait entendre, en termes mesurés certes, mais néanmoins fort clairs, les anxiétés d'une Europe à la recherche d'une vraie paix.

Il est en effet des vérités qu'il faut sans cesse répéter. A San Francisco, les Occidentaux peuvent se préparer sans crainte à signer leur traité : le Japon se trouve placé dans une aire géographique où les Soviétiques ne sauraient réagir autrement qu'en provoquant un conflit mondial. La diplomatie de la guerre froide est ainsi faite que chacun des adversaires opère à sa guise dans sa sphère d'influence.

Mais l'Allemagne occupe une position particulière à la frontière névralgique des deux blocs. C'est ce qu'a voulu faire ressortir M. Schuman en insistant sur les principes généraux d'une paix utile et sur le problème particulier de l'équilibre européen. Aux uns et aux autres le représentant de la France faisait ainsi part de la volonté des peuples du Vieux Continent de rechercher par tous les moyens à assurer la paix.

La paix en Extrême-Orient, M. Schuman espère qu'après l'étape décisive du traité de San Francisco elle sera assurée dans un prochain avenir « par un traité d'assistance mutuelle pour tous les pays s'inquiétant des menaces qui subsistent ». C'est la première fois que la France s'exprime aussi nettement sur l'opportunité d'un « pacte du Pacifique ».

(8 septembre 1951.)

Samedi 8 septembre à 14h ; 45^e réunion, présidée par François de Menthon. Les radicaux, Pleven et les ministres Indépendants, ne veulent pas de l'article autorisant les collectivités locales à consentir des avances (sur l'allocation) aux associations de parents d'élèves.

François de Menthon.- Réuni en Conseil de cabinet, le Gouvernement vient de décider l'abstention des ministres sur le texte Barangé, sauf sur l'article 4 (avance des collectivités locales) pour lequel il a prévu un vote contre.

Lionel de Tinguy rapporte les travaux de l'association parlementaire qui vient de se réunir à midi, comme elle le fait chaque jour.

S'agissant du financement de l'allocation, elle s'entient à la taxe d'apprentissage (qui n'est pas applicable aux artisans). L'amendement l'allocation (voir la 44^e réunion ci-dessus) serait déposé par un radical ou un Indépendant. Le Groupe RPF l'accepte mais ses membres laïques menacent de reprendre leur liberté si les ministres MRP s'abstiennent dans le scrutin qui le conent transactionnel imaginé par Pleven sur le mandatement dcernerà. Le gouvernement demandera la disjonction de l'article 4 puis s'abstiendra dans le vote de cette disjonction. Selon l'orateur, on ne peut pas admettre que l'abstention des ministres MRP fasse échouer l'article 4 alors que le RPF en profiterait pour le voter unanimement. Ce qui serait acceptable, ce serait l'abstention du Gouvernement sur tout, sauf sur l'ensemble du texte, sur lequel les ministres auraient la liberté de vote.

Dans le débat qui suit cette communication, le Groupe entend les observations de Francine Lefebvre, André Colin, André Monteil, Edouard Moisan...

Dans la déclaration officielle faite à la sortie du Conseil de cabinet, on annonce que le Gouvernement votera contre l'article 4, note de Menthon. Ce qui amène Lecourt à déclarer : « Je ne vois pas comment les ministres MRP pourraient voter contre l'article 4 alors que les députés MRP voteraient pour. ».

A la fin de la réunion, François Reille-Soult demande que le Bureau du Groupe attire l'attention des ministres MRP sur la situation sociale : le Gouvernement annonce des hausses importantes sur le gaz, l'électricité, le charbon, les transports... Ces hausses vont peser sur les salaires mais aussi sur les agriculteurs au moment où des mesures sont prises pour faire baisser les prix agricoles

Dimanche 9 septembre à 14 h ; 46^e réunion, présidée par François de Menthon. L'affaire est en repos ...dominical.

Maurice-René Simonnet, rapporteur de la proposition Barangé devant la Commission des Finances, dit que celle-ci s'en tient à la taxe d'apprentissage pour le financement et qu'elle est opposée à l'application de la loi en Algérie.

François de Menthon.- Il faut mener le débat jusqu'à son terme, dans la nuit prochaine, et demander huit jours de vacances !

Dimanche 9 septembre à 20h30 ; 47^e réunion, présidée par François de Menthon. Le repos dominical n'a pas duré longtemps...

François de Menthon.- La Commission des Finances vient de se déjuger : elle abandonne la taxe d'apprentissage pour une augmentation de 0,3% de la taxe à la production.

Maurice Schumann.- Seuls les ministres MRP défendent l'article 4 au sein du Gouvernement : négociations son retrait contre un vote positif du gouvernement sur l'ensemble du texte.

François de Menthon.- Le vote positif du Gouvernement sur l'ensemble n'est pas numériquement nécessaire ...

Maurice Schumann.- Mais il est moralement important... Certes, l'adoption de l'article 4 par le Parlement rendrait impossible l'alliance MRP-SFIO aux élections cantonales, mais le Groupe MRP ne peut pas accepter purement et simplement la disjonction de l'article 4.

Germaine Poinso-Chapuis.- Il est regrettable que le Gouvernement entretienne une confusion à propos de son attitude sur l'article 4.

François de Menthon.- Sur ce sujet, le dernier cConseil des ministres a été orageux. Cependant, le Gouvernement a bien pris une décision : il demandera et votera la disjonction de l'article 4. Cela dit, l'adoption de l'article 4 par l'Assemblée reste possible.

Germaine Poinso-Chapuis et Henri Lacaze disent qu'ils redoutent le rejet de l'article 4 en raison du vote hostile des ministres MRP.

.....
Charles Barangé.- Je ne suis pas sûr que l'adoption de l'article 4 serait une bonne chose : il provoquerait des discussions très vives au sein des conseils généraux et rendrait ainsi difficile l'application de la loi. Choisissons plutôt de négocier son abandon contre la liberté de vote des ministres.

Henri Lacaze.- Oui si les Indépendants et le RPF sont d'accord avec nous pour cette transaction.

Germaine Poinso-Chapuis.- Oui.

Edouard Thibault.- L'article 4 a toujours été pour nous un élément de négociation.

Dimanche 9 septembre à minuit ; 48^e réunion. Un Pleven harassé et coléreux... Bidault est en pleine forme.

Georges Bidault rapporte ce qui s'est passé au Conseil de cabinet tenu dans la soirée. Il précise que ce Conseil a eu lieu à sa demande, contre l'avis de Pleven, qui essayait d'éviter une réunion de ses ministres avant le scrutin sur l'article 4...

A ce Conseil, Bidault propose le vote contre l'article 4 et, en compensation, la liberté de vote des ministres sur l'ensemble. Pleven refuse.

André Marie dit qu'il appartient à Pleven d'interpréter le protocole qu'il a conclu avec les radicaux.

Pleven refuse. Il se met en colère (ce qui est rarissime chez lui), il paraît harassé. Il répète qu'il ne peut pas accepter la formule Bidault, qu'il précise lui-même ainsi : abstention sur tous les articles, vote contre l'article 4, liberté de vote sur l'ensemble. Il explique que sa déclaration ministérielle lui interdit de voter l'article 4.

Bidault rappelle alors que ce contrat a déjà été rompu lors de la motion de renvoi de Jules-Julien et qu'en réalité les radicaux refusent aux ministres MRP leur liberté de vote.

Pleven ajoute : même si les radicaux acceptaient de déchirer l'enveloppe (qui contient les bulletins de vote des ministres), je ne pourrais pas l'accepter car je suis tenu par

Cadillac (la commission exécutive élargie du Parti radical) devant laquelle je me suis formellement engagé...

Après ce compte rendu de la réunion du Conseil de cabinet Georges Bidault fait les observations suivantes.

- Pouvons-nous, nous ministres MRP, accepter l'abstention sur l'ensemble du texte ? pouvons-nous ouvrir l'enveloppe de force ? Ce serait rompre. Pouvons-nous rompre ? Bien sûr, mais ce serait alors le renversement de la majorité.

Pierre-henri Teitgen.- Je suis convaincu que les ministres MRP ont fait tous les efforts possibles. Je pense que le Groupe MRP doit s'en tenir à ceci :

- il souhaite que les ministres MRP puissent voter l'ensemble du texte ;
- il veut que le texte soit voté.

Paul Hutin-Desgrées.- D'accord.

Par 23 voix contre 1 et 7 abstentions (dans cette nuit du 9 au 10 septembre), le groupe MRP approuve cette résolution.

Le vote sur l'ensemble en première lecture intervient à 1h40, ce 10 septembre : le texte est adopté par 313 voix contre 255. Votent pour : 76 MRP (tous sauf les ministres), 44 Indépendants et 36 Paysans, 12 radicaux (sur 75), 9 UDSR (sur 15), 8 IOM (sur 9), 8 non inscrits, 3 « Français Indépendants » (dont André Liautey, élu dans la Haute-Saône et Georges Loustaunau-Lacau, élu dans les Basses-Pyrénées), 2 Rassemblement Démocratique Africain, 115 RPF sur 117. Votent contre : les 106 socialistes, les 97 communistes, les 4 progressistes, 46 radicaux, 2 UDSR. Ne prennent pas part au vote : 9 radicaux, 1 RPF, 1 Paysan, 1 IOM et tous les ministres-députés. Plutôt que de les faire s'abstenir comme le voulaient les radicaux tout en provoquant les protestations du MRP, Pleven en a ainsi décidé au dernier moment ; Ce qui soulignait la neutralité du Gouvernement sans rien changer aux résultats.

Le texte ainsi voté est transmis au Conseil de la République.

Mardi 11 septembre à 14h30 ; 49^e réunion, présidée par Edouard Moisan, avec la participation de trois ministres MRP : Bacon, Buron et Louvel. Faut-il voter la proposition socialiste instituant l'échelle mobile du salaire minimum garanti ?

Paul Bacon, ministre du Travail.- Pleven se trouve dans une situation politique difficile ; il ne peut éviter la crise ministérielle qu'en manœuvrant. Il m'a dit que le Gouvernement devrait accepter le débat, sur l'échelle mobile et sur la disparition des zones de salaires.

Jean Catrice.- Le Gouvernement n'a pas encore défini les orientations générales de sa politique économique. Le débat au fond est devenu inévitable. Je redoute qu'après son action vigoureuse dans l'affaire scolaire le MRP n'oublie de mener le combat avec la même force sur le terrain économique et social. Je considère la situation comme dramatique. Je crois qu'actuellement toute la politique économique est faite au détriment de la ménagère.

.....
François de Menthon, qui sort de la conférence des présidents (chargée de fixer le programme des prochains travaux parlementaires).- Elle a prévu l'examen de l'échelle mobile avec une vaste discussion générale. La rentrée parlementaire (après les prochaines vacances d'octobre) s'effectuerait le 6 novembre. Le Gouvernement ne veut pas modifier la date des élections cantonales.

.....
Paul Bacon.- Le gouvernement n'est pas hostile à une certaine forme d'échelle mobile. D'ailleurs, le système actuel est une échelle

mobile mais il est boiteux. Quoi qu'il en soit, il appartiendra au Gouvernement de fixer les augmentations et il ne sera pas plus aisé d'établir la paix sociale.

Edouard Moisan.- La proposition du socialiste Robert Coutant (député du Nord) vise à donner à la Commission supérieure des conventions collectives des pouvoirs exorbitants : tout en étant irresponsable, elle fixerait le salaire minimum et commanderait ainsi la politique économique générale ; ce serait la négation de l'autorité de l'Etat.

.....
François Reille-Soult.- L'échelle mobile serait un bien : elle obligerait le Gouvernement à engager vraiment le combat contre la hausse des prix.

Edouard Moissan.- Le patronat n'accepterait pas de siéger dans la Commission supérieure si elle avait un tel pouvoir.

René Charpentier (Marne).- J'approuve Bacon.

André Denis.- J'accepterais le refus du patronat annoncé par Moisan si ledit patronat acceptait que le Gouvernement fixât aussi les prix ! Comment parler des responsabilités du gouvernement puisqu'il n'a plus celle des prix ?

Paul Bacon.- Dans les pays qui ont l'échelle mobile des salaires, les variations se font en fonction non pas d'un budget-type, mais de l'indice sorti d'une nomenclature d'articles. Et ce système fonctionne bien.

François Reille-Soult.- Bon, cela dit, voulons-nous ou ne voulons-nous pas l'adoption de la proposition Coutant ?

François de Menthon.- Oui, nous la voulons et il s'agira ensuite d'empêcher le RPF de développer des interpellations pour faire tomber le Gouvernement.

Mercredi 12 septembre à 17h30 ; 50^e réunion, présidée par François de Menthon.- Il existe dans le Groupe diverses visions de l'échelle mobile ... Et, toujours, un manque de confiance dans les idées de Pleven.

François de Menthon.- S'agissant de l'échelle mobile, le Gouvernement ne veut pas se dessaisir de ses prérogatives.

Francine Lefebvre.- A la vérité, l'adoption du texte Coutant ne changerait rien à la situation actuelle. D'ailleurs, la CFTC aimerait un texte qui irait plus loin. La question est politique : la SFIO tient-elle son texte pour immuable ?

Edouard Moisan.- Je ne crois pas, moi non plus, aux dangers du texte Coutant : en effet, la Commission supérieure ne pouvant pas probablement arriver à un accord, l'arbitrage reviendra au gouvernement. Mais, dans son principe, le pouvoir du gouvernement est supprimé... Politiquement, faut-il aller plus loin que le texte Coutant, comme le souhaite la CFTC ?

François de Menthon.- Il faut défendre au moins pour le principe les propositions de loi de Joseph Dumas et de Germaine Poinso-Chapuis sur l'échelle mobile.

Francine Lefebvre.- Le Groupe n'a pas souscrit collectivement à ces textes.

Jean-Marie Louvel, ministre de l'Industrie et de l'Energie.- Le Gouvernement fera déposer des amendements pour atténuer les effets du texte Coutant ... Le prix du charbon a été augmenté parce qu'une hausse des salaires accroît le prix de revient dans la même proportion en raison des charges diverses qui y sont liées. Les sociétés nationales sont actuellement en équilibre financier ; il faut les y maintenir. Au surplus, il est nécessaire d'augmenter les importations de charbon, ce qui va entraîner une surcharge de 45 milliards. La hausse sur le carreau de la mine est de 20%, soit 9% au stade de la distribution. Cette hausse de 20% servira à

couvrir la hausse des salaires (qui sera d'environ 12%) et à investir des capitaux dans les charbonnages ; les 45 milliards seront couverts par une subvention.

Edouard Moisan.- Je suis en désaccord avec Dumas et Germaine Poinso-Chapuis, dont les propositions viennent d'être rappelées par de Menthon : la première est dépassée ; la seconde supprime le budget-type cher aux centrales syndicales et fait varier le salaire minimum avec le rendement de la taxe à la production.

Jean Catrice.- Les salaires devraient varier non seulement en fonction des prix mais aussi de la production et de la productivité... Il est difficile d'aller au fond du débat aujourd'hui ; ce serait menacer la vie du Gouvernement. Aller au fond du débat, en effet, ce serait dénoncer le manque de sérieux de Pleven quand il dit que la solution est dans l'augmentation de 5% par an de la production, car une augmentation beaucoup plus importante est possible. On l'a bien vu l'année passée : dans l'exposé des motifs de son projet de budget le Gouvernement prévoyait un accroissement de plus de 6% et trois mois plus tard on en était déjà à une hausse de 12% de la production.

François de Menthon.- Je propose à Catrice de faire cette intervention à la tribune et je souhaite, en plus, une intervention de Denis ou de Dumas sur les salaires ainsi que des interventions sur les familles et les agriculteurs.

Vendredi 14 septembre à 14h ; 51^e réunion, présidée par Francine Lefebvre. Selon le groupe MRP, l'échelle mobile du salaire minimum devrait être liée à des données économiques.

Edouard Moisan, qui doit intervenir au nom du Groupe MRP dans la discussion de la proposition Coutant.- Au niveau politique, on voit bien la volonté des socialistes de faire un geste social après leur échec dans l'affaire scolaire. Techniquement, en revanche, les socialistes ne savent pas exactement ce qu'ils veulent.

Je vois dans la proposition de nos amis Germaine Poinso-Chapuis et Jean Labrosse (Var) l'intérêt de rattacher le salaire minimum garanti à une donnée économique mais je n'accepte pas les pouvoirs qui seraient donnés par la proposition Coutant à la Commission supérieure des conventions collectives. Pourquoi ? Parce qu'en raison de sa composition et de son mode de fonctionnement elle n'est pas capable de prendre une décision.

Jean Cayeux.- A l'occasion de ce débat, il faut obtenir une augmentation des allocations familiales de 15%. Si la loi du 22 août 1946 était appliquée, celles-ci devraient être majorées de 150%.

Paul Bacon, ministre du Travail.- Les syndicats voudraient être maîtres du salaire minimum et de son évolution. Je pense que le MRP doit développer ses idées sur le facteur production (idée de Germaine Poinso-Chapuis) et les faire introduire dans le texte Coutant par un amendement.

Jean Labrosse.- Oui mais je ne vois pas comment. L'idée de base de mon texte, c'est à l'économie elle-même qu'il revient de fixer le salaire minimum et non pas à l'Etat ni aux syndicats.

André Denis.- Le MRP doit soutenir l'idée de Labrosse, qui est une idée neuve et qui est propre au MRP. Cela dit, le MRP ne doit pas faire obstacle au texte socialiste, dont l'adoption est nécessaire à la cohésion de la majorité.

.....
Mardi 18 septembre à 14h30 ; 52^e réunion, présidée par Maurice Lucas. Le Groupe MRP se prononce pour instituer l'échelle mobile mais aussi pour conserver au Gouvernement le pouvoir de fixer le salaire minimum.

Francine Lefebvre, au nom du Bureau, rappelle les résolutions prises par le Groupe le 14 septembre : conserver au Gouvernement le pouvoir de fixer le salaire minimum ; adopter l'échelle mobile du salaire minimum, reprendre l'idée de Jean Labrosse sur la référence à l'économie.

Lionel de Tinguy.- Oui à l'idée de Labrosse à la condition que la référence soit les biens de consommation et non pas la production globale qui comprend la fabrication d'armements.

Edouard Moisan.- Je suis hostile à la disposition du texte Coutant qui charge la Commission supérieure d'arrêter (et non plus d'étudier) la composition du budget-type.

Francine Lefebvre.- L'inquiétude de Moisan est sans objet : le texte laisse le gouvernement maître du salaire minimum.

Edouard Moisan.- Non, car le budget-type une fois établi par la Commission, il sera difficile au Gouvernement de ne pas le retenir tel quel pour la fixation du minimum garanti.

Paul Bacon.- Il existe un budget-type dérivé qui permet aux syndicats d'être toujours en avance sur le Gouvernement.

Edouard Moisan. Je n'ai pas à être plus gouvernemental que le Gouvernement.

Paul Bacon.- Le Gouvernement est prêt à reconnaître comme valables les points du budget-type sur lesquels la Commission aura réalisé l'accord de ses membres.

Fernand Bouxom (Seine).- J'en conclus que le Gouvernement peut accepter le texte Coutant.

Paul Bacon.- Le texte Coutant veut faire coïncider le salaire minimum avec le montant du budget-type. C'est ce point précis que le Gouvernement repousse.

(1^{er}), Henri Queuille (3^e).

Il a toujours eu des relations de confiance avec le MRP.

De nombreux membres du Groupe assisteront à ses obsèques le 20 septembre.

Jeudi 20 septembre, à 21h ; 53^e réunion, présidée par François de Menthon. Les radicaux ont demandé à Pleven de poser la question de confiance contre le texte Coutant. Pleven cherche à l'éviter. La crise ministérielle est possible. Le Groupe MRP se divise dans le scrutin (61 pour, 16 contre).

François de Menthon parle de cette nouvelle exigence des radicaux. Il ajoute que le RPF, qui veut voter contre le Gouvernement, votera le texte Coutant (sur lequel les ministres s'abstiendront).

Fernand Bouxom.- Voter contre le texte Coutant ne signifie pas être hostile à l'échelle mobile. D'ailleurs, une fois voté, le texte Coutant n'amènera pas l'échelle mobile, car, techniquement, il n'est pas valable. La Commission supérieure, irresponsable, ne peut pas assumer les responsabilités du Gouvernement. Le MRP l'a dit. Va-t-il se déjuger ? Je propose l'abstention.

Edouard Moisan.- Le texte apporte au moins le principe de l'échelle mobile. C'est ce que voient et refusent les radicaux.

Paul Coste-Floret.- J'approuve Bouxom. Le texte Coutant est une opération socialiste dont le MRP ne tirera aucun profit. Abstenez-vous en expliquant que le texte Coutant est en fait l'enterrement de l'échelle mobile.

Francine Lefebvre.- Non ! Un geste politique est nécessaire pour ressouder la majorité. Nous devons donc voter le texte Coutant.

Germaine Poinso-Chapuis.- Le problème n'est plus entier : le MRP n'a pas combattu le texte Coutant ; il ne peut pas changer d'attitude ce soir au moment de voter. L'abstention le ferait l'allié des radicaux qui sont pourtant opposés à nos thèses économiques et sociales.

Jules Catoire (Pas-de-Calais).- Sur le plan politique, le vote du texte sera un geste d'apaisement. Sur le plan syndical, ce vote s'impose. Sur le plan social, le texte apportera quelque chose avec le temps.

Charles Barangé.- Je voterai contre le texte sauf si le Groupe s'abstient. Je ne suis pas hostile à l'échelle mobile mais je veux conserver au Gouvernement ses pouvoirs normaux. Les socialistes font cette opération sans croire à sa valeur technique. Certes, il faut ressouder la majorité mais d'une autre façon.

Pierre Boudet, sénateur du Lot.- Je n'admets pas les motifs politiques.

Maurice Walker, sénateur du Nord.- Le Conseil de la République a l'intention d'enterrer le texte, du moins jusqu'à la rentrée parlementaire (prévue en novembre).

Henri Meck.- Je m'étonne que nos amis du Gouvernement manifestent leurs craintes aussi tard.

Maurice Lucas (Manche).- Je pense qu'il faut voter le texte afin de ne pas nous séparer de la classe ouvrière après le débat scolaire.

La proposition d'abstention collective du Groupe dans le scrutin sur l'ensemble est mise aux voix : elle est repoussée par 14 voix contre 9 ;

Le vote pour est mis aux voix : il est adopté par 17 voix contre 6.

Vote de la loi Barangé en 2^e lecture le 21 septembre
Des modifications apportées au texte par le Conseil de la République - qui en a délibéré du 18 au 20 septembre -, l'Assemblée n'en retient qu'une qui soit importante : dans l'enseignement privé, l'allocation sera affectée en priorité à la revalorisation des traitements des maîtres. L'ensemble est adopté, le 21, par 327 voix contre 251 (313 contre 255 en première lecture).

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La mort de Maurice Petsche

LA MORT de Maurice Petsche, ministre d'Etat, a provoqué une profonde émotion dans les milieux politiques non seulement en France mais aussi à l'étranger, où sa participation à de nombreuses conférences internationales avait laissé le souvenir d'une intelligence brillante servie par de vastes connaissances. Elle cause à ses amis une peine rendue plus vive par la soudaineté de l'événement, encore que l'état de santé du ministre leur inspirait depuis longtemps de graves appréhensions.

On ne peut imaginer ce qu'était la vie d'un homme qui avait accepté aussi totalement la responsabilité écrasante des finances d'un pays à reconstruire. Ecartelé entre les débats du Parlement, les conseils du gouvernement, sa tâche quotidienne de ministre, les audiences, les pourparlers internationaux, Maurice Petsche tint à

honneur de ne rien négliger, de tout examiner, d'aller au fond de chaque question.

Il s'est sacrifié aux intérêts dont il avait la charge et à celui qui lui tenait le plus au cœur : la défense de la monnaie. Arc-bouté contre un édifice dont il savait la fragilité, il s'est pendant près de trois ans efforcé jour après jour de le consolider. C'est cette préoccupation qui l'avait guidé quand il avait après les élections tenté de résoudre la crise gouvernementale. Ceux qui connaissaient son état ne l'avaient pas vu sans inquiétude s'atteler à pareille tâche. Après son échec, tout en acceptant de faire partie de l'actuel cabinet, il avait renoncé au ministère des finances et consenti à se soigner. Il était trop tard...

André Ballet

(18 septembre 1951.)

Dans Le Monde du 18 septembre 2001

Au début de la réunion, **Lionel de Tinguy** fait une communication sur la discussion de la loi Barangé au Conseil de la République. Il indique qu'il est allé s'incliner, au nom du Groupe MRP, devant la dépouille de Maurice Petsche, ministre d'Etat, décédé le 16.

Le député (Paysan puis non inscrit) des Hautes-Alpes a été secrétaire d'Etat puis ministre des Finances et des Affaires économiques dans les cabinets André Marie, Henri Queuille (1^{er}), Bidault (2^e), Henri Queuille (2^e), René Pleven

L'allocation s'élève à 1000 francs par enfant et par trimestre. Elle ne concerne que l'enseignement du premier degré.

Pour les établissements publics, l'allocation est mandatée directement à la caisse départementale scolaire gérée par le Conseil général. Les fonds seront employés à l'aménagement, à l'entretien et à l'équipement des bâtiments scolaires. Le Conseil général pourra déléguer aux œuvres éducatives désignées par les chefs de famille intéressés une partie qui ne doit pas excéder 10% des sommes attribuées à la caisse.

Pour les établissements privés, l'allocation est mandatée directement à l'Association des parents d'élèves de l'établissement concerné. Elle est toutefois subordonnée à l'autorisation du chef de famille, qui devra produire un certificat de scolarité.

Pour financer l'allocation, le compte spécial du Trésor créé par la loi est alimenté par une cotisation additionnelle de 0,30% aux tarifs de la taxe à la production à partir du 1^{er} octobre 1951.

La loi n'est pas applicable en Algérie.

Mardi 25 septembre à 14h30 ; 54^e réunion, présidée par Edouard Moisan. Elle est consacrée entièrement à un exposé de Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, sur la situation internationale et l'action de la France dans le monde.

Les réunions internationales sont nombreuses et importantes en ce mois de septembre 1951 : conférence de San Francisco, où 52 Etats sont représentés, et signature du traité de paix avec le Japon ; conférence des Trois (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne) à Washington sur la Corée, l'Indochine et la participation allemande à la défense de l'Europe libre ; réunion du Conseil atlantique à Ottawa (douze Etats) ...

Robert Schuman y représente la France, avec Bidault et René Mayer au Conseil d'Ottawa.

Voici quelques extraits de l'exposé de Robert Schuman.

- **Sur la Conférence de San Francisco et l'Indochine.** Les représentants des trois Etats associés d'Indochine ont accepté l'invitation qui leur était faite de participer aux travaux de la Conférence (seule l'Indonésie avait protesté contre cette invitation) ; c'est un succès manifeste pour la politique française.
- **Sur le voyage du général De Lattre de Tassigny aux Etats-Unis :** il a fait une grosse impression. La fourniture d'armements aux troupes franco-vietnamiennes sera accélérée. Elle sera complétée par une aide économique. Les Américains reconnaissent aujourd'hui que l'Indochine pose les mêmes problèmes que la Corée.
- **Sur les conférences de Washington et d'Ottawa.** Les Anglais ont fait preuve d'un maximum de compréhension à l'égard de notre politique européenne. Ils ont déclaré qu'ils souhaitaient son succès même s'ils ne pouvaient s'y associer directement tout de suite... Que feront les Américains ? Les votes du Congrès constituent une inconnue pour Truman. Considérant que le statut d'occupation en Allemagne ne pouvait durer indéfiniment, les Trois ont imaginé, dans l'attente d'un traité de paix, un système intermédiaire entre l'occupation et le traité de paix, lequel ne sera possible qu'avec l'accord de l'URSS... L'idée de l'armée européenne a fait de grands progrès, notamment dans l'armée américaine, chez les Anglais, aux Pays-Bas... S'il n'y avait pas d'armée européenne, il y aurait inévitablement une armée allemande, malgré nous... La France aura sa part dans le commandement militaire allié en Méditerranée et au Moyen-Orient.

Le 25 septembre, l'Assemblée met fin à cette session d'été et fixe sa rentrée au 6 novembre.

Les élections cantonales auront lieu les 7 et 14 octobre.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Le catholicisme et la désaffection populaire

AU SORTIR de la tourmente révolutionnaire qui avait presque balayé l'édifice catholique, l'Eglise de France entreprit une œuvre de reconstruction. Elle réussit, à force de ténacité, à se donner un clergé nombreux et zélé, à se refaire une fortune considérable, dont les revenus s'ajoutaient à un important budget des cultes, à reconquérir une place de premier ordre dans l'enseignement et dans la vie publique de la nation. Or brusquement, dans les vingt dernières années du XIX^e siècle, éclatèrent des luttes politico-religieuses qui tournèrent pour elle à la catastrophe. On s'aperçut qu'en dépit de brillantes apparences le catholicisme avait perdu l'audience de la majorité de la population. Entre la « religion » et la « société moderne », telle que l'avait faite la révolution politique et spirituelle de 1789, puis la révolution industrielle de l'âge contem-

porain, s'accusa une séparation hostile.

Nous inclinons aujourd'hui à admettre que le catholicisme aurait prévenu la désaffection populaire si, affrontant résolument les problèmes nés de la révolution industrielle, il avait renoué avec la grande tradition sociale qui pendant des siècles avait associé l'Eglise à l'amélioration du sort matériel et moral des classes laborieuses. Comment l'occasion fut manquée, entre 1830 et 1870, M. Jean-Baptiste Duroselle vient de l'expliquer dans *Les Débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, une étude dont l'originalité, la solide information, la lucidité toujours objective, font une contribution de premier ordre à l'histoire spirituelle de notre pays.

André Latreille

(26 octobre 1951.)

« L'AUBE » DISPARAIT

Paris, 20 octobre. — « L'Aube » publie son dernier numéro daté du samedi 20 octobre.

Sous le titre « Si le grain ne meurt », M. Pierre Corval écrit notamment :

« Il faut désormais nous résigner à l'effacement, victimes d'une économie délirante et de nos propres illusions.

« La presse d'aujourd'hui n'est pas celle que nous avions rêvée dans la clandestinité de la résistance. « L'Aube » aurait pu vivre si les projets que nous formions en 1943 et 1944 s'étaient réalisés.

« Hélas, la pusillanimité et la faiblesse des purs, l'arrogance et l'astuce des malins, compromirent à jamais les timides efforts qui furent tentés, dès le mois d'août 1944, pour libérer la presse de l'avisissante tutelle de l'argent.

« Dans cet échec, la mort de « L'Aube » était inscrite. Sa mort, mais non sa défaite. Car ces vingt ans de luttes ont été jalonnés de victoires, dont la plus éclatante restera la création du Mouvement Républicain Populaire ».

Dans « Le Monde » du 26 octobre 2001

Dans nos archives une coupure de journal... sans le nom du journal

ON NOUS INTERROGE... NOUS REPONDONS

Pourquoi publiez-vous les procès-verbaux des réunions du groupe MRP de l'Assemblée Nationale et non pas, en complément, ceux des réunions du Groupe MRP du Conseil de la République ?

Nous avons devancé la question en nous expliquant spontanément sur ce sujet dans un numéro récent. Nous renouvelons bien volontiers ci-après notre explication en la développant.

Dès l'élection du premier Conseil de la République, en décembre 1946, les dirigeants du MRP décident que le Groupe parlementaire comprendra tous les membres MRP du Parlement, députés ou conseillers de la République. Robert Lecourt, président du Groupe MRP dès 1946, que nous avions interrogé au moment d'entreprendre la publication des procès-verbaux des réunions du Groupe MRP, avant de créer la rubrique trimestrielle régulière « Histoire secrète des parlementaires MRP », nous a confirmé cet événement.

Pourquoi cette décision, bien propre au MRP ?

Les candidats MRP au Conseil de la République étaient choisis parmi les militants en raison de leurs services dans l'action syndicale, civique ou politique, de leur vaillance dans la Résistance, de leur foi dans la création d'une République nouvelle, enfin grande ouverte au peuple ; une fois élus, ils avaient un mandat national comme leurs collègues députés ; ils avaient donc vocation à participer, comme eux, aux décisions politiques du Mouvement.

C'est pourquoi, dès la fin de 1946, les réunions du Groupe MRP au Palais-Bourbon furent ouvertes aux conseillers de la République comme aux députés, avec les mêmes droits et les mêmes responsabilités morales et politiques ; ils participaient aux débats et votaient librement sur les conclusions à tirer de ces débats, y compris quand il s'agissait d'investir un président du Conseil, d'approuver la composition d'un gouvernement ou de lui exprimer leur confiance.

Notre « Histoire secrète des parlementaires MRP » est donc celle de tous les parlementaires MRP, députés et conseillers de la République (qui se donnent le titre de « sénateur » à l'automne 1948).

Il s'ensuit que la participation aux débats du Groupe MRP (un seul groupe pour tous) des conseillers de la République MRP est rapportée fidèlement, comme les autres, dans les procès-verbaux que nous publions (ou résumons).

Cela dit -et même redit- nos lecteurs ont pu s'apercevoir que cette participation avait très sensiblement diminué à partir de 1949. La raison ? Après le renouvellement total du Conseil de la République, en novembre 1948, le nombre des sénateurs MRP passe de 75 à 18 ! Cependant, quand cette participation a lieu, elle continue d'être rapportée fidèlement dans les procès-verbaux.

Et ensuite ? Cette règle du groupe parlementaire unique va-t-elle continuer à s'appliquer après le renouvellement de l'Assemblée Nationale en juin 1951 ? Si notre mémoire est bonne, elle va tomber en désuétude et nous le constaterons, nos lecteurs et nous, en nous référant aux procès-verbaux des réunions qui reprendront en juillet 1951.

Participaient à ces réunions du Conseil politique : les dirigeants, les ministres et les parlementaires concernés directement par les affaires d'actualité. Des notes étaient prises par un membre du secrétariat du Groupe mais la réunion ne faisait pas l'objet d'un procès-verbal.

En attendant, voici la liste des conseillers de la République MRP qui ont participé aux débats et aux votes du Groupe parlementaire MRP unique en 1947 et 1948 (les numéros sont ceux de bulletins où ces débats sont rapportés ; les noms des conseillers sont suivis de l'indication de leur département ; ceux qui ont été élus par un vote de l'Assemblée Nationale sont marqués par AN) :

Georges Aguesse, Loire-Inférieure, n° 79 ; Max André, Seine, n° 74, 78, 79 ; André Armengaud, AN, n° 75, 77, 78, 78 ; Joseph Aussel Hérault, n° 69, ; R.P. Bertho, Dahomey, prédécesseur d'Emile Poisson, n° 71, 73 ; Pierre Boudet, Lot, n° 78 ; Charles Bosson, Haute-Savoie, n° 76, 78, 79 ; Henri Claireaux, Saint-Pierre et Miquelon, n° 79 ; Yvon Coudé du Foresto, Deux-Sèvres, n° 75, 76, 77, 78, 79 ; Gilbert Devèze (?) n° 71 ; Marcel Gatuing, AN, n° 75, 48 ; Philippe Gerber, Pas-de-Calais, n° 78 ; Marc Gerber, Seine, n° 69, 78 ; Etienne Gilson, AN, n° 76, 77, 78, 79 ; Marcel Grimal, Tarn, n° 78 ; Léo Hamo, Seine, n° 75, 78, 79 ; Gabriel Hocquard, Moselle, maire de Metz, n° 78 ; Victor Janton, Ille-et-Vilaine, n° 79 ; Fernand Jarrié, Gard, n° 77 ; Emmanuel La Gravière (pasteur), AN, n° 76 ; Auguste Le Goff, Morbihan, n° 77 ; Jacques de Menditte, Basses-Pyrénées, n° 77, 79 ; Barthélémy Ott, Loire, n° 69, 71, 78, 79 ; André Pairault, trésorier du MRP, AN, n° 71, 78 ; Ernest Pezet, AN, n° 69, 71, 78, 79 ; Alain Poher, Seine-et-Oise, n° 79 ; Emile Poisson, Dahomey, n° 76, 78 ; Paul Simon, questeur du Conseil de la République, AN, n° 75, 78, 79 ; Pierre Trémentin, AN, n° 78 ; Joseph Voyant, Rhône, n° 79.

Tout cela est-il bien clair ? A la réflexion, pas encore tout à fait. Sur la période qui va commencer en 1952 avec un renouvellement partiel du Conseil de la République, existe-t-il encore quelque part des procès-verbaux des réunions tenues par les sénateurs MRP ? Et encore exploitables cinquante ans après ? Nous n'en savons rien.

Dans ces conditions, par prudence, à partir de l'année 1952, nous intitulerons notre rubrique : « Histoire secrète des députés MRP ».

Dans votre Histoire secrète des parlementaires MRP, vous citez de temps en temps le Conseil politique du Groupe, qui se réunissait, durant les sessions du Parlement, le vendredi à 10 heures. De quel organisme s'agissait-il ?

En 1948 ou en 1949 - des recherches complémentaires permettraient d'être plus précis-, les dirigeants des deux groupes parlementaires, qui devaient répondre chaque semaine, durant les sessions, aux questions des élus, éprouvèrent le besoin d'organiser une concertation régulière avec les dirigeants du MRP et les ministres membres du Mouvement.

Une initiative vint de Robert Lecourt, président du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale et on décida de se réunir le vendredi à 10 heures dans une salle du Palais Bourbon, sous la présidence, habituellement, du président du Groupe de l'Assemblée.

Qu'y faisait-on ? On échangeait ses informations sur les dossiers politiques et techniques. On discutait. On cherchait à définir des initiatives et des actions coordonnées et cohérentes en prévision des travaux parlementaires de la semaine suivante. On concluait non pas par des décisions mais par des orientations argumentées que l'on soumettait en tant que de besoin aux parlementaires MRP lors de leur première réunion de la semaine, le mardi à 14 heures.

Les délibérations étaient évoquées, quand le président du Groupe le jugeait utile, dans le Bulletin d'information (quotidien) du Groupe de l'Assemblée.

Nous nous y référons aussi dans notre « Histoire secrète » quand cela nous paraît utile.

J.P.

**L'Association des amis de Georges Bidault
vient de publier un quatrième cahier reproduisant
SES EDITORIAUX PARUS DANS « L'AUBE »
EN 1939 ET EN 1940 JUSQU'AU DERNIER, DATÉ DU 1^{ER} FÉVRIER**

L'Association des amis du Président Georges Bidault, constituée au lendemain de sa mort par Jean Letourneau à qui Jean Guitton a succédé, publie son quatrième cahier. Il fait suite à celui qui, il y a neuf ans, avait présenté une édition commentée des éditoriaux que Georges Bidault avait donnés à « l'aube », le quotidien fondé et dirigé par Francisque Gay.

Le nouveau cahier en poursuit la publication pour l'année 1939 et jusqu'au 1^{er} février 1940, date du dernier éditorial intitulé « Nous et lui » - « lui » étant Hitler - que Georges Bidault a signé avant de rejoindre son unité combattante, comme il l'avait instamment souhaité.

Ainsi l'association a-t-elle exaucé la demande que Mme Georges Bidault avait exprimée dès ses origines en vue de permettre un accès commode aux quelque cinq cents éditoriaux qu'au cours des deux années cruciales qui ont mené de l'Anschluss et de la crise des Sudètes jusqu'au pacte germano-soviétique et à la guerre Georges Bidault a écrit dans ce « petit journal » qu'il qualifiait lui-même de « très pauvre, mais très honorable et très ardent ».

Rédigés dans un style vif, lapidaire, et souvent percutant qui leur conserve après plus de soixante ans tout leur mordant et qui restitue aux événements dramatiques qu'ils évoquent une forme d'actualité haletante, ces éditoriaux attestent avec éclat qu'il est impossible d'affirmer, comme on le fait trop souvent de nos jours, que les catholiques engagés, tel Georges Bidault, dans la politique, auraient méconnu les ressorts de l'idéologie nationale socialiste. Ils démontrent au contraire, avec une lucidité impressionnante, les méthodes et les fins du « sinistre évangile de la race et du sang » que Georges Bidault compare au « fléau de Dieu en marche ».

Comme devait nous l'indiquer Mgr Charles Molette après avoir pris connaissance de ce cahier, il convient de souligner l'importance de la « Prière pour demain » qui constitue l'éditorial daté du 1^{er} janvier 1940 : « Ces lignes révèlent, nous écrit-il, l'âme de celui qui les a tracées et qui demande :

- que « la défense armée de la justice » ne soit pas « confondue avec l'instinct de violence »,
- que la victoire ne soit pas ternie par l'abus du succès,
- que le fracas des armes n'empêche pas de prêter attention à « l'épreuve des petits ».

Cette demande rejoint l'inspiration de celle que Saint Pierre adressait à Saint Paul lors du « conflit d'Antioche » : « Ayez le souci des pauvres, ce que j'ai eu le soin de faire », rapporte Saint Paul (Gal., II, 10). Évidemment cette notation est capitale ».

Faut-il s'étonner dans ces conditions que la lucidité sans faille de Georges Bidault ne le conduise jamais à la condamnation sommaire de l'Allemagne et de son peuple qu'il distingue soigneusement des dirigeants criminels qui les ont subjugués ? Il annonce au contraire, avec constance, que l'inéluctable défaite du nazisme permettra d'instaurer une nouvelle organisation de l'Europe dans laquelle l'Allemagne réconciliée avec la liberté aura toute sa place.

Les éditoriaux sont introduits par Jean d'Ormesson, de l'Académie française, qui n'a jamais cessé de témoigner de sa fidélité à son maître du lycée Louis-Le-Grand ; ils sont présentés et annotés par Bernard Billaud.

Ce cahier reproduit en outre le texte de l'allocution prononcée le 15 mars 1994 au nom de l'Association par Maurice Schumann à l'occasion du cinquantième anniversaire de la charte du Conseil National de la Résistance, dont la célébration fut présidée par François Mitterrand : elle constitua un hommage remarqué rendu au successeur de Jean Moulin à la tête du CNR.

Il comporte enfin, entre autres témoignages consacrés à l'action de Georges Bidault, un article de Me Louis Guitard qui réfute l'allégation de François Mauriac selon laquelle le Général de Gaulle, après avoir envisagé de gracier Robert Brasillach, se serait résolu à l'exécution à la suite d'une démarche de Georges Bidault. Est notamment reproduit le compte rendu de l'entretien que Me Guitard a eu en 1968 avec Georges Bidault sur ce sujet ; celui-ci, en confirmait l'exactitude par une lettre autographe à l'auteur reproduite dans cette livraison. Le 4^{ème} cahier de l'Association des amis de Georges Bidault qui s'intitule modestement « bulletin », est en réalité un véritable volume de 366 pages. Il est possible d'en faire la commande pour le prix de 250 francs (port compris) en écrivant au président de l'association (prière de joindre le règlement à l'ordre de l'Association).

Bernard Billaud

Président de l'Association des amis de Georges Bidault
12, rue des Jardins Saint Paul
75004 Paris

**Jean Lecanuet – Le vol de l'albatros, de Philippe Priol
Editeur : Maître Jacques, Collection Notre histoire 2001**

En un moment où la pensée politique est en crise dans notre pays, il est significatif et encourageant que deux livres aient été récemment consacrés à Jean Lecanuet. Est-il meilleure preuve qu'il n'est pas oublié et qu'il reste pour beaucoup un exemple et un guide ?

Nous avons signalé en son temps le premier d'entre eux, une remarquable étude universitaire de Mme Nadine-Josette Chaline (aux éditions Beauchesne). Le second est l'œuvre de Philippe Priol, philosophe essayiste, qui fut le collaborateur de Jean Lecanuet à Rouen pendant onze ans.

Il s'attache, lui, davantage à nous faire mieux connaître l'homme, depuis ses années de formation jusqu'à ses dernières années d'activité et à nous faire suivre pas à pas l'itinéraire de sa vie personnelle et politique tant à Paris que dans sa ville qu'il a tant aimée, Rouen. Les militants du MRP ne manqueront pas d'être intéressés par cet ouvrage attachant et très vivant.

Tout commence avec la rencontre du jeune agrégé de philosophie à Lille avec Pierre-Henri Teitgen à l'occasion d'une réunion du MRP en 1945. Enthousiasmé par l'éloquence et la foi entraînant de P-H Teitgen, il s'engage aussitôt à ses côtés. Pierre Henri Teitgen lui avait demandé : « Comptez-vous être des nôtres ? » Il a répondu : « Tout de suite » et désormais l'orientation de sa vie sera politique au service des idéaux du MRP.

Comme le note Philippe Priol : « Le MRP répond à ses aspirations profondes ... Il traduit en effet non seulement un désir de justice et de progrès mais il revêtait sur le plan historique une importance considérable, à savoir l'entrée des catholiques dans la République. De toute évidence la sensibilité de Jean Lecanuet s'apparentait à celle de Marc Sangnier ou encore à celle d'Emmanuel Mounier ».

Dernier président du MRP en 1963, Jean Lecanuet, après sa brillante campagne présidentielle face au Général de Gaulle, où il a engrangé 15,8% des voix, jugera nécessaire la création d'un nouveau parti animé par les mêmes idéaux. Il pensait que sans cette nouvelle initiative notre famille d'esprit risquait de disparaître, laminée entre un parti gaulliste hégémonique et une gauche sectaire, unie aux communistes. Mais ce n'était pas un changement de cap.

Il dira lui-même à ce propos : « Je constate que la mort du MRP a des causes accidentelles : la renaissance du gaullisme, le courant indépendant de l'époque avec Antoine Pinay.. Mais en profondeur le MRP est peut être mort, comme un fruit qui s'est accompli, de sa réussite. Il a été le moment de l'insertion non remise en cause des catholiques, et plus largement des chrétiens, dans la République et dans la démocratie »

Son combat pour la démocratie politique et sociale d'inspiration chrétienne n'a rien perdu de son actualité. La France a besoin du surgissement d'une grande formation politique centrale dépassant les clivages gauche-droite.

Je suis de ceux qui pensent que François Bayrou a pris aujourd'hui le relais de Jean Lecanuet dans ce combat difficile.

Jacques Mallet

TEMOIGNAGES

LES MILITANTS QUI FIRENT VIVRE LE MRP DANS LE RHONE

Dans un précédent article¹ je vous faisais part de ce que fut la présence du MRP dans le Rhône. Cette présence fut concrétisée, certes, par un certain nombre d'élus à qui les électeurs apportèrent leurs voix, faisant ainsi confiance à ces nouvelles personnalités aux idées nouvelles, dans un esprit nouveau et qui rassemblaient des hommes et des femmes de toutes les couches de la société, avec un esprit fraternel.

La France avait besoin de ce sang nouveau.

Les anciens militants que nous sommes regretterons la mise en sommeil de notre M.R.P. A vouloir transformer le M.R.P. d'abord en CDS, qui, d'ailleurs, y laissa des plumes, puis en l'agglutinant à l'UDF, n'apporta rien de sensationnel. Bien au contraire, on sombrera dans l'inconnu.

Pour en revenir aux militants MRP, ce ne sont pas seulement les élus qui apportèrent leur action constructive, mais aussi les militants connus ou inconnus qui avaient un rôle à jouer. Nous attirerons cependant votre attention sur quelques noms. Nous ne pouvons les citer tous.

- Pierre Neyrard, longtemps président du C.R.I.A.S, apporta tout son savoir et son dévouement à l'aide des personnes âgées ;
- Léon Dubois, responsable national du milieu paysan, su être le coordinateur indispensable, donnant ses lettres de noblesse à la paysannerie française ;
- Gaston Cordet, qui fut un successeur éclairé d'Emile Laurent à la permanence de la Fédération ;
- Maurice Fouré, chargé de l'équipe des Jeunes, trop tôt arraché à notre affection.
- Jean Tolon, qui fut à l'origine de la création de l'Ensemble Immobilier « Ménival », permettant aux moins fortunés l'acquisition de leur appartement par location.
- Jean-Luc Trossat, membre de la section des Jeunes, animait également la section du 2^{ème} arrondissement ;
- Lucien Demangé, qui fut d'abord conseiller municipal de Ste Foy, avait la charge des Equipes Ouvrières, permettant une liaison avec Paris.

Il ne faut pas oublier les militants travaillant avec la base, dans les sections. Tels : Emile Bertholon, trésorier de la Fédération et animant le 1^{er} arrondissement, Madame Pichon, dans le 5^è, Madame Georges dans le 3^è, et moi-même, secrétaire administratif dans le 6^è.

Enfin, nous terminerons par Jean Gord, doyen, 92 ans qui coordonnait l'ensemble et qui fut spécialement en relations avec les députés.

Léonard Brossy

¹Dans notre bulletin numéro 80, page 17

BULLETIN DE COTISATION ET D'ABONNEMENT 2001

- | | | |
|--|----------|------------------------------------|
| - COTISATION à l'Amicale du MRP et abonnement
au bulletin « Le MRP vous parle ! » | 33 euros | Numéros 90-91 |
| - Cotisation seule : | 20 euros | <i>Rayer les mentions inutiles</i> |
| - Abonnement seul : | 16 euros | |

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **Amicale du MRPP**rière d'adresser le bulletin et
le chèque à : Amicale du MRP 133 bis, rue de l'Université 75007 Paris

Après le 11 septembre ...

POURQUOI CETTE SAUVAGERIE ?

C'est une question que nous devons nous poser, car, même si nous partageons la douleur des Américains et si nous manifestons notre compassion pour les familles des victimes, même si nous sommes résolus à lutter énergiquement contre le terrorisme, il n'est pas certain que cette barbarie ne frappera pas les pays européens. Nous devons donc nous demander si de telles tragédies ne sont pas motivées par certains de nos comportements « occidentaux » qu'il conviendrait éventuellement de réviser pour atténuer les antagonismes actuels.

Néanmoins que ce soit bien clair : ces réflexions ne concernent pas spécialement les Américains mais, très réellement, chacun d'entre nous en Occident et au-delà.

La première cause de cette tragédie semble en effet être d'ordre économique car l'industrialisation des pays émergents, qui est majoritairement le fait des occidentaux, entraîne souvent une exploitation cynique des populations, exacerbant les inégalités au lieu de les réduire, d'où une véritable haine, une véritable révolte sociale contre nous. La mondialisation des échanges, la concurrence pourraient certes apporter plus de bien être à tous mais, de fait, elles tendent surtout aujourd'hui à permettre des productions à bas prix au bénéfice des entreprises des pays développés. De la même façon, les délocalisations industrielles seraient susceptibles de donner du travail et des chances à des pays qui n'en ont pas. Mais elles utilisent presque toujours de la main d'œuvre à bas prix (parfois même moins payée que dans les autres activités de la région où elles s'exercent) sans permettre sur place aucun progrès social, tout en provoquant chômage et crises sociales dans nos propres pays. Cette situation révolte les autochtones qui se sentent (et par la télévision se « voient ») abandonnés à leur pauvreté et à leur misère et même, pour leur santé, privés des moyens de se soigner. Ils n'ont, en de nombreuses régions, que les organisations humanitaires, officielles ou privées, et les associations caritatives, pour les aider. Comment ne pas comprendre leurs réactions ? « Partout la pauvreté est le terreau du fanatisme » (Moubarak).

D'autre part, c'est un fait patent que, de tout temps, les communautés humaines, tout comme les familles, ont toujours voulu sauvegarder leurs valeurs, leur manière de vivre, leur culture et leur volonté de se déterminer elles-mêmes librement. Il n'est donc pas étonnant qu'elles rejettent brutalement aujourd'hui les tentatives d'unification culturelle par la radio, la télévision, le cinéma, la vidéo ou Internet (quand encore elles ne font pas, malgré elles, l'objet de publicités et d'offres alimentaires ou d'expérimentations scientifiques comme par exemple pour les OMG). D'autant plus que ces tentatives n'ont souvent d'autres motifs que la recherche exacerbée et un maximum de profit. Valéry Giscard d'Estaing le remarque dans « Paris Match » : « ... Partout religions et ethnies ne veulent plus de notre modèle »...

D'où, chez un grand nombre, une volonté farouche de lutter contre l'Occident, quitte à se sacrifier eux-mêmes. A la fin du XIXème siècle, n'avons-nous pas connu chez nous la même détermination à l'époque de l'industrialisation sauvage ?

Dès lors, des fanatiques utilisent mécontentements, pauvreté, révoltes et situation en Afrique, notamment au Soudan ; en Israël, en Palestine et au Liban ; comme en Afghanistan ; pour affirmer que notre athéisme, notre volonté d'organiser un monde sans référence aux lois divines et le matérialisme qui en découle ne peuvent que conduire leurs pays à la ruine. Ils exploitent habilement des réactions économiques, sociales ou culturelles pour prêcher la nécessité d'une lutte de nature religieuse. Ils en déduisent qu'il faut combattre « les mécréants occidentaux » par tous les moyens possibles et imposer leurs conceptions au monde entier. « En sacrifiant la vie humaine à leur vitrine extrémiste, en reniant tout principe sauf la conquête du pouvoir les terroristes empruntent la voie défrichée par le fascisme, le nazisme, le totalitarisme » a clairement dit le Président Bush.

Or les gens du tiers ou du quart-monde ne sont pas inintelligents, bien au contraire : depuis des années ils ont envoyé les meilleurs d'entre eux étudier chez nous les technologies les plus pointues. De manière limitée certes mais très réelle, ils peuvent maintenant les mettre en œuvre et même utiliser à leur avantage notre système financier : on vient dramatiquement de le voir et ce n'est sans doute qu'un début. « C'est une guerre contre le monde entier » est venu nous prévenir le commandant Massoud avant d'être lui-même assassiné.

Alors ?

Alors, tout en prenant les moyens qu'il faut pour juguler le terrorisme avec nos amis américains (car, rappelons-le, ils nous ont rendu la liberté) nous devons tout faire pour éviter une guerre conventionnelle entre nations et surtout entre le Nord et le Sud ou, plus dramatiquement encore, entre religions. Jean-Paul II a été très clair : « La religion ne doit jamais servir de motif à un conflit ».

Il faut revenir en même temps aux principes mêmes de notre civilisation : le respect des personnes et de la dignité humaine. Javier Solana, haut représentant de l'Union Européenne pour la politique étrangère et la Sécurité commune a parfaitement défini cette attitude : « Ne tombons pas dans le piège qui consisterait à identifier la menace terroriste à une région, à une religion ou à une civilisation, cela ferait l'affaire des terroristes ... Il est essentiel de revenir aux valeurs communes de l'humanité ... La déclaration universelle des droits de l'homme, la Charte des Nations unies, sont plus importantes que jamais. Les droits de l'homme, le respect de la vie humaine, l'Etat de droit, ne sont pas des valeurs occidentales, ce sont des valeurs universelles ». C'est une prise de conscience nécessaire.

Encore faut-il mettre ces principes en pratique : abandonner la volonté de puissance de certains de nos politiques ou de nos managers. Mettre un frein à la volonté de faire de l'argent à tout prix, en toutes choses et au mépris des personnes. Travailler au contraire à développer une véritable solidarité humaine, pacifique et désintéressée. Ne serait-ce pas un moyen d'atténuer la haine, la violence et le terrorisme ? N'est-ce pas d'ailleurs le message chrétien de toujours ? Utopie, vœux pieux ? Peut-être, mais l'utopie chrétienne a bouleversé le monde.

Henri Poumerol

Docteur en Sciences de l'Information
Ancien coopérant en Afrique comme
Conseiller technique

« LE MRP VOUS PARLE ! » Directeur de la publication : Jacques Mallet
Commission paritaire de la presse : N° A5 - 65 - 465
IMPRIMERIE SIMEDIAT - CIRCULAIRES COULON 01 42 36 08 15